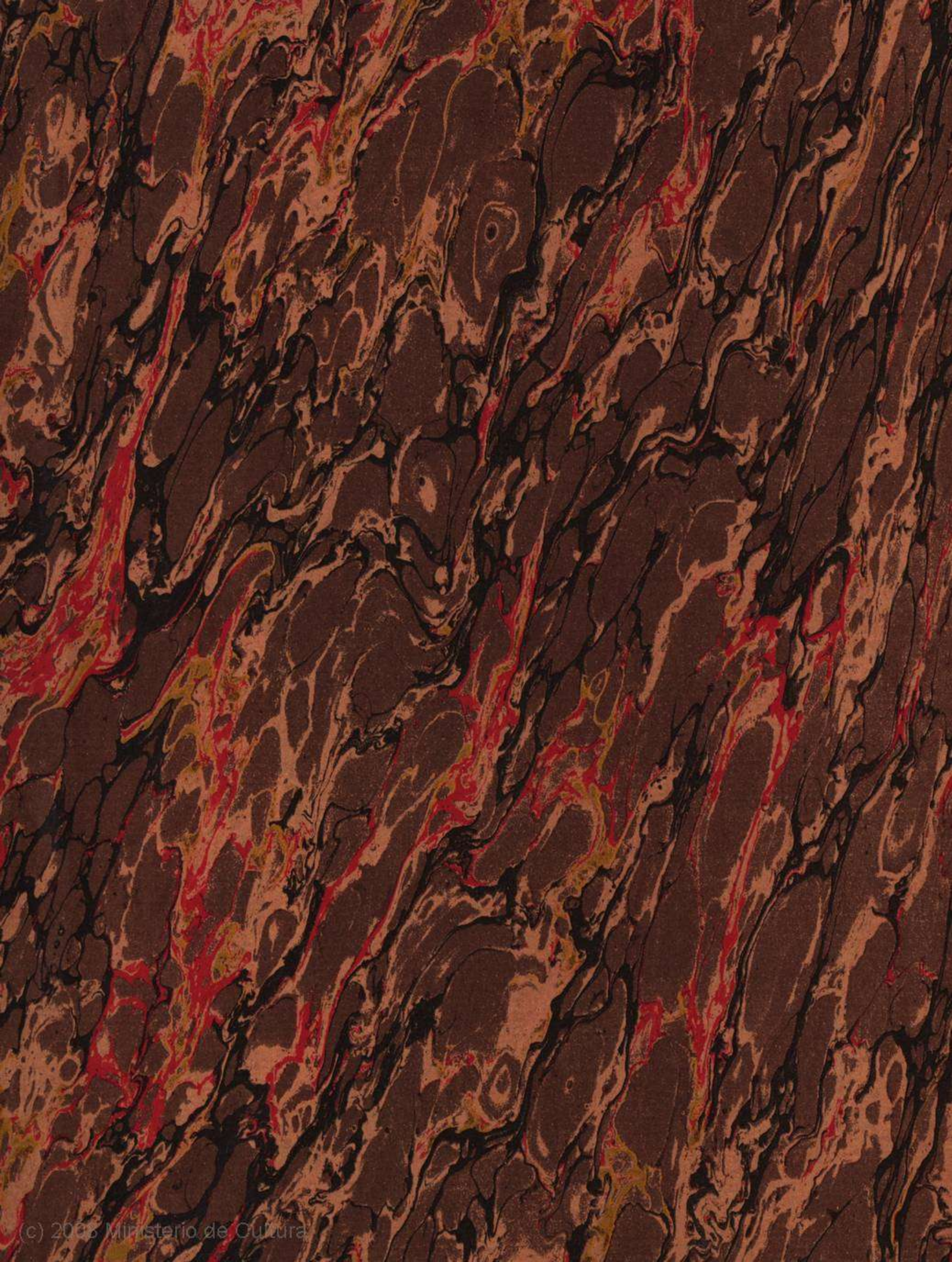


金
花
卷
之
一
第
一
卷

28





III - 59 - 3 - 28

83/45562

bd4-9784

83/45569

bd4-9785

83/45574

bd4-9786

83/45577

bd4-9787

83/45579

bd4-9789

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

RAPPORT

83/45574

(3)

bd4-9786

SUR

LA DÉFENSE DE LA PLACE
DE TORTOSE,

ADRESSÉ

*A S. E. Monseigneur le Maréchal Duc
d'ALBUFERA, commandant en chef l'Armée
Royale du Midi.*

A PERPIGNAN,

DE L'IMPRIMERIE DE J. ALZINE.

AN 1814.

RAPPORT

sur

LA DÉFENSE DE LA PLAGE

DE TORTOSE,

ARRÊTÉ

Par S. E. Monseigneur le Maréchal Duc
d'ALLEREA, commandant en chef l'Armée
Royale du Midi.

A PERPIGNAN,

DE L'IMPRIMERIE DE J. B. LAFITTE,

AN 1794.

RAPPORT

SUR

LA DÉFENSE DE LA PLACE DE TORTOSE,

ADRESSÉ

*A S. E. Monseigneur le Maréchal Duc
d'ALBUFERA, commandant en chef l'Armée
Royale du Midi.*

DES événemens inattendus ayant forcé l'armée victorieuse d'Aragon à se replier en Catalogne, votre Excellence daigna me confier le commandement de la division du Bas-Ebre et le gouvernement de Tortose. Avant de rendre compte de toutes mes opérations militaires ou administratives depuis le 11 Juillet 1813, jour du départ de l'armée, jusqu'au 1.^{er} Juin 1814, époque du retour en France de la division du Bas-Ebre, je dois jeter un coup-d'œil rapide sur la fondation de Tortose, ses fortifications anciennes ou modernes et l'état de ses moyens de défense au moment où elle fut livrée à elle-même.

La fondation de la ville de Tortose, appelée autrefois *Dertosa*, se perd dans la nuit des temps. Plusieurs historiens la font monter à l'époque de la dispersion des enfans de Noé; ils désignent *Thubal*, fils de *Japhet*, comme le premier qui aborda aux embouchures de l'Ebre, d'où ces peuples prirent le nom d'*Ibères* ou *Ibériens*. Les Celtes s'étant ensuite réunis à eux, on appela cette partie de l'Espagne Celtibérie.

Fondation de
Tortose et ses
anciennes for-
tifications.

217 ans avant J.-C., pendant la guerre d'Espagne, entre Asdrubal et Cneius Scipion, du temps de l'expédition d'Annibal en Italie, Tortose était la capitale des *Ilercaones*. Après la mort des deux Scipions, Lucius Marcius, qui avait pris le commandement de l'armée Romaine, battit *Asdrubal-Gisgon* près de Tortose, y hiverna et fut joint dans cette ville par le proconsul Néron. En l'an 211, Publius Cornelius Scipion, le jeune, partit de Tortose pour aller surprendre Carthagène.

On peut induire de là, que Tortose était une ville fortifiée avant l'ère chrétienne.

En 712, Tarif Abincier débarqua à *Calpé*, (aujourd'hui Algéziras) avec une armée nombreuse. Tout le monde sait que la bataille de Xérès et la disparition du roi Rodrigue décidèrent la conquête de l'Espagne. En 714, la place de Tortose fut assiégée et prise par Abdalaziz, fils de Muza.

Divers sièges de Tortose.

Dans le cours de l'année 1148, les Catalans et les Génois assiégèrent les Maures dans Tortose. Leur résistance fut opiniâtre; la défense longue et honorable; mais sans espérance d'être secourus et voyant la brèche praticable, les Maures capitulèrent.

Ils vinrent assiéger Tortose l'année suivante. Les habitans abandonnés à leurs propres forces prirent la noble résolution d'imiter l'exemple mémorable de ceux de Sagonte et de Numance. Les femmes secondèrent leurs généreux efforts par un acte d'héroïsme. L'ennemi complètement battu dans une sortie fut contraint de lever le siège.

En 1466, les Aragonais assiégèrent Tortose, qui se rendit à Alonzo, infant d'Aragon.

En 1648, le Maréchal de Schomberg attaqua vigoureusement la place et la prit d'assaut le 13 Juin.

A la suite de la bataille d'Almanza, le duc d'Orléans vint assiéger Tortose avec une armée de vingt-cinq mille hommes. Le gouverneur comte de *Efren* capitula le 11 Juillet 1708.

Tous ces faits historiques prouvent assez l'importance qu'on attachait à la possession de Tortose, et nous indiquent combien il était à propos d'en conserver et augmenter les moyens de défense. Bâtie sur la rive gauche de l'Èbre, et sur un terrain irrégulier ou site composé, on a dû avoir recours à une fortification irrégulière. Des plateaux, séparés par des ravins larges et profonds, ont nécessité la construction successive de plusieurs forts, qui se flanquent mutuellement et rendent très-difficile le débouché des ravins et l'occupation des plateaux.

La place se trouvait dans un assez bon état, et défendue par une nombreuse garnison, lorsque votre Excellence en fit le siège au mois de Décembre 1810. Les travaux poussés avec vigueur furent conduits avec audace et habileté. Tortose ne résista pas long-temps à l'illustre vainqueur de Lérida et de Méquinenza. Une capitulation accordée au moment de l'assaut préserva les habitans et la garnison des horreurs de la guerre.

Considérant cette place comme un pivot d'opérations et un solide point d'appui pour les conquêtes que votre Excellence méditait en Catalogne et dans le royaume de Valence, les ouvrages détruits furent rétablis, d'autres perfectionnés et quelques-uns ordonnés. Ils n'étaient pas achevés lorsque l'armée d'Aragon fut dans la nécessité de repasser l'Èbre pour se rapprocher du territoire Français qui était menacé sur d'autres points. Dans la présomption que l'ennemi tenterait le siège de Tortose il devenait indispensable de s'occuper, sans retard, de terminer les travaux prescrits par votre Excellence, et d'entreprendre ceux qui sont commandés par des circonstances impérieuses. Voulant répondre de mon mieux à la confiance dont votre Excellence m'a honoré, j'ai considéré que j'avais à remplir les devoirs suivans :

Importance
de la place.

1.° Passer la garnison en revue pour connaître sa force d'une manière positive, et pouvoir régler le service de la place;

2.° Désigner les quartiers des troupes, et assigner à chaque bataillon le lieu de rassemblement et de combat.

3.º Régler les garnisons des trois forts et donner des instructions aux commandans ;

4.º Former et organiser en compagnies les employés des administrations civiles et des services réunis, y joindre les Français établis à Tortose ;

5.º Fournir des canonniers auxiliaires à l'artillerie , et mettre tous les marins à la disposition de M. le colonel Ricci ;

6.º Mettre les magasins à l'abri, soit dans des souterrains, soit sous des blindages ;

7.º Nommer une commission pour vérifier la qualité et la quantité des diverses denrées d'approvisionnement de siège ;

8.º Prendre toutes les mesures tendantes à leur conservation , viser aux moyens d'augmenter les approvisionnements de toute espèce, ne rien négliger de ce qui pourrait contribuer à la sûreté des magasins et parcs des bestiaux ;

9.º Défendre expressément à MM. les commissaires des guerres de laisser employer et introduire dans les magasins de vivres ou liquides , manutentions, hôpitaux, etc., des habitans du pays et autres individus qui n'appartiendraient pas à l'administration ;

10.º Supprimer les rations accordées par faveur, tenir la main à ce que toutes les distributions soient faites avec ordre et économie ;

11.º Vu notre faible approvisionnement en farine, s'occuper de la construction et réparation des moulins à manège, et faire un règlement pour assurer ce service auquel toutes les mules de la place seraient employées à tour de rôle ;

12.º Veiller au traitement de nos malades ou blessés , et mettre les hôpitaux sur un meilleur pied ;

13.º Faire sortir de la place les bouches inutiles et s'assurer que les habitans qui resteraient fussent pourvus de vivres pour six mois ; nommer une commission pour cet objet.

14.° Établir une police sévère et une rigoureuse surveillance contre les personnes suspectes;

15.° Exiger la prompte rentrée des contributions arriérées, soit en argent, soit en nature;

16.° Raser tout ce qui offusque la vue jusqu'à la grande portée du canon, et combler les fossés qui peuvent favoriser les approches ou la reconnaissance de la place;

17.° Employer la garnison à ces travaux, faire de fréquents exercices et former au combat les deux 4.° bataillons des 114.° et 117 régimens;

18.° Occuper des postes extérieurs, les fortifier et se maintenir par ce moyen à la distance du canon, afin d'obtenir divers avantages;

19.° Ne jamais permettre à l'ennemi de s'établir trop près de nos postes, à moins qu'il ne se décide à employer pour cet objet des forces reconnues supérieures;

20.° Visiter souvent ces postes à l'effet d'étudier avec soin tous les accidens de terrain des environs de la place;

21.° Faire de fréquentes sorties, menacer les camps de l'ennemi et l'obliger par ce moyen à tenir beaucoup de troupes devant Tortose;

22.° Prendre toutes les mesures propres à bien connaître et juger de ses mouvemens; choisir pour cela des émissaires de confiance et établir des signaux;

23.° Communiquer autant que possible avec S. E. le Maréchal duc d'Albufera et les gouverneurs de Sagonte, Peniscola, Méquinenza, Lérida et Tarragone;

24.° Visiter les prisons civiles et militaires de la place, à l'effet de prononcer sur les détentions arbitraires et employer utilement les condamnés;

25.° Enfin, résister avec honneur à tous les efforts de l'ennemi, et conserver le plus long-temps possible au gou-

vernement Français la place que V. E. m'avait chargé de défendre.

Telle est la tâche que je me suis imposée; vous jugerez, Monseigneur, si j'ai été assez heureux pour la remplir à la satisfaction de Votre Excellence; dans ce cas, j'aurai obtenu la récompense la plus flatteuse pour un militaire.

Avant d'entrer dans le détail des opérations, il convient de mettre sous les yeux de V. E. quels ont été les travaux exécutés par le Génie depuis le mois de juillet 1813, jusqu'à celui de mai 1814. J'ai cru pour cela n'avoir rien de mieux à faire que de transcrire ici le rapport de M. le capitaine Léon, commandant du Génie.

M É M O I R E

Sur les ouvrages ordonnés et exécutés aux fortifications et bâtimens militaires de la place de Tortose et dépendances, pendant les six derniers mois de 1813, et les quatre premiers de 1814, durée du blocus de cette place.

A la fin de juin dernier, M. le Maréchal, duc d'Albufera, vint inspecter les fortifications et édifices militaires de la place de Tortose.

Il témoigna sa satisfaction des travaux exécutés, approuva la continuation de ceux projetés, en ordonna de nouveaux et prescrivit de les exécuter avec la plus grande activité.

Il s'agissait de travailler, en même temps, aux ouvrages extérieurs, à ceux de la place et des forts, aux hôpitaux, à la manutention, aux moulins, magasins, casernes et autres édifices, qui, tous étaient insuffisans pour la garnison et les approvisionnemens.

M. le général baron Robert, gouverneur, donna les ordres les plus précis pour que tous les ouvriers, travailleurs et transports que les lieux circonvoisins, la ville et la garnison pouvaient fournir, fussent mis à la disposition du commandant du Génie.

Ces

Ces dispositions permirent à cet officier de faire travailler en même temps à huit ateliers différens, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la place.

Il faisait aussi les approvisionnementens que la circonstance exigeait, en palissades, blindages, bois de charpente, chaux, plâtre, tuiles, briques, charbon et autres objets et matériaux que son service pouvait exiger. Tous ceux provenant des démolitions étaient mis en magasin ou utilisés de suite.

Il prit aussi les dispositions nécessaires pour faire dans la place et aux environs ceux qu'on ne pourrait plus se procurer des lieux circonvoisins, lorsque le blocus ou le siège serait établi.

Aussi on n'en a jamais manqué et il a été à même d'exécuter beaucoup, et de grands ouvrages, et de donner une nouvelle face à une place négligée par les espagnols que la position et l'étendue de ses fortifications rendent fort importante aux opérations d'une armée, comme aux provinces circonvoisines qu'elle protège et assure.

Voici ceux qu'on a faits pendant le blocus.

FORTIFICATIONS.

OUVRAGES EXTÉRIEURS.

1.º Fortifier les postes du Col-de-l'Alba et de Mi-Camin, et les mettre à l'abri d'une attaque de vive force.

NOTA. Ces postes indispensables à la communication avec l'armée, aux opérations que la division devait exécuter et à tenir l'ennemi éloigné de la place, ont été fortifiés à plusieurs reprises, selon que les circonstances l'exigeaient et mis dans un fort bon état de défense.

Ils ont fini par être réduits au plus strict nécessaire en abattant partie des établissemens qui y étaient contigus, en

couvrant leurs portes par des tambours en maçonnerie crénelés, en crénelant leurs murs en tout sens, et en couronnant et traversant leurs toitures par d'autres murs crénelés pour les défilés des hauteurs environnantes.

2.° Fortifier la maison de Bacha dans la plaine de St.-Jean, en avant du fort d'Orléans, abattre les autres et éclairer la plaine.

NOTA. *C'est de cette maison qu'en décembre 1810, les Français ouvrirent la tranchée et la poussèrent bien avant dans la nuit, à la faveur des maisons, norias, arbres environnans et autres accidens de terrain.*

M. le général gouverneur en ordonnant de la bien fortifier pour la défendre avec une centaine d'hommes, d'abattre les autres, les norias, unir le terrain et couper les arbres de la plaine, a eu pour principal but de bien éclairer cette plaine, utile pour la pâture des bestiaux, de s'assurer de faire un approvisionnement de bois pour gabions, fascines, saucissons, piquets, manches, bois de chauffage pour la garnison et la manutention; enfin de retarder l'ennemi et de l'obliger à la battre avec du canon, pour en déloger le poste qui était d'ailleurs flanqué par les ouvrages de la place et du fort d'Orléans.

Cette maison a été entourée d'un fossé, réparée et crénelée dans ses rez-de-chaussée, 1.° et 2.° étage, ainsi que sa terrasse qui a été couronnée d'un mur crénelé.

3.° Fortifier les maisons Camarero et Centenero; abattre les autres et éclairer la plaine en avant de la tête-de-pont.

NOTA. *Ces deux maisons susceptibles de loger un bataillon ont été réparées, bien crénelées, dans toutes leurs parties, et entourées de forts abattis; enfin fermées par des portes et chevaux-de-frise.*

Les autres de cette vaste plaine, comme les norias, murs de jardins et accidens de terrain ont été abattus, unis, et les arbres coupés comme dans la précédente, pour les mêmes motifs et usages.

4.^o Retrancher la hauteur en avant du plateau de *las Tenaças*, unir et éclairer la plaine de Remolinos.

NOTA. *En faisant construire ce retranchement et une baraque pour 60 hommes, M. le gouverneur a occupé une position avantageuse qui découvre le ravin en avant et assure la plaine de Remolinos, qui a été coupée et unie comme les précédentes.*

5.^o Fortifier la maison de la rive gauche de l'Ebre, en face des retranchemens ennemis, et ouvrir un boyau de communication pour y arriver à couvert.

NOTA. *En faisant ouvrir ce boyau, réparer et créneler cette maison, M. le général gouverneur a voulu protéger les jardins qu'il avait assignés aux troupes de la garnison, sans compromettre son poste, et tirer avec avantage sur les retranchemens ennemis.*

OUVRAGES DE LA PLACE ET DES FORTS.

1.^o Isoler la grande caserne et les fronts de sa hauteur des maisons de la ville.

NOTA. *Cet ouvrage prescrit par M. le Maréchal a été exécuté en forme de redens, selon le figuré du terrain, au moyen de poteaux, palissades et traverses; on y a placé quatre barrières, réparé les quatre rampes, ainsi que les dépôts à poudre et corps-de-garde des bastions des carmes et de la victoire.*

2. Relever partie du mur d'enceinte de l'embarcadere de la place d'armes, et le fermer par une grande barrière neuve.

NOTA. *Les canonniers en faisant des embrasures à la batterie à barbette de cet embarcadere avaient placé leurs fascines sur les vieux murs; en enfonçant leurs piquets, ils l'avaient fait fendre, la charge des terres l'a ensuite fait écrouler.*

Il a été relevé tel que l'indique le titre de cet article.

3.º Réparer les estacades des ouvrages de la tête du pont, y placer des barrières, faire deux rampes et deux corps-de-garde aux places d'armes retranchées du chemin couvert, garnir les quatre barrières de verroux et serrures, réparer les parapets et banquettes, ainsi que celles du chemin couvert; construire à ces derniers des traverses et crochets palissadés, des descentes aux fossés et rétablir le hangard de la demi-lune.

NOTA. *Ces travaux ont été exécutés.*

4.º Abattre les maisons attenantes à l'église et au mur crenelé de la courtine St.-Jacques, renfermer ce mur et le lier à un nouveau parallèle au moyen de poutres; remblayer l'intervalle de manière à former terre-plein, y construire deux rampes pour le passage de l'artillerie, un aqueduc pour l'écoulement des eaux, fermer l'ancienne porte, la terrasser, ainsi que l'enclos *Fabrègues*, séparer ce dernier de la maison et le convertir en redens avec deux embrasures, et y ménager un dépôt à poudre; réparer la guérite, les parapets et les embrasures du bastion St.-Jacques, le défilé de la rive opposée; réparer deux corps de garde et trois dépôts à poudre; de sa gorge, faire une estacade avec barrière de la face droite de ce bastion jusque dans la rivière; élargir et creuser le fossé de ce bastion et de la courtine, pour couvrir celle-ci par un glacis; enfin convertir en un redens de cinq embrasures, la terrasse *Montagut*.

Nota. *Tous ces ouvrages ont été exécutés. Les redens et bastion précités défendent fort-bien cette partie de l'enceinte de la place qui n'était pas auparavant à l'abri d'un coup de main. Ils se flanquent réciproquement et tirent avec avantage sur tout ce qui pourrait descendre ou remonter par la rivière, ils flanquent enfin les ouvrages de la tête du pont.*

5.º Rétablir le redens de la porte *Remolinos*, le revêtir en maçonnerie, y construire une guérite et deux corps de garde, élargir les passages, remplacer la barrière de l'avancée, y donner une nouvelle direction et palissader cette partie du fossé jusques au bas de la hauteur du fort de *las Tenacas*.

NOTA. Ces ouvrages prescrits par M. le général gouverneur, ont été exécutés de manière à donner au redens une superficie double de celle du précédent : ce qu'on a obtenu en s'établissant dans le fossé. En le creusant à sa gorge et en élargissant les passages, on a eu les remblais et l'espace nécessaire pour le corps-de-garde.

Ce redens muni de quatre embrasures et son avancée formaient et assuraient ce passage, qui était difficile auparavant; ils otaiient toute inquiétude en cas d'attaque dans cette partie, et protégeaient en même temps le poste établi sur la hauteur en avant du plateau de las Tenaças.

6.º Rétablir les parapets et partie de l'escarpe de l'avancée du Castillo, y former ses terre-pleins, rampes et établissemens et défilé les ouvrages des hauteurs environnantes.

NOTA. Ces travaux ont été achevés, on y a construit un corps-de-garde de 50 hommes, un d'officier, un dépôt à poudre, deux latrines, réparé l'ancien corps-de-garde et le dépôt à poudre de la gauche, rétabli le parapet de l'escarpe basse du nord, escarpé la supérieure, mis la communication, fait deux échelles à meunier pour le chemin couvert, réparé les barrières, palissades, banquettes etc.

7.º Achever de réparer et rétablir les escarpes de l'ouvrage dit communication du Castillo à ses avancées, y construire des parapets et embrasures, des rampes, terre-pleins et banquettes, un corps-de-garde et une caserne pour soldats, un logement d'officiers, un dépôt à poudre, une latrine, un aqueduc pour l'écoulement des eaux et perfectionner le passage de l'ancienne enceinte.

NOTA. Cet ouvrage était presque impraticable, il menaçait ruine du côté de Remolinos, manquait d'établissement et était vu de tous côtés; en pétardant deux anciennes tours, les passages fort difficiles et des parties trop élevées, on s'est procuré la majeure partie des matériaux presque à pied d'œuvre, on s'est défilé, mis à couvert et changé entièrement la face de l'ouvrage qui s'est trouvé

par ces moyens fort commode, muni des édifices nécessaires et à même de bien remplir son but.

8.º Faire un approvisionnement de gabions, fascines, etc.

NOTA. *Exécutés sur plusieurs points.*

9.º Miner la place ainsi que les forts d'Orléans et de *las Tenaças*.

NOTA. *Exécuté avec la plus grande célérité conformément aux ordres de M. le général gouverneur. On a perfectionné ensuite.*

Si la circonstance eût permis de faire jouer ces mines, pour lesquelles tout était préparé, les fortifications de la place et les forts dont on vient de parler, n'eussent pu être rétablis qu'avec bien du temps et des sommes fort considérables.

10.º Les entretiens courans des fortifications de la place, forts et dépendances.

NOTA. *Exécutés à fur et à mesure.*

BATIMENS MILITAIRES.

1.º Réparer et blanchir les hôpitaux de Sainte-Croix et du Séminaire, et transformer le couvent de St. - Jean en troisième hôpital.

NOTA. *Le grand nombre de malades laissés par l'armée a obligé M. le gouverneur à prescrire cette dernière mesure qui était de la plus grande urgence. Ces trois hôpitaux ont été mis en bon état.*

2.º Réparer les fours de la manutention et en construire deux nouveaux au même local de 1200 rations.

NOTA. *Exécuté d'après les ordres de M. le Maréchal.*

3.º Réparer les sept moulins à manège de la place et des forts et en construire un autre à la caserne de l'Évêché.

NOTA. *Exécuté et prescrit par M. le gouverneur, comme indispensable pour moudre les grains de réquisition et ceux de la réserve.*

4.º Achever et plancheyer, la caserne et les magasins du moulin de *las Tenaças*, et réparer les autres édifices de ce fort.

NOTA. *Exécuté comme urgent pour y loger la troupe et y placer les approvisionnements.*

5.º Refaire la couverture et réparer la caserne de l'Evêché pour le 3.º léger.

NOTA. *Exécuté. Elle était indispensable et dans le plus mauvais état, sans portes ni fenêtres.*

6.º Repasser les couvertures, réparer et blanchir la grande caserne et celle de Sto.-Domingo et de la Merced.

NOTA. *Fait le plus urgent.*

7.º Parer trois magasins à grain et à sel, achever les cheminées et fourneaux des fours du Castillo, diviser et fermer les magasins des liquides de ses souterrains.

NOTA. *Exécuté.*

8.º Relever et couvrir les baraques du fort d'Orléans.

NOTA. *Exécuté.*

9.º Les entretiens courans des bâtimens militaires de la place, forts et ouvrages qui en dépendent.

NOTA. *Faits à fur et à mesure.*

Les travaux exécutés sur les points indiqués dans ce rapport me confirmaient dans l'opinion que la place de Tortose n'est guère susceptible d'être attaquée avec succès par Remolinos et la rive droite de l'Ebre. L'ennemi ayant la facilité de débarquer au port de la *Rapita* l'artillerie, les projectiles et les munitions de guerre et d'établir un pont sur le bas

Ceux projetés en cas de siège.

Ebre , en faisant remonter les barques et matériaux nécessaires pour sa construction, on était encore plus fondé à penser qu'il attaquerait par la porte St-Jean, s'il avait un jour le moyen de tenter un siège. Le couvre-face du bastion St.-Pierre, élevé par ordre de V. E., empêcherait de tourner ce bastion, ainsi qu'on le pratiqua en 1810; mais le terrain offre beaucoup d'avantage pour les cheminemens vers la place qui, ne pouvant s'effectuer qu'après avoir éteint les feux du fort d'Orléans, prescrivent à l'assiégeant de passer le ravin dit des Capucins et s'établir sur le plateau qui circonde les bastions de la victoire, des Carmes, du Christ et du fort d'Orléans. Ce ravin peut être regardé comme une première parallèle et il y a peu de chemin à faire pour déboucher et élever ensuite les batteries contre le fort et les bastions. A la vérité la terre manque sur le plateau, mais on en trouve dans le ravin. A l'effet de retarder la marche de l'assiégeant de ce côté, il était convenu qu'on construirait deux redoutes détachées, ou contre-approches qui se trouveraient sous la protection du feu de la place, barreraient le passage de l'artillerie, prendraient de revers sur les cheminemens de la plaine et formeraient opposition au débouché du ravin comme au couronnement du plateau. Au lieu d'assiéger la place de Tortose, dont l'occupation aurait lié la 2.^e armée espagnole à la 1.^{re} et à l'armée anglaise, le général Elio préféra user ses munitions en attaquant les petits forts de *Morella* et *Denia*. Le rocher escarpé de *Peniscola* a rendu ses efforts inutiles par une résistance honorable.

Si je n'ai pas à rendre compte à V. E. des attaques dirigées contre la place et repoussées par la garnison, j'aurai l'honneur de lui faire le rapport des combats de la garnison contre les camps et les postes ennemis. Son attitude menaçante a constamment retenu environ quinze mille hommes de la 2.^e armée devant Tortose. Son entière confiance dans les promesses de V. E., son zèle infatigable dans les travaux, son dévouement, son amour pour la patrie et son admirable constance à supporter toute espèce de privations lui ont permis d'atteindre l'heureux moment de sa délivrance.

La

La garnison fut passée en revue les 17 et 18 Juillet; elle était composée ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION des Brigades.	NUMÉROS des BATAILLONS.	NOMS DES CHEFS.	PRÉSENTS SOUS LES ARMES.				OBSERVATIONS.		
			Officiers.	Troupe.	EN SUBSISTANCE			Chevaux	
					Officiers.	Troupe.			
M. LE COLONEL POCHEZ. 1. ^{re} Brigade.	1. ^{er} du 3. ^e léger.	MM. <i>Débilly.</i>	20.	637.	»	42.	»	Ne sont point compris dans cette situation l'Etat - Major du Général gouverneur, celui de la place, les Commissaires des guerres, Officiers de santé, les Em- ployés des adminis- trations, etc., etc.	
	1. ^{er} du 11. ^e de ligne.	<i>Sarrère.</i>	16.	501.	»	2.	»		
	4. ^e du 114. ^e de ligne.	<i>Petit- d'Hauterive</i>	13.	508.	»	44.	»		
M. LE COLONEL PLICQUE. 2. ^e Brigade.	3. ^e du 5. ^e léger.	<i>Arvet.</i>	21.	602.	»	»	»		
	2. ^e du 20. ^e de ligne.	<i>Ricœur.</i>	14.	417.	2.	66.	»		
	4. ^e du 117. ^e de ligne.	<i>Doutremont</i>	13.	649.	4.	131.	»		
CAVALERIE.	Compagnie du Midi.	<i>Guérin.</i>	2.	69.	»	»	73.		Dans le nombre des présents, on compte près de 300 militaires sus- ceptibles de re- traite ou réforme, qu'il fut impossi- ble d'évacuer.
	Brigade des Douaniers.	<i>Négrotto.</i>	4.	24.	»	»	32.		
	Génie, Sapeurs et mineurs.	<i>Léon</i>	4.	66.	»	»	19.		
	Artillerie.	<i>Ricci.</i>	12.	250.	»	2.	71.		
			119.	3723.	6.	287.	195.		

Force de la
garnison.

Situation de l'Hôpital au 17 Juillet 1813,

12.

1203.

ainsi qu'il en coûte par l'état ci-joint.

134/4926
4652

3

Tous les militaires sortant de l'hôpital ont été placés en subsistance dans l'un des corps de la garnison et y ont reçu les soins paternels que MM. les officiers doivent à leur troupe. M. l'inspecteur les a fait comprendre sur les états de solde. Ils l'ont perçue exactement jusqu'au 16 février 1814, à l'exception de la retenue de 10 centimes pour la masse de linge et chaussure dont le décompte ne peut être fait qu'à leur régiment. Les conseils éventuels ont été chargés d'établir les comptes des détachemens en subsistance et d'en faire l'envoi aux corps auxquels ils appartiennent. Cette branche d'administration a été bien soignée. Les militaires en subsistance n'ont jamais été en arrière pour la tenue, l'instruction et la discipline.

Opérations
en Juillet.

L'armée s'étant éloignée des rives de l'Ebre, il fut poussé des reconnaissances jusqu'à Vll-de-Cona; on s'occupa en même temps du désarmement de la batterie de la Rapita, du chargement et du transport à Tortose des munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvaient. Les détachemens de troupes qui pouvaient être compromis par l'approche de l'ennemi reçurent ordre de rentrer dans la place. En exécution des ordres de V. E., les militaires qui ne faisaient pas partie de la garnison et reconnus en état de marcher, furent dirigés sur Reus. Le nombre de ceux partis au 17 juillet était de 4 officiers et 218 sous-officiers et soldats.

Je fus instruit que 60 ou 70 voiles étaient entrées dans le port de la Rapita, et que les têtes de colonne de l'ennemi se présentaient à Vinaros, Vll-de-Cona, etc. Des découvertes de cavalerie allaient fréquemment éclairer ces routes; l'une d'elles composée de dix dragons du midi, aux ordres d'un maréchal-des-logis, ne marcha pas avec les précautions qui lui avaient été prescrites; elle fut surprise et enlevée le 21 juillet, à une heure de distance de la place. Les travaux extérieurs furent poussés avec activité; toute la garnison s'y livrait avec ardeur: mes émissaires m'informèrent que l'armée Anglo-Espagnole passait l'Ebre à Amposta et se portait en avant. Je ne fus fixé sur ses pro-

jets qu'après avoir obtenu la certitude qu'il restait peu de troupes, et que celles parties menaçaient Tarragone. Je crus devoir mettre cette circonstance à profit pour me procurer des fourrages et augmenter les approvisionnemens.

En attendant l'arrivée de la 2.^e armée, commandée par le général Elio, retenue momentanément à Valence, la garde d'Amposta resta confiée à la division de Villa-Campa. J'épiais un moment favorable à mon projet de mettre le feu aux bâtimens qu'on y avait réunis pour faciliter le passage de l'armée et assurer ses communications.

Mois d'Août.

L'occasion s'en présenta le 5 août. Villa-Campa se proposant d'enlever un détachement de la garnison, employé à faire moudre de la farine aux moulins de Xerta, abandonna son poste dans la nuit du 4 au 5, arriva avant le jour dans ce village et parvint à se saisir d'une barque chargée d'une centaine de sacs de farine. L'officier commandant le détachement avait eu la prévoyance d'aborder sur la rive gauche de l'Ebre, ce qui le mit à l'abri des tentatives de l'ennemi.

Pendant que Villa-Campa exécutait son mouvement, mille hommes d'élite de la garnison avec 50 chevaux et deux bouches à feu se portaient rapidement sur Amposta. Le village fut surpris, les postes enlevés, quinze grandes barques, deux ponts volans et un beau corsaire anglais, doublé en cuivre, monté par 40 hommes d'équipage, armé de deux caronades de 24, ne tardèrent pas à être la proie des flammes. Plus de vingt hommes furent tués; on ramena prisonniers le commandant du port, quelques anglais et quelques espagnols. Nos voltigeurs, bien dirigés par M. le colonel Pochet, se conduisirent avec beaucoup d'intrépidité. MM. Negrotto, commandant des douaniers, Duvard, lieut. du 3.^e léger et Dusaussy, lieutenant du 5.^e, se firent remarquer.

Instruit de l'enlèvement de notre farine à Xerta, je résolus une prompte vengeance. L'expédition d'Amposta fut faite

avec la célérité qui convenait à notre situation. Les troupes étaient rentrées à dix heures du matin, mangeaient la soupe et se reposaient; dès que la grande chaleur fut passée, quelques compagnies de fusiliers, aux ordres de M. le colonel baron Plicque partirent en avant-garde du côté d'Aldover, elles furent bientôt suivies par les troupes sorties le matin. Manœuvrant sur un terrain connu, M. le chef de bataillon Doutremont qui avait été détaché par le colonel Plicque, débordait la droite de l'ennemi, et menaçait de l'enfermer dans Xerta ou l'acculer à l'Ebre. Le mouvement des autres troupes sur la principale route, le feu de l'artillerie dirigé par l'estimable colonel Ricci, et l'enlèvement des positions importantes décidèrent Villa-Campa à se retirer sur les montagnes de Paouls avec environ 4 mille hommes, quoiqu'il ne fût attaqué que par douze ou quinze cents.

Le combat durait encore à la nuit close. La charge battue de toute part mit un terme à la fusillade et détermina la fuite de l'ennemi qui eut plus de cent tués ou blessés, et laissa dix prisonniers en notre pouvoir. Nous eûmes sept à huit blessés. M. le commissaire des guerres Cusin passa la nuit à faire des recherches de vivres dans Xerta, délivra du pain aux troupes pour deux jours et fit charger deux barques de farine ou de blé. On rentra dans la matinée sans appercevoir d'ennemis et après avoir brûlé une troisième barque qui était engravée.

M. le colonel Plicque s'est loué de la brillante conduite du commandant Doutremont; M. Marbotin, capitaine de carabiniers au 3.^e léger, officier plein de mérite et de zèle, fut blessé d'un coup de feu à la cuisse.

Cette journée inspira une grande confiance aux soldats, rendit la garnison redoutable aux espagnols et lui facilita les moyens d'enlever à plusieurs lieues de la place de la paille, du grain, des caroubes et du bois. On continuait à démolir des maisons, combler des fossés, couper les arbres, unir le terrain et fortifier les postes extérieurs.

Villa-Campa était venu reprendre son poste d'Amposta et cherchait à y rétablir de nouveaux moyens de passage, dans l'intention de pouvoir communiquer plus facilement avec l'armée de Catalogne.

Désirant connaître ses ressources et apporter quelque obstacle à ses projets, je fis partir une reconnaissance dans la nuit du 15 au 16. Elle se dirigea vers la route du Perelló à Amposta, à la *Venta* dite *Borgea - Cenia*. Les éclaireurs de cavalerie s'emparèrent de trois cavaliers espagnols, dont un était porteur de dépêches. Plusieurs lettres annonçaient le mécontentement de l'armée sur la lenteur que les anglais apportaient au siège de Tarragone, leur projet d'un prochain embarquement et la terreur qui régnait parmi les espagnols depuis qu'ils pénétraient le projet qu'avait V. E. de marcher à eux. La reconnaissance s'assura qu'il n'existait que quelques petites barques à Amposta et remonta l'Ebre par la rive gauche. Divers émissaires me rendirent compte dans la journée du 18 du mouvement rétrograde de l'ennemi; ils m'assuraient que les anglais s'étaient précipités dans leurs vaisseaux et que le duc *del Parque*, poursuivi par l'armée d'Aragon, se retirait sur l'Ebre en toute hâte; deux divisions prenant la direction de Falcet et Mora, une troisième celle du Perelló et Amposta, où on conduisait des barques. De nouveaux explorateurs furent expédiés, ils me rapportèrent tous la même chose; celui envoyé à Amposta avait vu passer des troupes et des bagages, il avait remarqué un grand désordre occasionné par la crainte de voir arriver les Français. L'occasion me parut favorable pour faire une sortie de ce côté: MM. les colonels Plicque et Pochet firent une reconnaissance le 19 à trois heures du matin avec environ 1800 hommes d'infanterie, 4 bouches à feu et 50 chevaux.

M. Sarrère, chef du 3.^e bataillon du 11.^e régiment de ligne, reçut ordre d'aller au *Col de l'Alba*, descendre de là sur l'ancienne route de Tortose au Perelló et venir se former près la tour de St.-Onofre, où il se réunirait au res-

tant de la colonne : les troupes sorties de la place marchèrent dans l'ordre en échelons et prirent position au point de réunion qui vient d'être indiqué. L'ennemi fut rencontré un peu au-delà de la tour St-Onofre. Les voltigeurs l'attaquèrent avec impétuosité ; une fusillade très-vive s'engagea : M. le capitaine d'artillerie Vidal mit les quatre pièces en batterie et secondait bien par son feu l'attaque de l'infanterie. Toutes les positions furent enlevées, et les espagnols culbutés étaient sur le point d'être noyés, lorsque le duc del Parque témoin de la position fâcheuse d'une partie de sa 3.^e division, chercha à y remédier en jetant rapidement des troupes fraîches sur notre rive, car il eut aussi recours à celles de Villa-Campa.

Une charge de cavalerie fut reçue à bout portant par les braves carabiniers du 5.^e qui tuèrent un grand nombre de cavaliers et chargèrent le reste. Cependant les forces de l'ennemi s'augmentaient et je n'avais pas l'intention de compromettre une partie de la garnison qui ne pouvait jamais perdre de vue son point d'appui. Sans ce principe de prudence, un changement de front en avant sur l'aile droite aurait très-probablement jeté l'ennemi dans l'Ebre. Mais il fallut renoncer à de brillans résultats et, suivant les règles qu'un militaire doit s'imposer en pareille circonstance, ordonner qu'on se retirât. Ce qui s'exécuta en très-bon ordre et par les soins de M. le colonel Pochet qui ne permit pas à l'ennemi de le suivre. L'affaire du 19 août a fait beaucoup d'honneur aux troupes qui ont combattu, elles ont montré toute l'intrépidité qui caractérise l'armée d'Aragon.

Il est constant que l'ennemi a eu près de 800 hommes hors de combat, parmi lesquels le colonel commandant la cavalerie et un lieutenant-colonel, tués, et le neveu du duc del Parque blessé. Un officier et 15 troupes furent faits prisonniers. Notre perte en tués ou blessés fut de 182 hommes. Le brave chef de bataillon Débilly y reçut une blessure mortelle. Les capitaines Laloge du 114.^e et Audoubé du 11.^e restèrent pour morts sur le champ de bataille. On

a su depuis qu'ils étaient seulement grièvement blessés et qu'ils avaient refusé d'être transportés. On peut citer honorablement, comme s'étant particulièrement distingués, MM. le colonel Pochet, les chefs de bataillon Fouschard, chef d'état-major, Sarrère du 11.^e, légèrement blessé, Ricœur du 20.^e, Arvet du 5.^e léger, Petit d'Hauterive du 114.^e, les capitaines Cazalis, Boudon, Grasset, Seguy, le lieutenant Maxant du 11.^e (blessé).

Les officiers d'Etat-major Delaporte, Ligeret; ainsi que les adjudans-majors Rostolan Desmeuze et Harent méritent aussi des éloges par leur bonne conduite.

Les troupes qui avaient fait cette reconnaissance prirent position une demi-lieue en arrière de St. - Onofre, sur la hauteur où la division de M. le général Frère était campée pendant le siège de Tortose. On y fit la soupe et on rentra le soir dans la place. L'ennemi de son côté repassa le fleuve. Pendant ce repos, il est survenu des événemens fâcheux et extraordinaires. Quinze hommes d'élite des 5.^e léger et 11.^e de ligne sont morts subitement et dans un état de vertige qu'on a attribué aux grandes fatigues de la journée. On a cependant remarqué que c'était des militaires très-vigoureux.

Il devenait intéressant d'être fixé sur les causes du mouvement rétrograde de l'ennemi et de savoir à quoi s'en tenir sur celui de notre armée. Voulant atteindre ce but, je chargeai M. Delaporte, capitaine-adjoint, d'aller le lendemain au quartier-général du duc del Parque sous le prétexte de traiter d'un échange de prisonniers. Cet officier fut bien reçu à Amposta, Vinaros et Vill-de-Cona, s'acquitta de la mission avec beaucoup d'intelligence, me donna à son retour des renseignemens précieux et eut occasion de voir le grand nombre d'espagnols blessés la veille. Je ne tardai pas à être informé de l'abandon de la place de Tarragone, de la destruction de ses fortifications et du retour de l'armée à Villa-Franca. J'appris également que le fort de Morella était attaqué.

La 3.^e armée partit pour l'Aragon et fut remplacée par trois divisions de la 2.^e aux ordres du général Elio. Les généraux

Septembre.

Villa-Campa, l'Empecinado et Myares les commandaient. On les augmenta d'une partie des troupes de Durand et Gayan. Ce qui les avait portées à douze régimens d'infanterie, deux de cavalerie, deux compagnies d'artillerie à cheval et une à pied, avec quinze bouches à feu. La force totale était d'environ 15 mille hommes. Nous n'avons pas cessé de faire de fréquentes sorties et de chasser les postes ennemis.

Deux ou trois mille hommes voulurent faire une reconnaissance sur la place le 15 septembre, ils furent repoussés et éprouvèrent quelque perte.

Une partie de la garnison était sous les armes avant le jour et prête à se porter au point menacé.

Les travaux se perfectionnaient.

Un officier commandant une corvée de travailleurs manqua de surveillance en laissant éloigner quelques hommes sans armes. Un détachement de cavalerie ennemie les chargea et en enleva neuf, presque tous du 114.^e de ligne.

Octobre.

Les troupes de l'Empecinado tentèrent de s'établir le 9 octobre au matin à las Roquetas. Après avoir bien reconnu la force de l'ennemi, je fis sortir deux bataillons d'élite, trente chevaux et deux bouches à feu. Nos voltigeurs se lancèrent sur les espagnols au pas de course, les mirent en fuite, tuèrent une dizaine d'hommes, en blessèrent plus de trente et ramenèrent quelques prisonniers. Nous eumes sept blessés.

M. le général Elio fournit à la garnison une nouvelle occasion de se distinguer. Sept bataillons débouchèrent le 15 octobre au matin par les faubourgs de Jésus et de las Roquetas. Nos postes extérieurs bien fortifiés se bornèrent d'abord à arrêter les efforts de l'ennemi et, lui laissant user sa bouillante ardeur, me donnèrent le temps de faire les dispositions convenables pour le combattre avec avantage. Sorti avec 1200 hommes, 50 chevaux et 4 bouches à feu, il fut vigoureusement attaqué, pris en flanc et repoussé. Le choc dura pendant plus de six heures. Le feu meurtrier de notre artillerie et de la mousque-
terie

terie lui fit éprouver une perte considérable. Elle s'élève à près de 600 tués ou blessés. Nous avons compté plus de 50 cadavres sur le champ de bataille. Nous avons eu de notre côté 2 tués et 34 blessés. Nos troupes se sont conduites avec une rare distinction.

J'ordonnai le lendemain une reconnaissance sur Tybens. Les postes de Villa-Campa furent surpris. On tua 4 hommes et on ramena 12 prisonniers dont un lieutenant.

J'eus avis de la prise du fort de Morella et de celle de Pampelune. L'armée espagnole fit plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie pour célébrer ces événemens.

Les sorties continuelles de la garnison lui procuraient l'avantage de faire rentrer dans la place des légumes frais, du fourrage et quelques quintaux de grain. Elles tenaient le soldat dans un état d'activité favorable à sa santé et mettaient l'ennemi dans la nécessité d'être constamment sous les armes; parce qu'il était sans cesse menacé dans ses postes et dans ses camps. Le général Élio avait fait publier dans tous les environs que tout individu qui tenterait d'introduire des comestibles dans Tortose serait puni de mort. Je donnais tous mes soins à la conservation de ceux que nous possédions et j'étais bien pénétré qu'ils nous seraient un jour d'une grande utilité. Malgré ma prévoyance, nous perdimes le 17 novembre un troupeau de 560 chèvres ou moutons. Cet événement doit être attribué à la négligence du garde - parc et à celle des gardes qui, cédant à l'insinuation des bergers, conduisirent ce troupeau au delà des postes extérieurs, non obstant la défense expresse de les dépasser. Cinq soldats désertés la veille furent soupçonnés d'avoir conduit l'ennemi dans les ravins et d'être d'intelligence avec les bergers.

Informé qu'un poste de grenadiers espagnols était établi à la *Venta de la Mosca*, route du Col-de-l'Alba au Perelló, à l'effet d'arrêter les émissaires qui entreraient ou sortiraient de la place, ou saisir ceux qui tenteraient d'y introduire des vivres, je fis partir dans la nuit du 20 novembre la compagnie de voltigeurs du 20.^e et les douaniers à cheval, avec ordre au capitaine Seguy

d'enlever ce détachement au point du jour. Mes instructions ont été suivies avec zèle et intelligence. L'officier et vingt-sept grenadiers du régiment de Jaën furent faits prisonniers, cinq tués, quelques-uns blessés; le restant se précipita dans des ravins profonds. M. Farget, officier de douaniers extrêmement brave, fut blessé et eut son cheval tué. M. le chef de bataillon Sarrère fit une diversion favorable à cette expédition en poussant une reconnaissance près la tour St.-Onofre.

Une compagnie de chasseurs de la division de l'Empecinado venait habituellement, depuis près de 15 jours s'embusquer de grand matin à portée de nos postes de la rive droite et engageait un tiraillement inutile. Ayant reconnu qu'elle n'était pas appuyée, je crus à la possibilité de l'enlever.

Dans cette intention, le 21 avant le jour, je fis embusquer dans une maison isolée de las Roquetas, derrière laquelle les espagnols venaient se former, la compagnie de voltigeurs du 3.^e léger, avec ordre de les laisser approcher et de sortir ensuite précipitamment de manière à fondre sur eux par les deux flancs. Pour mieux réussir dans cette entreprise plusieurs voltigeurs s'étaient affublés des capottes et des schakos des grenadiers de Jaën pris la veille. 40 chevaux et deux autres compagnies de voltigeurs placés à la maison Camarero devaient se porter au pas de course à las Roquetas pour soutenir la compagnie du 3.^e, la cavalerie étant spécialement chargée de déborder et se porter sur les derrières de l'infanterie espagnole. Cette opération conduite par M. le colonel Pochet eut un succès complet. Deux officiers et 56 sous-officiers et soldats des tirailleurs de Siguenza furent faits prisonniers; le restant fut passé au fil de l'épée. Nous n'eumes pas un seul homme d'atteint. La compagnie de voltigeurs du 3.^e se conduisit avec sang-froid et bravoure.

Désirant me procurer quelques nouvelles et me débarrasser des prisonniers, s'il était possible, j'écrivis la lettre suivante au général Elio. M. le capitaine Delaporte en fut chargé.

Tortose, le 24 Novembre 1813.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL ELIO,

Monsieur le général,

Six officiers et 140 sous-officiers et soldats espagnols qui se trouvent prisonniers de guerre dans cette place, m'ont témoigné le désir de recouvrer promptement leur liberté. Ils appartiennent presque tous aux troupes sous vos ordres. S'il entre dans vos vues, M. le général, de leur procurer ce bienfait, je m'y prêterai volontiers. Le capitaine Laloge, resté le 19 août sur le champ de bataille, neuf soldats enlevés le 26 septembre, au moment où ils ramassaient du bois, et la garnison de Morella vous fournissent le moyen d'opérer un échange. Daignez me faire connaître vos intentions. Quant à moi, animé du désir d'adoucir les malheurs de la guerre qui pèsent sur les braves gens, je me ferai toujours un plaisir de leur être utile.

J'ai l'honneur, *etc.**Je reçus le 30 Novembre la réponse suivante :*

Señor General,

Vos debeis conocer que no conviene á mi situacion cange alguno: los oficiales particularmente que se han dexado sorprender y tomar como carneros no los querria sino para castigarlos como merecen.

? Vos quereis endulzar la suerte de la guerra? poco se conoce en la conducta que observais con los inocentes habitantes de Tortosa, que despues de extraer las contribucio-

Monsieur le général,

Vous devez juger qu'aucun échange ne convient à ma situation. Je ne voudrais particulièrement avoir les officiers qui se sont laissés surprendre et enlever comme des moutons, que pour les punir comme ils le méritent.

Vous désirez adoucir les maux de la guerre? On le voit peu, d'après la conduite que vous tenez envers les innocens habitans de Tortose. Vous tirez d'eux des con-

nes queni ellos pueden pagar, ni vos teneis derecho de exigir, los mortificais de una manera poco decorosa. V.^a situacion de bloqueado y la distancia tan grande de vuestros exercitos no os dan derecho de exigir contribucion alguna, ni mortificar en prisiones y subterranos á los inocentes vecinos. Reparad la conducta del governador de Pamplona que tanto le ha favorecido. Teneis esperanza de lograr igual suerte?

Algun dia podrá el ciudadano ultrajado vengarse completamente, y vos ni los que estan bajo vuestras ordenes podrán quejarse: yo por mi parte os hago presente la represalia que tal conducta me oferece, y estad seguro que la pondré en práctica de un modo que os pesará haber correspondido tan mal á la heroïcidad española.

Reflexionad sobre V.^{ra} situacion y haced lo que por ahora estais en estado de hacer, que V.^{ra} conducta actual es la que ha de reglar V.^{ra} suerte venidera.

Quartel general, 26 de noviembre 1813.

Signé, XAVIER ELIO.

tributions qu'ils ne sont pas en état de payer, et que vous n'êtes point en droit d'exiger, et vous les maltraitez d'une manière peu décente. Votre état de blocus, et le grand éloignement de vos armées, vous ôtent le droit d'exiger aucune contribution, ou d'enfermer dans des prisons et des cachots des habitans innocens. Voyez combien la conduite du gouverneur de Pamplune lui a été utile! espérez-vous pouvoir obtenir le même sort?

Quelque jour le citoyen outragé pourra se venger complètement, et ni vous, ni ceux qui sont sous vos ordres, ne pourront s'en plaindre. Pour ma part je vous fais connaître les représailles auxquelles cette conduite m'autorise; et soyez convaincu que j'y procéderai d'une manière à vous faire repentir d'avoir répondu si mal à l'héroïsme espagnol.

Réfléchissez sur votre situation, et faites à présent ce que vous êtes en état de faire; votre conduite actuelle décidera de votre sort futur.

Quartier général, le 26 novembre 1813.

Signé, XAVIER ELIO.

Des mesures de prévoyance m'avaient déterminé à prescrire à MM. les commissaires des guerres de ne plus employer des habitans de Tortose dans les magasins. Mes ordres ne furent pas exécutés. Le sieur Lombard, garde-magasin des vivres-pain et liquides, qui a passé à l'ennemi lorsqu'on a exigé de lui une reddition de comptes, avait pour aide

le nommé *Ranc* qui trouvait beaucoup plus commode de faire faire son service par des paysans, dits de confiance. Trois de ces misérables se proposèrent d'empoisonner la garnison en jetant une forte dose de sublimé corrosif dans une pipe d'eau-de-vie qui devait être mise en distribution le 29 novembre. Heureusement ce mélange n'étant pas encore bien opéré, l'eau-de-vie fut moins claire que les jours précédens et sa dégustation parut désagréable. Plusieurs bataillons avaient déjà été servis lorsque je fus instruit de ce qui se passait. J'ordonnai aussitôt qu'on suspendit la distribution, je me rendis au magasin et je fis porter une fiole d'eau-de-vie à la pharmacie de l'hôpital. Ci-joint le rapport des pharmaciens. Plusieurs des militaires qui avaient bu leur ration eurent quelques envies de vomir et une légère indisposition. Aucun d'eux ne fut réellement malade. Ayant pris des renseignemens sur les trois paysans habitués des magasins, je sus qu'ils avaient disparu. Je fis arrêter le sieur *Ranc*, préposé aux distributions, qui avait commis l'imprudence d'accorder à ces hommes une confiance trop aveugle.

C'est aussi dans le cours du même mois que je fus prévenu de bonne part qu'on devait brûler notre pont et les barques qui se trouvaient dans le port. Les deux marins espagnols qui me furent désignés comme ayant contracté l'engagement de ce crime d'incendie, furent arrêtés avant l'exécution.

La lettre de M. le général *Elio* ne renfermant pas des expressions très-polies, je lui écrivis le 1.^{er} décembre ce qui suit :

Monsieur le général,

J'ai reçu hier la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser. Décembre,

Puisqu'il vous plaît de rejeter une proposition d'échange qui me paraissait très-raisonnable, je ne la produirai plus.

Vous me permettrez d'avoir l'honneur de vous représenter, que nommé gouverneur de cette place par S. Ex. le Maré-

chal duc d'Albufera, commandant en chef l'armée d'Aragon, je ne dois recevoir des ordres et des instructions que de lui. Il ne serait peut-être pas déplacé de vous demander, monsieur le général, de quel droit vous vous mêlez de mes opérations dans la place de Tortose. En vérité, c'est une chose bien étrange ! déjà vous prenez le ton d'un vainqueur. Cela vous convient-il ? Ignorez-vous que cette place est défendue par une division de l'armée d'Aragon, de cette armée qui triompha de ses ennemis dans les journées de Castalla, Yecla, Villena, Biar, Rotgla, Montforte, Carxagente etc., etc. Beaucoup de ces braves sont ici. Ils vous prouveront qu'ils n'ont pas encore dégénéré.

Vous vous plaisez, monsieur le général, à me faire connaître les malheurs qui ont suivi les batailles de Wachau et de Leipsik. Vous me parlez de l'éloignement de nos armées, et vous m'offrez pour perspective le sort de Pampeune. Tout changera..... De grands événements se préparent..... La garnison de Tortose saura se préserver des effets du poison. Sa juste indignation vengera un crime inoui parmi les nations policées.

Le 5 décembre, un parlementaire m'apporta la lettre suivante :

*Señor Gobernador de
Tortosa,*

No hubiera tomado la pluma para contestar à v.^a carta de 1.^o de este, si las últimas lineas de ella no encerrasen expresiones que no puedo oír sin agraviarme : Vos decis, entre otras cosas, *que la guarnicion de Tortosa sabra preservarse de los efectos del veneno.*

Los desertores de esa plaza, es el primer conducto p.^o el que he

Monsieur le Gouverneur de
Tortose,

Je n'aurais pas pris la plume pour répondre à votre lettre du 1.^{er} de ce mois, si ses dernières lignes ne renfermaient des expressions que je ne puis entendre sans m'en offenser. Vous dites, entre autres choses : *la garnison de Tortose saura se préserver des effets du poison.*

Les déserteurs de cette place sont les premiers par qui j'ai eu

sabido algo de esto. El general que os escribe no puede ni está en su carácter el usar de medios tan bajos, no está tampoco en situación ni es en la necesidad de usarlos. Es militar desde que pudo serlo; ha tenido muchos mandos, desgracias y fortunas en las guerras; unas y otras las ha sabido llevar con la dignidad propia de su carácter: por consiguiente ahora y por siempre repito y protesto que quanto se hable en este particular, es ageno de mi moral; pero ya que he tomado la pluma voy á haceros ver lo impropio del resto de vuestras reflexiones.

Me preguntais con que *derecho me mesclo en vuestras operaciones en Tortosa*, y yo os respondo que todo lo que yo os he hecho presente no es mesclarme: nada mas ridiculo que pretender yo mandar á que es enemigo. Para hablaros así me asiste el derecho de la guerra y v.^a situación. Pues que, ¿Porque tengais dentro de vuestras murallas una porcion de vecinos y ciudadanos inocentes, teneis derecho de oprimirlos, de mortificarlos y asesinarlos? Vos lo hareis ciertamente si quereis; yo estoy bien cierto que no podré evitarlo, así como vos no podreis evitar que yo haga pasar la misma suerte á los franceses que tengo en mi poder. Si yo hago con ellos lo que vos haceis con los españoles ¿tendreis derecho de

quelque connaissance de ce fait. Le général qui vous écrit ne peut concevoir, ni il n'entre dans son caractère d'employer des moyens aussi bas; il n'est également ni dans la situation, ni dans la nécessité de s'en servir. Militaire dès qu'il a pu l'être, il a eu beaucoup de commandemens, et a éprouvé des revers et des succès dans différentes guerres. Il a supporté l'une et l'autre fortune avec la dignité propre à son caractère. Par conséquent aujourd'hui et pour toujours je répète et proteste que tout ce qui se peut dire sur cet événement, est étranger à ma moralité: mais puisque j'ai pris la plume, je vais vous faire voir toute l'impropriété du reste de vos réflexions.

Vous me demandez de quel *droit je me mêle de vos opérations dans Tortose*; et moi je vous réponds que ce que j'ai fait jusqu'à présent, ce n'est pas m'en mêler. Rien de plus ridicule que de prétendre ordonner à des chefs ennemis. C'est le droit de la guerre, et votre position, qui m'ont porté à vous parler ainsi. Enfin, parce que vous avez dans vos murs quelques habitans, quelques citoyens innocens avez-vous le droit de les opprimer, de les vexer, de les ruiner? Vous le ferez sans doute, si vous le voulez, et je suis très-certain que je ne pourrai l'éviter, comme vous ne pourrez également éviter que je fasse subir le même sort, aux Français qui sont en mon pouvoir. Si je fais avec eux ce que

quejaros? No por cierto, á menos que vos creais que el frances por solo serlo tenga una prerogativa sobre el resto de los mortales.

Me decis que yo tomo tono de vencedor. Ese tono es ageno de la moderacion española: esta nacion sabe gozar de los triunfos con circunspeccion y nobleza, y sobre llevar las desgracias de la guerra con una constancia y una firmeza que á vos mismo y á esos exércitos en otro tiempo vencedores, ha asombrado y asombrará mas: estas mismas acciones que vos citais son verdaderos testimonios de esta verdad. Conseguisteis en ellas ventajas, es cierto, ¿y en que se os conoce? A la vista está, responded vos y respondan Soult y Suchet.

No nos cansemos, S.^r gobernador, hablemos dos militares que debemos conocer el estado de las cosas. Sé todo lo fuerte que querais dentro de vuestra plaza. O Suchet tiene fuerzas bastantes para batir los exércitos que entre vos y él existen ó no. Si las tiene y las bate, vos podreis disfrutar largo tiempo de vuestro gobierno; si no sucede así, luego que os tomais el último bocado tendreis que venir á pedirme pan ó morir de hambre: esta es en compendio nuestra situacion: entonces, ahora y siempre como

vous faites avec les espagnols, aurez vous le droit de vous en plaindre? Non certes, à moins que vous ne pensiez, que le Français, par cela même qu'il est Français, à une prérogative établie sur le reste des hommes.

Vous me dites que je prends le ton du vainqueur. Ce ton est étranger à la modération espagnole. Cette nation sait jouir de ses triomphes avec circonspection et noblesse, comme elle sait soutenir les disgraces de la guerre avec cette constance et cette fermeté, qui ont étonné et étonneront toujours et vous même et vos armées, autrefois victorieuses. Ces mêmes combats que vous me citez, sont des preuves constantes de cette vérité. Vous y avez obtenu des avantages, c'est certain. Mais qu'en est-il résulté? C'est aisé à voir, répondez, vous, et que Soult et Suchet répondent aussi.

Ne nous fatignons pas, M.^r le gouverneur, parlons comme deux militaires qui doivent connaître l'état des choses. Je sais toute la force que vous avez dans votre place. Ou Suchet a pour battre les armées qui vous séparent de lui, ou il ne les a pas. S'il les a et qu'il réussisse vous pourrez jouir long - temps de votre gouvernement. S'il n'en est pas ainsi, dès que vous serez à votre dernier morceau, vous viendrez me demander du pain, on vous mourrez de faim: telle est, en

enemigos

enemigos os procuraré exterminar, pero cuerpo á cuerpo con armas legales ; y como caballero, en nadie encontraria un enemigo vencido mas generosidad. Los prisioneros de Morella y el comandante han llegado á embarcar se hasta con el último ochavo, y no les ha faltado ni una hilecha, y eso que aquel dinero era sangre de la España oprimida. Citad otro exemplo igual entre los españoles prisioneros. El ser fusilados si se cansaban era lo que esperaban y morirse de hambre si los pueblos no los socorrian. Vos decis que la guarniciou de Tortosa se compone de aquellos bravos que vencieron. Está bien ; poned los libres fuera de esas murallas, dexadlos doce horas á su voluntad, vereis los que os quedaran, yo los tendré bien pronto para servir contra vos, si los quisiera admitir. Esto es una consecuencia precisa del estado de los negocios de la Francia, cuyo gefe ó acabará con ella ó tendrá que acomodarse á condiciones moderadas.

Es quanto tengo por última vez que responderos.

Quartel General de Vinaros 4 de diciembre de 1813.

Signé, XAVIER ELIO.

abrégé, notre position respective. Alors, à présent et toujours, comme ennemi, je ferai mes efforts pour vous exterminer ; mais corps à corps avec des armes légales ; et comme chevalier, un ennemi vaincu ne trouvera en personne plus de générosité. Les prisonniers de Morella et leur commandant se sont embarqués sans perdre un denier, sans qu'il leur soit enlevé un fil, quoique leur argent fut le sang de l'Espagne opprimée. Citez un pareil exemple à l'égard des prisonniers espagnols ! être fusillés, s'ils se fatiguaient, ou mourir de faim, si les communes ne les secouraient ; voilà leur sort.

Vous dites que la garnison de Tortose se compose de ces mêmes braves qui nous vainquirent. C'est bien, laissez les libres, hors de vos murailles, livrés douze heures à leur volonté ; vous verrez ceux qui vous resteront. Je les aurai promptement et prêts à servir contre vous, si je voulais les admettre. C'est une conséquence nécessaire de l'état des affaires de la France, dont le chef, périra avec elle, ou sera forcé d'accéder à des propositions modérées.

C'est pour la dernière fois que je vous répons.

Quartier-général à Vinaros, le 4 décembre 1813.

Signé, XAVIER ELIO.

Cette lettre me parut plus offensante que la première : je répondis le 11 décembre en ces termes :

Monsieur le général ,

En vous annonçant que la garnison de Tortose saurait se préserver des effets du poison , je n'ai pas eu l'intention , comme vous paraissez le penser , de vous imputer un crime aussi odieux. Je ne doute pas que votre caractère et vos vertus se refuseront toujours à employer , pour vaincre vos ennemis , des moyens repoussés par tous les militaires en possession de vrais sentimens d'honneur , de ces sentimens honnêtes qui font constamment la règle de leur conduite. Persuadé que vous partagez notre juste indignation contre les auteurs d'un barbare attentat , vous ordonnerez sans doute qu'ils soient mis à ma disposition , afin qu'une commission militaire en fasse justice. Dans cette espérance , j'ai l'honneur de vous transmettre les détails suivans :

Les nommés *Salvador Curto* , *Bonnet-Massat* , *Joseph Ferreras* , (dit *Maraña*) , tous trois habitans de Tortose , étaient employés depuis long-temps dans les magasins des liquides de cette place. Ces individus se rendirent secrètement à *Xerta*. Ils y contractèrent l'obligation de faire des tentatives d'empoisonnement contre la garnison de Tortose. De retour dans la place , ils continuèrent à s'introduire dans lesdits magasins , et , le 28 novembre au soir , profitant d'un moment favorable à l'exécution de leur projet , ils jetterent une assez forte dose de *sublimé - corrosif* dans une pipe d'eau-de-vie qui devait être distribuée à la troupe le lendemain 29. Pour se soustraire aux poursuites qu'on aurait nécessairement exercées contre eux , ils se précipitèrent des remparts dans la nuit du 28 au 29 et se réfugièrent à *Xerta* , où ils rendirent compte de leur mauvaise action et du succès qu'ils en attendaient.

Ces faits sont constans , M. le général ; plusieurs témoins les attesteront. Si vous consentez à faire arrêter les prévenus , et à me les livrer , l'information de la procédure nous apprendra quels sont les véritables auteurs de l'empoison-

nement , car il est probable que ceux qui l'ont exécuté n'étaient que de vils instrumens de haine et de vengeance.

Je ne répondrai que brièvement aux autres paragraphes contenus dans votre lettre du 4 de ce mois.

Je pourrais vous dire que vous n'êtes pas fondé dans vos prétentions , lorsque vous déclarez ne vous être nullement immiscé dans mes opérations. J'ai sous les yeux votre lettre du 26 novembre ; elle est une preuve irrécusable de ce que j'ai avancé : *scripta manent*. J'aurais pu me plaindre aussi des menaces qu'elle renferme. Monsieur le général , ma conduite dans Tortose sera toujours conforme à mes devoirs. Elle aura sans cesse pour but de prolonger la défense du poste qui m'a été confié.

En parlant des prisonniers de guerre vous faites un éloge pompeux de la générosité espagnole et vous nous traitez gratuitement d'assassins. Les Français n'ont-ils pas assez prouvé qu'ils savaient , comme César , *parcere subjectis et debellare superbos* ? Si le général en chef de l'armée d'Aragon n'avait pas suivi cette maxime , aurait-il envoyé en France 2,000 officiers et plus de 100,000 sous-officiers ou soldats espagnols prisonniers de guerre ? Si on les eût traités avec autant d'inhumanité que vous le prétendez , ceux qui avaient donné leur parole d'honneur de ne pas s'enfuir figureraient-ils aujourd'hui dans vos propres rangs ? Au reste , peut-on établir un parallèle entre le mode de traiter les prisonniers de guerre en France et en Espagne ? Non certes : la différence est la même que celle qui existe entre les deux gouvernemens. Tous les actes de l'un sont l'effet des idées libérales adoptées par un peuple éclairé. Ceux de l'autre indiquent l'esprit de parti , de désordre et d'agitation qui démontre jusqu'à l'évidence l'influence d'une puissance étrangère. Les soldats espagnols jouissent en France d'une entière liberté ; ils s'y livrent à leur industrie ou ils sont employés à des travaux soldés par le ministère. Les infortunés échappés des pontons de Cadix ou de l'île déserte de *Cabrera*

nous ont appris, au contraire, que les militaires Français prisonniers en Espagne, n'ont d'autre perspective que la honte, l'infamie, la misère ou la mort.

Vous terminez votre lettre, M. le Général, en accusant ma garnison d'infidélité à son Souverain et à sa Patrie. Quoi ! parce que quelques misérables tarés de crimes, méprisés de leurs camarades, ont pu abandonner le drapeau qu'ils avaient juré de défendre, pourriez-vous en induire que le même esprit règne dans la place ? Chaque jour vous démontrera combien une telle opinion est erronée. Si mes braves étaient libres de s'éloigner des murailles confiées à leur courage, ce serait pour fondre sur leurs ennemis et les exterminer. C'est ainsi qu'ils répondraient à l'injure qu'on leur fait.

Il n'y a dans Tortose, ni Bavarois, ni Wurtembergeois, ni Saxons, ni Westphaliens; la garnison est entièrement composée de bons Français, prêts à mourir, s'il le faut, pour l'honneur et la Patrie.

Le général ROBERT.

L'expédition du 21 novembre décida l'ennemi à renoncer entièrement à l'occupation de las Roquetas. Il n'en était pas de même de Jesus. Le ravin qui descend de los Regues, le canal du moulin du Comte et le touffu des caroubiers le mettait un peu plus à couvert des tentatives de la garnison. Cherchant à l'attirer dans des pièges, il embusquait souvent quelques bataillons pour avoir occasion de venger son dernier affront. Peine inutile. Nous n'exécutions des mouvemens d'attaque que sur les postes ordinaires; on savait à quoi s'en tenir avant de les entreprendre. Il était naturel de mettre à profit les fautes du général espagnol qui, en établissant des postes près de la place, sans la précaution de les appuyer avec des réserves, s'exposait à les voir enlever par une garnison forte et aguerrie. Je déclare qu'il m'aurait été facile de faire un plus grand nombre de

prisonniers ; mais la difficulté de les nourrir , de les échanger et de les garder dans la place expliquent assez les motifs de ma conduite.

On ne cessait pas néanmoins de faire des sorties et de chasser les postes les plus voisins , sur-tout ceux de Jesus. On continuait à se procurer quelques légumes , du fourrage et du bois par le moyen des reconnaissances sur *Tybens* et *Amposta*. Souvent on manœuvrait dans la plaine au-delà de la tête-de-pont , et si l'ennemi avait trop de confiance , on fondait sur lui à l'improviste , et quelquefois avec de la cavalerie et de l'artillerie qu'on avait soin de masquer dans les colonnes. Enfin , on rentrait rarement sans lui avoir tué , blessé ou pris quelques hommes. On était parvenu à lui inspirer une telle terreur , qu'on voyait ses postes se retirer à la hâte vers le moulin du Comte , dès que les troupes sorties faisaient la moindre démonstration d'attaque. M. le chef de bataillon Cazalis , officier supérieur recommandable par ses bonnes qualités militaires , reçut un coup de feu à la cuisse gauche , dans la nuit du 21 , en reconnaissant les postes ennemis à la tête de quelques voltigeurs de son bataillon , dont trois furent également blessés.

Par un billet , en date du 9 décembre , qui me parvint le 18 , V. Ex. m'ordonnait de préparer la destruction de la place , et d'être en mesure de détruire au premier avis les fortifications et toutes les munitions , ne conservant que l'un des forts pour les malades et éclopés. On mit aussitôt la main à l'œuvre : ces nouveaux travaux s'exécutèrent avec un nouveau zèle.

V. Ex. m'autorisa par le même billet à pourvoir aux places vacantes dans les corps jusqu'au grade de capitaine , promettant de confirmer ces nominations. Ce témoignage éclatant de la bienveillance de V. Ex. pour la garnison de Tortose , fut accueilli avec transport et me procura la douce satisfaction de récompenser des militaires distingués.

Il était question du siège prochain de la place : des bâtimens anglais débarquaient de la grosse artillerie et des munitions

de toute espèce à la Rapita (1). Les Espagnols parlaient de la prise de *Denia*, insultaient nos soldats et paraissaient vouloir s'établir plus solidement dans Jesus où ils travaillaient de nuit à des abatis.

J'observai attentivement leur position pendant quelques jours, et je me flattai de l'espérance d'écraser plusieurs postes. Deux bataillons d'élite et 50 chevaux, commandés par M. le colonel Plicque, sortirent pour cet objet le 29 décembre avant le jour, et restèrent renfermés dans nos maisons crénelées, me proposant de n'ordonner l'attaque qu'au moment où la reconnaissance de l'ennemi serait rentrée, ce qu'elle fit vers les sept heures du matin, dans la persuasion qu'il n'y avait que les postes ordinaires. Au signal donné, deux compagnies se lancent à la course sur Jesus; la cavalerie traverse le pont au galop, dépasse et tourne les postes espagnols pendant que l'infanterie les attaque de front et les serre de près. La charge se fait entendre; le désordre se met dans les rangs; le feu est mal dirigé; 4 officiers, 43 sous-officiers et soldats du régiment de Soria sont faits prisonniers; des morts et des blessés restent sur le champ de bataille, qu'on abandonne aussitôt pour rentrer dans nos lignes. Nous perdîmes deux chevaux, un 3.^e fut blessé. Un ordre du jour a témoigné ma satisfaction à M. le colonel Plicque et aux braves qu'il dirigeait.

La cavalerie ayant besoin d'être remontée, je crus pouvoir y parvenir aux dépens des espagnols.

Un escadron de chasseurs à cheval de Guadalaxara restait seul pendant la nuit sur la rive gauche de l'Ebre, près d'Amposta, et s'établissait dans une maison. Je fis partir dans la nuit du 5 au 6 janvier M. le chef de bataillon Ricœur du 20.^e, accompagné de M. le capitaine Delaporte qui avait mes instructions particulières, avec quatre compagnies de voltigeurs que j'eus soin d'appuyer convenablement.

La grand'garde ennemie fut surprise avant le jour, 3 officiers, 36 cavaliers faits prisonniers et 33 chevaux ramenés

(1) Les moyens d'attaque étant insuffisans contre Tortose, Elio prit la résolution d'assiéger le rocher de Péniscola.

dans la place ont été le fruit de cette expédition. Une vingtaine d'hommes ou de chevaux furent tués. Nous n'éprouvâmes aucune espèce de perte. Nos voltigeurs, transformés tout-à-coup en cavaliers, chargèrent quelques postes isolés et les mirent en fuite. M. le commandant Ricœur, M. le capitaine adjoint Delaporte ainsi que tous les officiers et soldats employés à cette attaque se sont montrés dignes d'appartenir à l'armée d'Aragon.

Quoique entrepris secrètement, les travaux des mines ont été connus des habitans et par suite de l'ennemi. Le général Elio présumant sans doute que la garnison avait l'intention de se porter vers Lérida, prescrivit des mouvemens de troupe tendans à en arrêter la marche. Pour mieux lui cacher mes intentions, je délogeai dans l'après-midi du 13, les postes voisins de Jesus et du moulin du Comte. On fut fourrager le lendemain sur la route du Perellò et le bord de la mer.

Un parlementaire espagnol se présenta le 13 janvier et fit remise des lettres ci-jointes :

Señor General, gobernador de la plaza de Tortosa,

El general en gefe del 2.º exercito nacional, el Ex.^{mo} Señor Don Francisco Xavier Elio, me manda diga á V. S. que de hoy en adelante no se recibirán parlamentos procedentes de esa plaza, en ningún punto de los que la circunvalan, á excepcion de los puestos abanzados de Aldover, dependientes de este canton de Xerta, lo que comunico á V. S. para su conocimiento, indicándole al propio tiempo, que estoy autorizado

Monsieur le général, gouverneur de Tortose,

Le général en chef de la deuxième armée espagnole, Son Ex. Don F. Xavier Elio, me charge de vous annoncer, qu'à dater de ce jour, on ne recevra les parlementaires venant de la place, qu'aux postes avancés d'*Aldover*, dépendens de Xerta, ce dont je crois devoir vous donner avis, en vous prévenant en même temps que je suis

por mi general para recibirlos y contestarlos.

Dios guarde á V. S. M.ª A.ª, Canton de Xerta, á 13 de Enero de 1814, á la una del dia.

Antonio DE SANS,
General de division,
Comandante del Bloqueo de Tortosa

Señor general gobernador de Tortosa,

El Ex.º Señor Don Francisco Xavier Elio, general en gefe del 2º ejército nacional de operaciones, ha resuelto no se admitan en nuestros puestos abanzados á ningunas personas de qualesquiera calidades que fueren procedentes de esa plaza, en la inteligencia que serán recibidos á balazos todos los que salgan de ella, ó traten de emigrarse, y solo se admitirán los parlamentos en los puntos que he manifestado á V. S. en mi papel de hoy, y á los desertores que se pasen, segun es práctica constante el recibirlos entre naciones civilizadas.

De Xerta, á 13 de Enero, á la una del dia de 1814.

Antonio DE SANS.

autorisé par mon général à les recevoir et à répondre.

Xerta, le 13 janvier 1814, á une heure après-midi.

Antonio DE SANS.

Monsieur le général gouverneur de Tortose,

S. Ex. don F. Xavier Elio, général en chef de la 2.ª armée espagnole a décidé qu'on ne recevrait aux avant-postes aucune personne, quelle qu'elle soit venant de la place. Ceux qui en sortiront seront reçus à coups de fusil, et traités comme émigrés. On n'admettra que les parlementaires qui se présenteront aux points indiqués, et les déserteurs, qui, ainsi que cela se pratique parmi les nations civilisées, sont toujours admis.

Xerta le 13 janvier 1814, á une heure après-midi.

Antonio DE SANS.

Voici

Voici ma réponse :

Monsieur le général ,

Conformément au désir que vous manifestez par votre lettre de ce jour, je consens à ce que les parlementaires qui pourraient à l'avenir être expédiés de part et d'autre se rendent directement sur le pont de Jesus, où il sera fait remise des dépêches.

Pour ce qui concerne l'objet de la seconde lettre, il est d'une nature étrange. Quoi! les habitans de Tortose qui manquent d'approvisionnement n'auraient pas le droit d'aller chercher des moyens d'existence au dehors? quant à moi, mû par des sentimens d'humanité inséparables de la nation française, je leur permettrai de sortir de la place. Vous les recevrez comme vous le jugerez à propos; mais la permission de rentrer leur sera expressément refusée.

Tortose, le 13 janvier 1814.

Le général ROBERT.

Elle fut suivie des pièces 5 et 6, qui donnèrent lieu à ma lettre du 15.

*Señor General Baron de
Robert,*

Yo no dudo de los sentimientos de humanidad, que vos decis inseparables de la nacion francesa. Bastantes pruebas tiene nuestra España desde el memorable dos de mayo de 1808, y años subseguentes.

Me veo en la necesidad de repetiros que todas las personas procedentes de esa plaza, seran recibidas

*Monsieur le général, baron
de Robert,*

Je ne doute pas des sentimens d'humanité que vous dites être inséparables de la nation Française. Notre Espagne en a eu assez de preuves depuis la mémorable journée du 2 mai 1808, et pendant les années suivantes.

Je me vois dans la nécessité de vous répéter que tout ce qui sortira sera reçu à coups de fusils à

á balazos en todas las abanzadas del distrito de este bloqueo de mi mando, á excepcion de los desertores y parlamentarios.

Vos estais obligado á mantener á esos vecinos, y lo prueban los hechos siguientes:

1.º En 16 de julio de 1813, se dió orden por el comisario de policia á los habitantes de Tortosa que debian proveerse de víveres para seis meses. Estos cumplen en el día mañana, luego es á vos á quien toca facilitarcelos.

2.º En los primeros meses del bloqueo, y aun hasta pocos dias de esta parte, habeis rehusado el dar pasaporte á esos moradores; y si lo logró alguno fué á costa de perder su equipaje y enseres domésticos, y quizas de algun otro sacrificio menos fácil de averiguarse.

3.º A últimos de diciembre próximo pasado ó á primeros de este se ha mandado por el comisario de policia á los ciudadanos de Tortosa que hiciesen manifiestos los víveres que tenian y en seguida mandasteis se hiciese un escrutinio, ó bien dígase una visita domiciliaria. Se quitaron á esos naturales todos los que tenian y fuéron conducidos á los almacenes de que disponeis, privando á sus dueños de la subsistencia que tenian para seguir en esa ciudad. A vista de estas verdades podreis negaros á partir vuestros víveres con ese vecindario? Si tal hicierais, Señor general, seria

tous les avant-postes du blocus, á l'exception des déserteurs et des parlementaires.

Vous êtes obligé de nourrir vos habitans, et les faits suivans le prouvent:

1.º Le 16 juillet 1813, la police a donné l'ordre aux habitans de se pourvoir de vivres pour six mois. Ce terme expire demain; c'est á vous á leur en procurer;

2.º Dans les premiers mois du blocus vous avez refusé des passeports, et si quelques-uns en ont obtenu, ce n'a été qu'au prix de ses équipages, de ses effets domestiques, et peut-être de quelque autre sacrifice, moins facile á prouver;

3.º A la fin de décembre ou au commencement du mois courant, la police a ordonné aux habitans de faire une déclaration des vivres qu'ils possédaient, et vous avez fait faire des recherches, ou plutôt des visites domiciliaires á ce sujet. On leur a enlevé, on leur a fait transporter dans les magasins, tout ce qu'ils avaient, et on les a privés ainsi des moyens qui leur restaient encore pour subsister dans la place. A la vue de cette vérité, vous pourriez refuser de partager vos vivres avec la population de Tortose? Si vous le faisiez, monsieur le général, ce serait manquer es-

faltar gravemente á la humanidad que me decis en vuestra carta, inseparable de la nacion francesa.

Por último, yo debo intimaros á nombre del Excelentísimo Señor general en gefe del 2.º ejército por quien estoy autorizado, que si dexais morir de hambre á los vecinos de esa plaza, por cada un español, seran arcabuceados diez franceses.

Os ruego que no dudeis, Señor general, de mi justa consideracion á vuestra persona, y que aunque soys mi enemigo, tendria satisfaccion en daros pruebas de la generosidad inseparable de la nacion española.

Canton de Xerta, á 15 de Enero de 1814, á las ocho de la mañana.

Antonio DE SANS.

Señor General Baron de Robert,

Sé que teneis minadas no solo varias partes del recinto ó muralla real de esa plaza, sino tambien las obras exteriores, y aun algunos edificios y quarteles que no constituyen una parte especial de la fortificacion de esa ciudad.

Vos sabeis tambien que el gobernador de una fortaleza, quando sufre un sitio establecido baxo las reglas de ataque de plazas, puede hacer volar las minas situadas en

sentiellamente á l'humanité que vous me dites inseparable de la nation française.

Je dois vous déclarer au nom de S. Ex. le général en chef, de qui je suis pleinement autorisé, que si vous laissez mourir de faim les habitans de votre place, pour un espagnol qui mourra, il sera passé par les armes dix français.

Je vous prie, monsieur le général, de ne pas douter de la juste considération que je vous porte personnellement, et quoique mon ennemi, j'éprouverais une vive satisfaction à pouvoir vous donner des preuves de la générosité inseparable de la nation espagnole.

Xerta, le 15 janvier 1814, à huit heures du matin.

Antonio DE SANS.

Monsieur le général baron Robert,

Je sais que vous faites miner plusieurs parties de l'enceinte et des murailles de la place, ainsi que plusieurs ouvrages extérieurs, et même quelques édifices et quartiers qui ne forment pas partie essentielle de la fortification de la ville.

Vous savez aussi que le gouverneur d'un fort assiégé suivant les règles établies pour l'attaque des places, peut faire jouer les mines faites aux glacis, esplanades, che-

los glaciares ó explanadas, las del camino cubierto y contraescarpa y aun las comprendidas en los baluartes y demas puntos de la linea magistral; pero en este último caso, si es vencido, la guarnicion debe ser pasada á cuchillo segun las leyes de la guerra.

Vos no sufris un sitio formal, pero sí un bloqueo que se os estrechará mas, y mas cada dia. Luego no estais facultado, sin una grave transgresion á las leyes militares, á hacer volar ninguna parte de la fortificacion de esa plaza, ni ninguno de sus edificios. Por lo tanto os intimo y os hago saber en nombre del general en gefe de mi ejército, que os abstengais de mandarlo por término alguno, y sino sufrireis la responsabilidad, á que os contrae esta intimacion y apercibimiento, quando la necesidad y el hambre, que ya no las teneis muy lejos, os forzarán á pedirnos quartel y á rendiros; y en tal caso no espereis de nosotros ninguna medida favorable y sereis tratado, como un violador de los convenios establecidos entre naciones cultas.

En que pensais, Señor general gobernador? Los ejércitos vuestros han sido derrotos en el norte. Los príncipes confederados ya no son vuestros amigos. El ejército grande de nuestros estrechos aliados los ingleses, mandado por el inmortal Welington, duque de Ciudad-Rodrigo, nuestro amado

mins couverts, contrescarpes, et même aux remparts ou autres points compris dans la ligne principale; mais dans ce cas, s'il est vaincu, la garnison est passée au fil de l'épée, suivant les lois de la guerre.

Vous ne souffrez pas un siège réel, mais bien un blocus, qui de jour en jour va se resserrer d'avantage. Rientôt vous ne pourrez plus, sans une violation manifeste des lois militaires, faire sauter aucune partie des fortifications ou des édifices. En conséquence, je vous *intime*, et fais savoir au nom du général en chef, que vous vous absteniez de rien faire sauter; sinon vous supporterez toute la responsabilité qu'entraîne avec elle la défense que je vous fais; et quand la nécessité et la faim qui déjà ne sont pas loin de vous, vous forceront à nous demander quartier, et à vous rendre, alors n'espérez de nous aucune considération, et vous serez traité comme un violateur de toutes les conventions établies entre des nations policées.

Eh que pensez-vous, monsieur le gouverneur? Vos armées ont été battues dans le nord. Les princes confédérés, déjà ne sont plus vos amis. La grande armée de nos intimes alliés, commandée par l'immortel Wellington, duc de Ciudad - Rodrigo, notre bien aimé généralissime, occupe le ter-

generalísimo está ocupando el territorio frances, y las cruces de San Jorge y vanderas de Fernando VII que deribarón vuestras aguilas en la *Albuera*, *Salamanca* y *Vittoria*, sucederá lo mismo en vuestra misma tierra. ¿ y que será de vuestro ejército, en este principado, quando se prolongue el invencible Wellington hasta el Languedoc, ducado del Gascaña?

Canton de Xerta, á 15 de Enero de 1814, á las ocho de la mañana.

Señor General,

Os pido que me creais con todos los sentimientos y consideracion que merece vuestra persona.

Antonio DE SANS.

ritoire Français', et la Croix de S. George et les Bannières de Ferdinand VII qui ont fait fuir vos aigles à *Albuera*, *Salamanque* et *Vittoria*, auront les mêmes succès sur votre propre sol. Que deviendra votre armée dans cette province, lorsque l'aile droite de celle que commande l'invincible Wellington s'étend jusqu'au Languedoc, ou duché de Gascogne?

Xerta, le 15 janvier 1814, à 8 heures du matin.

Monsieur le général,

Je vous prie de croire à tous les sentimens de considération, que vous méritez personnellement.

Antonio DE SANS.

R É P O N S E.

Monsieur le général,

En consentant à l'envoi des parlementaires, et en désignant le pont de Jesus pour la remise des dépêches, j'étais loin de penser que vous aviez l'intention d'user de ce moyen pour m'écrire des choses marquées au coin de la déraison. Je vous aurais renvoyé vos deux lettres de ce jour, et prié de cesser toute espèce de correspondance, si je n'étais pas dans la ferme persuasion que vos principes particuliers diffèrent entièrement de ceux exprimés dans votre lettre. Je crois donc, monsieur le général, qu'on vous a chargé de m'insulter et de m'intimider. Un profond mépris répond à l'outrage, l'avenir apprendra si la garnison de Tortose est susceptible d'éprouver le sentiment de la crainte.

Vous savez tout ce qui se passe dans la place; tant mieux pour vous; profitez en. Cependant vous le sauriez probablement beaucoup mieux si vous vous approchiez de plus près. Nous pourrions alors convenir de notre état de blocus, mais jusqu'à présent nous faisons quelquefois plusieurs lieues en cherchant inutilement des ennemis. Peut-être avez-vous adopté une mesure proclamée par le gouvernement Anglais. Ces tyrans des mers, vos alliés, ont la prétention de bloquer tous les ports du continent, quand même leurs escadres resteraient mouillées dans les eaux de la Tamise.

Vous m'annoncez, monsieur le général, que vos armées inondent le territoire Français; cela me paraît fort douteux, mais ce qui est très-certain, c'est que l'armée d'Aragon est aux portes de Valence.

Au reste, quoi qu'il puisse arriver, nous ferons complètement notre devoir: la discipline française nous impose à tous l'obligation de défendre jusqu'à la mort le poste qui est confié à notre fidélité.

Ces règles militaires sont évidemment plus raisonnables que celles qu'il vous a plu de développer.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur, etc.,

Baron ROBERT.

Le général espagnol m'écrivit le 20 celle n.º 7.

*Señor General Baron de
Robert,*

En el último despacho ó contestacion que me enviasteis, teneis la consideracion de decirme que mis principios particulares, ó bien sea mi educacion, difieren enteramente de lo que os indiqué en mi escrito: quizás, Señor general, no os equivocasteis en aquel concepto.

Monsieur le général baron de
Robert,

Dans la dernière réponse que vous venez de m'envoyer, vous avez l'honnêteté de me dire que mes principes, ou si vous voulez, mon éducation différent entièrement de ceux que je vous fais voir dans mes lettres. Peut-être, M, le général, ne vous trompez-vous pas en ayant cette idée.

Yo quisiera que tuvieremos una conferencia particular frente vuestro campo y el mio, ofreciendo os por mi parte, y baxo mi palabra de honor aseguro y suspension de hostilidades durante nuestra session, y que aquellas se suspenderán por todas las tropas de este bloqueo, por medio, ó un dia entero conforme estimais.

Yo sé extensamente, no solo lo que pasa en esa ciudad, sino tambien casi vuestros pensamientos. Vos debéis saber que estoy plenamente autorizado por mi general en gefe, y por lo tanto creo que á vos y aun mas que á mí conviene el que nos viesemos. Si lo determinais podeis escoger el punto que os parezca y concurrir con vuestro estado mayor ó con el gefe de él solo, y en esto tambien os dexo elegir: siempre en la inteligencia que será fuera del tiro de cañon de vuestra plaza, y del de fusil de mis abanzadas.

Determinad, Señor general, y en caso que os convenga mi propuesta, á la vista podremos tratar de lo demas.

Xerta, 20 de Enero de 1814, medio dia.

Señor general, no dudeis de mi consideracion á vuestra persona,

Antonio DE SANS.

Je désirerais que nous eussions une conférence particulière, entre votre camp et le mien, vous offrant de mon côté toutes les sûretés possibles, pendant notre réunion, et une suspension d'armes pour toutes les troupes du blocus, pendant la moitié d'un jour, ou un jour entier, si vous le désirez.

Je sais très-au-long non seulement ce qui se passe dans votre ville, mais je dirai presque vos propres pensées. Vous devez savoir que je suis totalement autorisé par le général en chef, et d'après cela je crois que pour vous, plus encore que pour moi, il convient que nous nous voyons. Si vous vous y déterminez, vous pouvez choisir le lieu où il vous conviendra de vous rendre avec votre Etat-major ou le chef d'Etat-major seulement. Vous êtes le maître en tout ceci. Il reste bien entendu que ce sera hors de la portée du canon de la place, et de la portée du fusil de mes avant-postes.

Déterminez-vous, monsieur le général, et dans le cas où ma proposition vous conviendrait, nous pourrions traiter ensemble du surplus.

Xerta, 20 janvier 1814, à midi.

M. le général ne doutez pas de la considération que je vous porte personnellement.

Antonio DE SANS.

Ayant cru reconnaître par la correspondance de M. de Sans un militaire plein de prétention, aimant beaucoup à communiquer, à se répandre, à être flatté, et dont je pourrais tirer un parti avantageux au besoin, je n'hésitai pas à continuer mes relations avec lui, sur-tout à une époque où je m'attendais chaque jour à évacuer la place. Il était très-important de pouvoir lui donner le change et de me conserver la faculté d'ouvrir une négociation qui aurait favorisé l'exécution de mes ordres. J'espérais aussi par le même moyen être mieux informé du mouvement de ses troupes.

Ces considérations me portèrent à lui écrire les lettres ci-après des 20 et 22 janvier :

Monsieur le général,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui à midi. Mon peu d'instruction dans la langue castillane me force à vous déclarer que je suis assez malheureux pour trouver votre lettre énigmatique.

Je regrette infiniment de ne pas posséder comme vous l'art habile de pénétrer la pensée, et de lire dans le dernier repli du cœur humain.

Au milieu d'un langage qui m'a paru mystérieux, je crois avoir compris qu'il s'agissait d'une entrevue et d'une conférence; mais j'ai remarqué que les motifs ou l'utilité de cette proposition ne m'étaient pas assez démontrés. Consentez donc, M. le général, à me donner les explications dont j'ai besoin avant de me déterminer. Les militaires ont la louable habitude de s'exprimer avec franchise. C'est une qualité bien préférable aux ruses diplomatiques.

Si les circonstances pouvaient me procurer l'avantage de vous voir, je ne craindrais pas de vous apprendre, ce que vous ignorez sans doute, que vos soldats volent et maltraitent d'une manière infâme les misérables habitans de Tortose,

tose, que la crainte d'éprouver les horreurs de la famine a fait sortir de la place, pour se réfugier au sein de leurs parens, ou de leurs amis. Je suis convaincu, monsieur le général, que vous mettriez de l'empressement à donner des ordres propres à faire cesser de semblables vexations.

Tortose, le 20 janvier 1814.

J'ai l'honneur, etc.

Baron ROBERT.

Monsieur le général,

Un soldat du régiment de Cariñena, nommé *Antonio Marco*, employé à porter la soupe à des militaires de garde, s'est égaré dans sa marche, et jeté hier dans un de mes postes. Je crois devoir vous le renvoyer et vous prier d'en agir de même à l'égard d'un tambour de cette garnison, nommé Charleton, qui fut enlevé avant-hier par deux chasseurs à cheval de Guadalaxara, au moment où il s'était éloigné de son poste pour ramasser du bois. J'ai su qu'on l'avait conduit à Amposta.

Le 22 janvier 1814.

J'ai l'honneur, etc.

Baron ROBERT.

Il répondit à ces deux lettres par le n.º

*Señor General Baron de
Robert,*

*Monsieur le général baron de
Robert,*

Os pido que tengais la bondad de perdonarme la tardanza en haver contestado á vuestro despacho de 22 del corriente, en el qual me anunciasteis la devolucion	Je vous prie d'avoir la bonté d'excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre du 22 de ce mois, par laquelle en m'annonçant le renvoi du soldat de Cari-
--	---

del soldado de Cariñena A.º Marco, pidiéndome al propio tiempo, que entregase el tambor Charleton que, igualmente que Marco, fué por incedencia echo prisionero. El oficio adjunto del comandante general del canton de Amposta os enterará de mi oficiosidad para devolver á dicho Charleton. Si este fugado de Amposta no se ha vuelto á esa ciudad, y es detenido en algun punto que haga tropas nuestras, oferesco embiarlo á esa plaza.

Os tengo por hombre de luces y talento, y por lo tanto os digné en mi escrito del 20: *que casi sabia vuestros pensamientos*; mas no entendido como literalmente versa en aquel período: pues yo por mi fortuna ó por mi desgracia, desde que leí las ruinas de Palmira y el origen de los cultos, os aseguro que me importa poco de los profetas; y ménos hoy dia que por un rasgo de felicidad de nuestra patria y de los entes pensantes que compusieron el soberano congreso nacional, se ha derrotado el monstruoso edificio de la Santa Difunta que perpetuó por muchos siglos la supersticion y la barbarie en el suelo español. Pero aunque viviese el tribunal sanguinario, que le llama el abate Millot, nada arriesgaba en hablar con esa confianza á un general frances como sois vos.

Tuve mucho disgusto en saber en que no admitieseis la sesion ó

gnena Antonio-Marco; vous me demandez la même faveur à l'égard du tambour Charleton, qui ainsi que Marco, a été fait prisonnier par accident. La lettre ci-jointe du général commandant à Amposta, vous prouvera l'empressement que j'ai mis à vous rendre Charleton. Si ce fugitif d'Amposta, n'est pas de retour à Tortose, et qu'il soit dans quelque lieu occupé par nos troupes, je vous offre de vous le renvoyer.

Je vous tiens pour un homme de lumières et de talent et pour cela je vous ai dit dans ma lettre du 20, *que je connaissais presque vos pensées*. Mais ce n'est pas aussi littéralement dans cette circonstance pour mon bonheur, ou peut-être mon malheur, depuis que j'ai lu les ruines de Palmire et l'origine des cultes, je vous assure que je crois peu aux prophètes, et moins encore aujourd'hui, que par un rayon de fortune pour notre patrie, et les êtres pensans qui composèrent le souverain congrès national, on a détruit le monstrueux édifice *de la sainte défunte*, qui perpétua pendant tant de siècles la superstition et la barbarie, sur le sol espagnol. Quand bien même ce tribunal sanguinaire, ainsi que l'appelle l'abbé Millot, existerait encore, je ne craindrais pas de parler avec cette confiance à un général français tel que vous.

Je vois avec regret que vous ne consentez pas à la conférence ou

entrevista que os pedí; creedme, Señor general, pues os hablo quizás por la última vez y con toda la ingenuidad de mi carácter, que os convenia mucho habernos hablado, y el tiempo os certificará este antecedente.

Tengo mas disgusto todavía en tener que indicaros que ofendido el S.^o general en gefe del 2.^o ejército que yo dependo, de la emigracion forzosa á que habeis obligado á esos naturales, me manda que corte enteramente con vos la correspondencia, y así os lo manifiesto.

Supuesto que estais determinado á sufrir todos los apuros á que reduce el tiempo á una plaza bloqueada, os advierto que quando llegue el caso que carecais, ú os falte qualquier artículo de víveres, para la subsistencia de vuestra persona, no tengais reparo, si yo exísto todavía comandante general de estas tropas, á pedirme lo que os haga falta, en la inteligencia que rogaré al general en gefe expresamente que me permita complaceros.

Vos estrañareis que un general de division español os hable en ese lenguaje, pero afin de que cesa vuestra admiracion, os digo que de mi primera edad tuve en Malta un gran número de caballeros franceses estrechamente amigos mios.

entrevue que je vous ai proposée. Croyez-moi, monsieur le général, je vous parle peut-être pour la dernière fois, et avec toute l'ingénuité de mon caractère. Il vous convient beaucoup de nous voir, et le tems vous le prouvera.

C'est avec plus de peine encore que je dois vous informer que le général en chef de la 2.^e armée espagnole, duquel je dépends, offensé de l'émigration forcée à laquelle vous avez obligé les habitans de Tortose, m'ordonne de rompre avec vous toute communication, ainsi je vous en prévien.

En supposant que vous soyez déterminé à supporter tous les maux auxquels le temps réduit toujours une place bloquée; je vous avertis que quand viendra le moment où vous manquerez de vivres pour la subsistance de votre personne, vous ne devez pas hésiter, si je suis encore commandant du blocus, à me demander tout ce dont vous aurez besoin. Je solliciterai du général en chef, la permission de pouvoir vous être utile.

Vous serez surpris d'entendre un général de division espagnol vous tenir ce langage: mais pour faire cesser votre étonnement, je vous dirai, que dans ma jeunesse, je me suis lié étroitement d'amitié à Malte avec beaucoup de chevaliers français.

Por último os aseguro de nuevo toda la consideracion así á vuestra persona, que sea compatible con las circunstancias.

Xerta, 27 enero de 1814.

Antonio DE SANS.

Je vous assure de nouveau de toute la considération que je puis vous porter dans les circonstances actuelles.

Xerta, le 27 janvier 1814.

Antonio DE SANS.

J'expédiai une autre lettre le 28 par M. le chef de bataillon Doutremont, qui fut chargé de fixer mon opinion sur le compte du général Sans, de chercher à pénétrer ses intentions et d'obtenir en même tems des renseignemens sur la position des troupes, leur force, etc.

Tortose, le 28 janvier 1814.

Monsieur le général,

On m'a fait remise hier au soir d'une dépêche venant de vous, dont la date a été omise.

Dans la crainte de ne pas répondre aussi bien que je le désirerais aux choses honnêtes renfermées dans votre lettre, je prends le parti d'envoyer auprès de vous M. Doutremont, lieutenant-colonel de cette garnison, à l'effet de vous exprimer combien je suis sensible à ce que vous voulez bien me dire d'obligeant.

On remarque aisément dans votre correspondance, monsieur le général, un de ces dignes et braves chevaliers, aussi distingués par une éducation soignée que par leurs sentimens de loyauté. Il est réellement fâcheux pour moi de n'avoir pas pu accéder à la proposition d'une entrevue; mais, pour y consentir, il fallait être convaincu qu'il s'y serait agi d'objets étrangers à la place, par la raison que la situation de celle-ci ne permet, jusqu'à présent, aucune espèce d'ouverture. C'est un usage militaire consacré parmi les français, et auquel je ne suis pas dans l'intention de déroger. J'ai

donc l'honneur de vous déclarer itérativement, monsieur le général, qu'une conférence n'est autorisée par les réglemens qu'autant qu'elle a pour but des intérêts majeurs et sans rapports directs avec la garnison.

Au reste, M. Doutremont a toute ma confiance et mériterait la vôtre s'il était connu de vous. Ne craignez pas de me communiquer votre pensée par l'organe de cet officier supérieur.

Les habitans de Tortose sont sortis volontairement de la place. Il n'a été exercé envers eux aucune espèce de contrainte. La justice autant que l'humanité me prescrivaient de les autoriser à s'éloigner d'un théâtre de misère et de malheur. Il me peine d'apprendre que les sentimens de M. le général en chef de la 2.^e armée ne sont pas d'accord avec les miens. J'en appelle au jugement des militaires impartiaux, humains et sensibles.

Le tambour Charleton s'est effectivement évadé d'Amposta et a reparu dans la place.

Je suis, etc.

Le général ROBERT.

M. Doutremont me fortifia dans ma présomption, ce qui m'engagea à adresser à M. de Sans la lettre du 29.

Monsieur le général,

M. le chef de bataillon Doutremont se loue infiniment de l'accueil distingué que vous avez daigné lui faire. Il me confirme dans l'opinion que j'avais déjà conçue des qualités éminentes dont vous êtes heureusement doué. C'est un motif bien puissant pour m'engager à continuer mes relations avec un général espagnol qui fait preuve d'autant d'érudition que d'amabilité. Lorsque les circonstances me mettront dans le cas d'écouter la proposition que vous avez chargé M. Dou-

tremont de me communiquer , je vous prierai de me l'adresser par écrit et bien développée dans son ensemble , comme dans ses parties. Alors j'y réfléchirai sérieusement et je répondrai à son objet.

Deux soldats malades employés à une corvée restèrent avant-hier dans Jesus. S'ils ont été faits prisonniers , consentez à me les renvoyer ; je m'oblige à les échanger avec deux militaires espagnols. Si toutefois ils étaient déserteurs , je les abandonne à leur malheureux sort.

J'ai l'honneur , etc.

Général ROBERT.

Il me répondit le 31 celle n.º

*Señor General Baron de
Robert,*

El gefe de batallon Monsiur Doutremont es oficial muy digno de ser tratado con la mayor estimacion , y á la verdad que si hubiese sabido su venida habria procurado identificarle la consideracion que merece , y con mas motivo habiendo sido un delegado vuestro.

Vos os dignais honrarme mas de lo que yo meresco, pues al cabo solo soy un soldado español antiguo que no olvida el refran : *No desdice lo cortés de lo valiente* ; y no me creo con instruccion alguna , y sí solo muy adicto á los sentimientos de mi patria , como hombre de honor y por la misma razon que vos lo estais á la vuestra.

En lo por venir (á no ser que tardeis mucho) no tendré reparo

*Monsieur le général baron
Robert,*

M. le chef de bataillon Doutremont est un officier qui mérite d'être traité avec les plus grands égards. Si j'avais été prévenu de son arrivée , je l'aurais reçu avec encore plus de considération , et à plus forte raison parce qu'il était envoyé par vous.

Vous me faites honneur , plus que je ne mérite. Je ne suis qu'un vieux soldat espagnol , qui n'a pas oublié le proverbe : *ne méprises jamais la courtoisie du brave* ; je ne me crois aucune instruction , mais je suis attaché à ma patrie , comme homme d'honneur , et par la même raison qui vous attache à la vôtre.

Bientôt , à moins que vous ne tardiez beaucoup , je ne ferai

en manifestaros por escrito lo que indiqué á Monsiur Doutremont de palabra.

Los dossoldados enfermos que me decis no fuéron echos prisioneros por los de mi mando, y sí se desertaron, motivo porque han sido enviados al quartel general de Vinaros : yo les hizé dar alguna cosa porque me dixéron se hallaban con necesidad.

Creo que quedan contestados todos los puntos de que trata vuestro apreciable escrito del 29 del que acaba; y concluyo este ratificandome en mis sentimientos de la mas distinguida consideracion así á vuestra persona.

Canton de Xerta, 31 de enero de 1814.

Antonio DE SANS.

P.S. El general Palafox entró en Madrid el 26 del que acaba.

Etant à-peu-près instruit des événemens survenus en France, le conseil d'administration et de défense fut pénétré de la nécessité de diminuer la ration pour prolonger la défense de la place. Elle fut réglée ainsi qu'il suit dans la séance du 2 janvier.

Pain 16 onces; farine de maïs 2 onces; Thon ou morue 2 onces; riz ou légumes 3 onces; huile 1 once. Mes arrêtés ci-joints des 5 et 15 janvier produisirent l'effet que j'en attendais. Il s'opéra un versement de grains, farines ou légumes excédant mille quintaux.

Craignant la destruction de la place, et soupçonnant mon prochain départ pour Lérída, le général Elio avoit posté à Tybens quinze cents hommes d'infanterie d'élite et 200 chas-

pas difficulté de vous marquer par écrit, ce que j'ai dit de vive voix à M. Doutremont.

Les deux soldats malades que vous croyez avoir été faits prisonniers dans Jesus, sont réellement déserteurs, et ont été envoyés au quartier général à Vinaros. Je leur ai fait donner quelques secours, parce qu'ils se sont déclarés dans le besoin.

Je crois avoir répondu à tout ce que contient votre estimable lettre du 29. Je finis en vous assurant, etc.

Xerta, le 31 janvier 1814.

Antonio DE SANS.

P. S. Le général Palafox est entré à Madrid le 26 de ce mois.

Février.

seurs à cheval de Madrid. On négligeait le service de la rive droite. Comme il entraînait dans les intérêts de la garnison d'attirer les forces de l'ennemi sur cette rive, je cherchai à atteindre ce but en attaquant de nouveau la compagnie établie auprès de Jesus, qui s'était entourée d'abat-tis et de barricades. Les troupes sortirent de la place le 2 janvier avant le jour. M. le commandant Doutremont fut chargé de remonter l'Ebre avec quatre compagnies de voltigeurs suivies d'une trentaine de chevaux. Quelques compagnies de grenadiers placées d'avance dans les caroubiers situés entre Jesus et las Roquetas, avaient ordre de passer le ravin et de couper à l'ennemi sa retraite ordinaire sur le moulin du Comte.

Cette manœuvre eut des résultats satisfaisants. On parvint à envelopper la plus forte partie de la compagnie. Les dragons, les douaniers, les grenadiers et les voltigeurs firent main-basse sur cette troupe. Un officier et environ 50 hommes restèrent sur le champ de bataille; 10 prisonniers du régiment de Rioxa, dont trois blessés, furent conduits à Tortose. Nous perdîmes dans cette affaire un homme et un cheval.

MM. Chabot, adjudant-major du 117.^e, Degallaix, lieutenant au 5.^e léger, Bognion, *idem*, du 3.^e, et Damuseau, sous-lieutenant du 117.^e, firent preuve de beaucoup de valeur.

Il s'agit maintenant de rendre compte à V. Ex. d'une ruse de guerre d'une nouvelle espèce que le général espagnol a jugé à propos de mettre en œuvre pour s'emparer de la place, mais qui n'a servi qu'à le couvrir de honte et de ridicule.

Le nommé Wanhalen, transfuge de l'état-major-général de l'armée, paraît être l'inventeur de ce nouveau système d'attaque, ou du moins avoir fourni les moyens de le tenter. Un billet en chiffre (n.^o 1), daté de Barcelone le 25 janvier, signé maréchal duc d'Albufera, fut la 1.^{re} pièce qui me fut
remise

mise par un émissaire qui, quoique préparé à toutes mes questions, fut aussitôt arrêté comme suspect. La traduction du billet me confirma dans ma première opinion et les interrogatoires pressans que je fis subir au paysan qui en était porteur, m'apprirent enfin qu'il était expédié par M. le général de *Sans*, commandant à Xerta. Entr'autres choses contenues dans cet écrit, V. Ex. m'annonçait que conformément à ses instructions, elle traitait avec le général en chef de la 1.^{re} armée espagnole de la cession de toutes les places au-delà du Llobregat et que je recevrais incessamment des ordres pour l'évacuation de Tortose.

Désirant mettre une pareille circonstance à profit, je répondis le lendemain à V. Ex., et je trouvai le moyen de faire tomber adroitement ce billet entre les mains du général Espagnol. Je ne tardai pas à m'en appercevoir; on m'adressa successivement des lettres de M. Deschalard, ensuite de V. Ex. Enfin, Wanhalen, se disant chef d'escadron aide-de-camp, arrivait avec un traité en 20 articles, conclu à Tarrasa le 30 janvier, et dont l'exécution devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures. Je promis de me conformer à ses dispositions: j'invitai M. de Sans à venir prendre possession de la place avec deux bataillons. La grande confiance que j'avais inspirée à l'ennemi semblait me promettre d'heureux résultats: je me snis trompé. J'ai seulement remarqué que des militaires pervers peuvent bien concevoir des projets criminels, mais qu'ils manquent presque toujours de courage et de résolution pour les exécuter. Je transcris ici toutes les pièces concernant cette affaire.

Suivent les pièces depuis le n.º 1 jusqu'au n.º (1).

(1) Ici commence la correspondance supposée avec M. le Maréchal Duc d'Albúfera. On a souligné dans les lettres dites de M. le Maréchal, les fautes de français, d'orthographe, et les termes qui ne sont pas d'usage dans cette correspondance. Il ne fallait qu'un peu de tact et d'habitude pour ne pas s'y méprendre.

Barcelone le 25 janvier 1814.

Mon cher général,

M. le maréchal me charge particulièrement de vous envoyer le *ci-joint billet*, le plutôt possible. Vous ne devez pas hésiter à remettre votre réponse au jeune homme porteur du présent, puisque je le juge digne de notre confiance. J'ai l'honneur de vous saluer *avec la plus parfaite considération*. Par ordre de S. E. l'adjutant-commandant sous-chef de l'état-major de l'armée.

DESCHALARD.

TRADUCTION DU BILLET EN CHIFFRES. (N.º 1.)

Barcelone, le 25 janvier 1814.

Les nouvelles que j'ai *reçu*, *mon cher général*, par le prêtre, sont les dernières parvenues; ce qui me fait croire que l'ennemi a pris des mesures pour arrêter nos espions, et *moquer nos projets*. J'ai appris avec *gran plaisir* la contribution que vous avez fait rentrer et la surprise des chevaux *fait* à l'ennemi, ainsi que la bravoure de la garnison, ce qui me fait attendre de meilleurs succès pour l'avenir, puisqu'elle ne respire que l'honneur et la gloire. Il est vrai que des événemens *imprévues* ont forcé l'Empereur à changer ses grands projets. En conséquence, il m'ordonna de faire mon possible pour réunir toutes mes garnisons au-delà du Llobregat, *afin de n'assembler* une armée capable de *tenir en échec toute atteinte* de l'ennemi contre le territoire de l'empire dans la campagne prochaine. Je m'occupe maintenant suivant les *vœux* de l'empereur de traiter avec l'ennemi, afin de livrer un sur passage à *ses troupes*, en faisant le sacrifice de lui livrer les places que nous avons conquises avec tant gloire. Je pense y *reussire*, mes propo-

sitions étant déjà *écoutées*. Dans ce cas je vous enverrai le traité lorsqu'il sera conclu, je tâcherai en même temps *vous instruire pour vous conduire* selon mes vues. L'empereur a eu la bonté de vous nommer commandant de l'ordre de la Réunion, *ainsi qu'au général Habert, dont je vous félicite sincèrement*. Je vous salue, *mon cher général*, avec une distinguée considération. (1).

Le maréchal duc d'Albufera.

Tortose, le 31 janvier 1814.

A son Exc. le Maréchal duc d'Albufera.

Monseigneur,

Un événement fâcheux a failli me priver du précieux billet que votre excellence ma fait l'honneur de m'écrire le 25 de ce mois. Le paysan de Tybens qui en était porteur s'est présenté la nuit dernière aux avant-postes de *las Tenacás*, mais par accident la sentinelle à fait feu sur lui et l'a blessé à la poitrine. Ce pauvre malheureux est bien souffrant; le docteur qui lui donne des soins espère cependant le guérir. Dès qu'il sera rétabli je le renverrai à Barcelone.

Voulant répondre desuite au contenu du billet, j'expédie aujourd'hui même un homme de confiance de cette ville.

La garnison de Tortose verra arriver avec un grand plaisir le jour de sa réunion à l'armée. Il lui sera sans doute pénible de s'éloigner d'une place importante conquise glorieusement par V. Exc., pour la remettre au pouvoir de l'ennemi, mais elle espère trouver quelque compensation dans la gloire qu'elle saura acquérir, en combattant sous

(1) Ces deux billets avaient été apportés par un paysan de Tybens, qui, pressé par mes questions insidieuses, avoua qu'ils lui avaient été remis par le général de Xerta. Cet émissaire a été fusillé le soir même. Ma réponse devait tomber inévitablement entre les mains des espagnols.

les yeux de son général en chef. Dès que V. Ex. m'aura transmis des ordres positifs concernant l'évacuation de Tortose, je m'empresserai de les exécuter. Si elle pense qu'on a saisi quelque dépêche, il deviendrait à propos de changer notre chiffre.

Je médite depuis long-tems l'attaque du camp de *Los Reguès*, composé de quatre bataillons aux ordres de l'Empecinado. Ils y sont dans un état de sécurité favorable à mon projet. En réussissant dans cette opération, je pourrais ensuite prendre à revers la ligne d'*Aldover* et *Xerta*, et jeter dans l'Ebre les bataillons du général de Sans, qui a commis la faute impardonnable de placer ses meilleures troupes à Tybens (1).

Au reste, je n'agirai qu'autant que V. Ex. tarderait beaucoup à me faire connaître ses intentions.

Je dois en terminant ma réponse exprimer à V. Ex. toute ma reconnaissance pour le bienfait qu'elle a obtenu en ma faveur. Je ferai ensorte de m'en montrer digne par mes services et mon dévouement.

J'ai l'honneur, etc.

Le général ROBERT.

*Señor general baron de
Robert,*

*Monsieur le général baron
Robert,*

En este momento que son las diez del dia acabo de recibir por un posta extraordinario copia del convenio ajustado entre el Exc.^{mo} Señor general en gefe del 1.^{or} ejército español, y S. Exc.^a el mariscal Suchet, general en gefe de los ejércitos imperiales en cataluña, por

Dans ce moment à dix heures du matin, je viens de recevoir par un courrier extraordinaire la copie du traité passé entre S. Ex. le général en chef de la 1^{re} armée espagnole et S. Ex. le maréchal Suchet, commandant en chef les armées impériales en Catalogne.

(1) Le jour même de l'envoi du billet, le général de Sans fit repasser l'Ebre à ses troupes, et l'Empecinado redoubla de surveillance dans son camp; ce qui me fit juger que la lettre était parvenue à sa destination.

el qual se comprehende haber una suspension de armas de 15 dias entre las tropas beligerantes, en las provincias de Valencia y Cataluña que principi6 el dia treinta del mes P.º P.º lo que os comunico, incluido al propio tiempo el pliego adjunto que he recibido por el mismo conducto.

Tambien se me anuncia la P.ª llegada de un oficial enviado por el mariscal Suchet; y se me previene que trate con vos del modo y sitio endonde os deba comunicar la comision de que esté encargado, en la inteligencia que ha de ser sobre la orilla derecha del Ebro fuera del alcance del cañon de la plaza y del de fusil de las avanzadas de una y otra parte: baxo este concepto espero me digais el parage que os parezca mas oportuno para dicho objeto.

Canton de Xerta, á 3 de febrero de 1814.

Señor general,

Os afirmo de nuevo los sentimientos de mi consideracion así á vuestra persona.

Antonio DE SANS.

Barcelone, 30 janvier 1814.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous prévenir par ordre de M. le maréchal duc d'albufera qu'il vient d'être conclu entre S. Exc. et le général en chef du premier corps espagnol, dans lequel on est convenu d'un armistice de quinze jours, qui *commencent* aujourd'hui pour donner le temps nécessaire aux

Il paraît par ce traité qu'à compter du 30 du mois dernier, il y a une suspension d'armes de quinze jours entre les deux armées, dans les provinces de Valence et de Catalogne. Je m'empresse de vous en informer, en vous envoyant une lettre pour vous, qui m'est arrivée par la même estafette.

On m'annonce en même tems la prochaine arrivée d'un officier envoyé par le maréchal Suchet, et l'on me prévient de régler avec vous la manière et le lieu où il devra vous communiquer la mission dont il est chargé. Il est entendu que ce sera hors de la portée du canon de la place et du fusil de mes postes. J'attends en conséquence que vous m'indiquiez l'endroit qui vous paraîtra le plus convenable.

Je suis, etc.

Antonio DE SANS.

garnisons françaises au-delà du Llobregat, de les évacuer et se rendre avec leurs équipages à l'armée impériale d'Aragon et de Catalogne.

Le chef d'escadron Wanhalen et le capitaine Castre, aides-de-camp de S. Ex. sont chargées de partir sur le champ pour se rendre à Tortose et Lérida, et remettre le traité et les ordres en conséquence.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Par ordre de S. Ex. L'adjutant-commandant, etc.

DESCHALARD.

Tortose, le 3 février 1814.

Monsieur le général de Sans,

J'avais déjà reçu avis des intentions de M. le maréchal duc d'Albufera concernant la convention dont vous m'annoncez aujourd'hui avoir reçu copie. Je vous remercie de cette communication et de l'envoi d'une dépêche venant de l'état-major-général de l'armée.

L'état de ma santé ne me permettant guère de sortir de la place, et de me procurer l'honneur de régler avec vous une infinité d'objets relatifs à cette garnison, je me propose d'envoyer demain M. le colonel baron Plicque à votre quartier-général, et de lui remettre des instructions pour traiter nos intérêts. Je vous prie d'ordonner que cet officier supérieur ne soit pas retenu à vos avant-postes : il partira d'ici aussitôt après-midi.

Pour vous prouver, monsieur le général, mon exactitude à remplir fidèlement les conditions d'un traité, je vous enverrai demain matin trois soldats du bataillon de *Rioxa*, qui ont eu la mal adresse de se jeter dans mes gardes en allant porter la soupe à leurs camarades. L'armistice m'était

notifié lorsqu'ils ont été pris. En conséquence, ils ne sont pas légitimement acquis.

J'ai à me plaindre de ce que vos soldats ont fait feu ce soir sur mes troupes qui entraient à *Jesus* et les *Roquetas* pour s'y procurer du bois. Ces villages sont sous le canon de la place, et appartiennent de droit à la garnison. Je ne puis pas permettre que vos soldats les occupent. Ayez la bonté de donner des ordres à cet égard. Ma garnison ne fera feu qu'autant qu'on tirera sur elle et qu'on dépassera les limites que je viens d'indiquer. Quant à la rive gauche de l'Ebre, il est naturel que j'en réclame la possession exclusive dans un rayon de trois lieues. Je pense que vous ne pouvez avoir de prétention à vous approcher de la place à une distance moins éloignée, qu'au moment de notre évacuation.

Vous trouverez mes observations fondées, et vous consentirez sans doute à y faire droit.

J'ai l'honneur, etc.

Général ROBERT.

Tortose, le 4 février 1814.

Monsieur le général de Sans,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer hier, M. le colonel baron Plicque, commandant l'une des brigades de cette garnison, se rend aujourd'hui auprès de vous, porteur de la présente et des instructions qu'il m'a paru convenable de lui remettre.

Ce colonel est aussi recommandable par ses sentimens d'honneur et de loyauté, que par ses lumières et son dévouement au service de son pays.

J'ai l'honneur, etc.

Général ROBERT.

INSTRUCTION

POUR M. LE COLONEL BARON DE PLICQUE.

1.° M. le colonel Plicque priera M. le général Sans de lui remettre une copie certifiée du traité conclu entre S. Ex. le maréchal duc d'Albufera et M. le général en chef de la 2.° armée espagnole ;

2.° M. le colonel Plicque demandera à voir celui des aides-de-camp de M. le maréchal qui serait arrivé, afin de savoir s'il n'a pas d'instruction particulière pour le général gouverneur de Tortose ;

3.° D'après la connaissance que M. le colonel Plicque aura prise du traité, il pourra convenir avec M. le général de Sans du mode de l'évacuation, de la remise de la place, et du jour du départ de la garnison. Ce jour là, et jusqu'à l'entière évacuation, il ne sera envoyé dans la place que deux bataillons espagnols; savoir, un par la porte *Remolinos*, et un par la tête-de-pont. La garnison sortira par les portes du *Rastro* et de *St.-Jean* ;

4.° Un principe reconnu par tous les militaires, et consacré par S. M. l'empereur et roi dans toutes ses campagnes, est qu'une place assiégée ou bloquée, et qui se trouve en état d'armistice par des motifs qui ne proviennent pas directement d'elle-même, soit alimentée par les troupes ennemies pendant la durée de l'armistice. En conséquence, M. le colonel Plicque sera porteur d'un état de la consommation journalière faite dans Tortose, et remettra cet état à M. le général *de Sans*, en insistant sur le prompt envoi des rations nécessaires pour suffire à cette consommation. Il saura si ces vivres doivent être fournis par les magasins espagnols, ou si l'on peut en faire la demande aux communes du *Corregimiento* ;

5.°

5.º Le traité conclu entre S. Ex. et M. le général en chef de la 1.^{re} armée espagnole, ayant probablement prévu toutes les dispositions relatives à la marche de la garnison, au transport de ses équipages et à sa subsistance jusqu'à sa réunion à l'armée impériale d'Aragon, ainsi qu'aux soins à donner aux blessés ou malades qui ne pourraient être transportés, M. le colonel Plicque se dispensera de traiter ces différens articles ;

6.º La santé de M. le général gouverneur, ne lui permettant de sortir de sa maison qu'avec beaucoup de peine, il regrette de ne pouvoir accepter l'entrevue proposée par M. le général de Sans. Mais désirant prouver combien il entre dans ses vues de se prêter à tout ce qui pourrait concilier le bien de la chose, M. le colonel Plicque est chargé d'offrir à M. le général de Sans, pour dimanche prochain, un déjeuner à la maison crénelée *de Camarero*, et là on levera entre bons et francs militaires toutes les difficultés qui pourraient encore s'opposer à l'entière exécution du traité. M. le général de Sans sera prié d'amener les personnes de son Etat-major que bon lui semblera, et de se faire accompagner sur-tout par l'aide-de-camp de M. le maréchal, s'il est arrivé ;

7.º M. le colonel Plicque n'ignore pas que toutes les dispositions qu'il arrêtera ne sont que provisoires, et n'auront d'entier effet qu'après la ratification de M. le général gouverneur ; laquelle ne pourra être donnée que lorsqu'on lui aura adressé une expédition du traité, revêtue des formes ordinaires.

Tortose, le 4 février 1814.

Le général commandant la division du Bas-Ebre, gouverneur de Tortose.

Baron ROBERT.

NOTA. Les pièces suivantes ont été apportées par le chef d'escadron Wanhallen, après le retour de M. le colonel Plicque, Il les remit le soir même du 4, à 8 heures, sur le pont de

Jesus à M. le chef de bataillon Doutremont envoyé pour le recevoir. M. Wanhalen était accompagné seulement par le chef d'Etat-major du général Sans, et ne voulut jamais passer plus avant, malgré les instances de MM. Doutremont, Delaporte et Ligeret, officiers de l'Etat-major. La conférence proposée fut renvoyée au lendemain conservant toujours l'espérance de pouvoir faire arriver les deux bataillons espagnols, ou au moins beaucoup d'officiers, soit d'Etat-major, soit du génie ou de l'artillerie.

Barcelone, le janvier 1814.

(1). Mon cher général,

D'après les ordres de M. le maréchal duc d'Albufera, j'ai l'honneur de vous remettre le *ci-joint traité* qui vient d'être accordé et *signée* par S. Exc.

Elle me charge en même tems de vous prévenir d'observer exactement son contenu, et d'en instruire les troupes qui composent la garnison.

Quant à votre marche, je n'ai rien à vous dire, vous prendrez là-dessus vos arrangemens avec le commandant des troupes *espagnoles*, qui forment le blocus de Tortose. Je vous préviens seulement que S. Ex. désire d'être *instruit* du jour de départ, ainsi que celui de votre *arrivée* à Barcelone et de l'état effectif des troupes que vous amenez. Vous pourrez le remettre par un de vos officiers, si vous pouvez obtenir du commandant espagnol qu'il lui permette le passage.

Je vous salue, mon cher général, avec une parfaite considération,

L'adjutant-Commandant, etc.

DESCHALARD.

(1) Cette lettre est sans date, elle doit être du 31. On a souligné également les fautes de français et d'orthographe et les phrases inconvenantes.

 T R A I T É.

L'adjudant-commandant Deschalard, officier de la légion d'honneur, sous chef et chef provisoire de l'Etat-major général de l'armée impériale d'Aragon et Catalogne, et le colonel adjudant-général don F. J. Cabanes, chef d'Etat-major du 1.^{er} corps d'armée *espagnole*, au nom de *leurs principaux*, le maréchal d'empire duc d'Albufera, général en chef de l'armée impériale d'Aragon et de Catalogne, et le maréchal de camp, général en chef du 1.^{er} corps d'armée *espagnole* don F. Copons y Navia, d'accord avec le commandant en chef des troupes de S. M. B., S. E. Wellington, et celui du 2.^e corps d'armée espagnol, don F. X. Elio.

Désirant *amoindrir de leur possible* les désastres de la guerre, *ont convenu dans* la suivante stipulation qui sera inviolablement observée par les deux parties contractantes.

1.^o Les places de *Tortose, Lérida, Sagunte, Mequinenza, Monzon* et *Peniscola* seront livrées aux troupes *espagnoles* qui en forment le blocus avec toute l'artillerie, munitions de guerre et de bouche et autres effets *appartenant aux mêmes*, sans en toucher ou gâter la moindre chose dès le moment que cette capitulation sera présentée;

2.^o Les *garnisons qui les composent* sortiront desdites places vingt-quatre heures après la présentation de cette capitulation, avec tous les honneurs, armes, équipages, chevaux et trains d'artillerie légère;

3.^o Les soldats sortiront avec quarante cartouches chacun, et l'artillerie avec soixante coups par pièce et mèche allumée.

4.^o Chaque garnison prendra le chemin le plus court pour se réunir à l'armée impériale d'Aragon et de Catalogne qui

se trouve sur la ligne du Llobregat, devant le gouvernement espagnol leur faciliter le passage, *logement dans les lieux d'étapes* et les autres secours essentiellement nécessaires, une fois en route;

5.° Les soldats devront être pourvus de quatre rations chacun et celles dont ils auront besoin dans leur marche seront payées par les commissaires des guerres respectifs au prix courant;

6.° Les employés civils de toutes les classes, nations et conditions qu'ils soient, sont aussi compris dans cette capitulation et jouiront des mêmes avantages que la troupe.

7.° Les espagnols qui par leurs opinions se trouvent compromis pourront également suivre le sort des garnisons et ne seront point *incommodés* pendant la durée de la marche;

8.° Les commandans espagnols *chargés* du blocus des différentes places et les gouverneurs Français *accorderont entre eux l'heure de l'évacuation ainsi que la direction* que les troupes devront suivre jusqu'à leur destination;

9.° Toutes ces garnisons devront se réunir, comme il est dit, à l'armée impériale pour continuer leurs services actifs ou S. M. I. et R. le juge à propos.

10.° Les commandans d'artillerie, ingénieurs et commissaires des guerres Français, resteront dans les places pour remettre aux commissaires des guerres, ingénieurs et commandans d'artillerie espagnols, *les places, états, munitions de toute espèce, magasins etc*, conformément à l'esprit du présent traité.

11.° Les commandans espagnols sont responsables à leur gouvernement du retard qu'ils causeront aux garnisons françaises, autant dans leur sortie, comme dans leur marche. Également le seront les gouverneurs français, s'ils retardent leur sortie au-delà du terme fixé;

12.° Les gouverneurs français employeront tous leurs soins à ce que leurs troupes observent pendant la marche le meil-

leur ordre possible, et traitent avec la plus grande considération, les habitans et les soldats espagnols. Le général en chef des troupes nationales prendra également toutes les mesures pour veiller à ce que les impériales, soient traitées avec celle qui leurs est due, ainsi que pour la sûreté de leurs équipages ;

13.° Les malades et blessés, qui se trouvent dans les hôpitaux des places comprises dans ce traité, seront soignés par de chirurgiens et infirmiers français qui seront envoyés à leurs armées, aussitôt après la guérison des malades. Le gouvernement espagnol reste responsable de leur subsistance et bon traitement, conformément aux traites des hôpitaux établis entre les deux armées ;

14.° Les soldats espagnols qui pourront se trouver prisonniers de guerre dans lesdites places, seront remis le jour de l'évacuation avec leurs chevaux, armes et harnachemens avec lesquelles ils auront été pris ;

15.° Les doutes qui pourront naître sur le vrai sujet de cette capitulation, seront interprétés en faveur des garnisons ;

16.° Il y aura un armistice général de quinze jours entre l'armée impériale d'Aragon et de Catalogne et les armées alliées de ces provinces et celles de Valence, qui commencera le jour de l'approbation par les deux parties contractantes ;

17.° Les positions que maintenant occupent les deux armées, serviront de ligne de démarcation pendant l'armistice, en considérant comme neutres les pays intermédiaires et n'y comprenant dans cette déclaration les places déjà bloquées.

18.° On se donnera des otages qui seront retenus jusqu'à l'évacuation de toutes les places, et la réunion de leurs garnisons à l'armée impériale, et alors ils seront mutuellement échangés ;

19.° Cette capitulation sera traduite en langue française et espagnole pour l'intelligence des deux nations.

20.° Les chefs qui signent ce traité s'engagent au nom de *Leurs principaux* de garder *respective* et scrupuleusement le contenu des dix-neuf précédens articles.

Donné à Tarrasa, le 29 janvier. *Signé*, etc. etc.

Approuvé. le maréchal duc d'ALBUFERA.

Approuvé. F. COPONS y NAVIA.

Pour Copie conforme,

Pour le général de brigade chef de l'Etat-major-général de l'armée.

L'adjudant-commandant, etc. DESCHALARD.

Barcelone, le 31 janvier 1814.

Mon cher général,

Les négociations qu'en date des 25 et 26 courant, je vous ai annoncée être *entamés* avec l'ennemi, ont terminé heureusement par un traité dont la copie vous sera remise officiellement par le chef d'Etat-major. *C'est bien sensible pour moi* d'ordonner aux troupes de l'empereur de quitter des places où au prix d'efforts et sacrifices, ils firent flotter ses glorieux *drapeaux*. Mais des circonstances malheureuses et *défections* sans exemple, ont obligé S. M. de prendre ce parti pour conserver *ces* braves et les placer dans le premier rang de mes bayonnettes.

Mon aide-de-camp, le chef d'escadron Wanhalen chargé de vous remettre mes dépêches, vous instruira personnellement de ce que vous *devez avoir en vue* pour régler votre marche et profiter du temps, car je désire vous avoir auprès

de moi pour la nouvelle organisation que je médite donner à mon armée, avant que l'armistice accordé soit expiré, et et seconder ainsi de mon possible les vœux de S. M. l'empereur.

J'ai l'honneur de vous saluer, mon cher général, avec considération très-distinguée,

Le Maréchal duc d'ALBUFERA.

Señor general Baron de Robert,

Monsieur le général baron Robert,

En razon de haberme pedido el comandante de brigada Baron de Plicque le remitiese una copia de la que me fué enviada del Estado mayor del 2.º ejército; la pasé á noche con un parlamento, el que no fué admitido por ser ya bastante tarde, y ahora lo vuelvo á dirigir.

Monsieur le commandant de brigade baron de Plicque, m'ayant demandé hier la copie du traité, qui m'avait été envoyé par l'Etat-major de la 2^{me} armée espagnole, je vous l'ai expédié cette nuit par un parlementaire. Cet officier n'ayant pas été admis parce qu'il était trop tard, je vous l'envoie de nouveau.

Voy á pasar con los oficiales y gefe de mi Estado mayor á la torre del Corde adonde podreis enviar sujeto de vuestra confianza para arreglar todos los puntos comprendidos en el convenio, ó bien desde allí lo embiaré y á igual distancia de la plaza.

Je vais me rendre avec le chef et les officiers de mon Etat-major á la *Torre de Corde* ou vous pourrez envoyer un officier de confiance pour régler les différentes clauses du traité. Ou j'enverrai moi-même á moitié chemin de cette tour á la place.

Las veinte y quatro horas que prefixa el convenio para la evacuacion de las plazas espira esta noche; y yo con advertiroslo me descargo de toda responsabilidad.

Les 24 heures qu'accorde le traité pour l'évacuation de la place expirent cette nuit. En vous en prévenant je me décharge de toute responsabilité.

El edecan de S. E. el mariscal Suchet se ha marchado esta noche

L'aide-de-camp de S. E. le maréchal Suchet étant parti cette

á Sagunto, y me ha entregado el adjunto pliego, al tiempo de partir.

Señor General,

Yo os saludo con la consideracion mas distinguida así á vuestra persona.

Xerta, á 5 de febrero de 1814, á las ocho de la mañana.

Antonio DE SANS.

Xerta, le 4 février 1814, 11 heures du soir.

Mon général,

J'ai fait tout mon possible pour persuader le commandant du blocus de me permettre d'entrer dans la place, et de conférer avec vous, mais en vain *jugeant* impossible de le *reduire*, j'ai cru manquer à mes instructions, retardant un seul moment de communiquer les ordres de S. Ex. le maréchal, aux gouverneurs de Peniscola et Sagunte.

Il m'est très-sensible de partir d'ici sans avoir un tête à tête avec vous, afin de vous communiquer tout ce dont S. Ex. m'a chargé.

Dans l'impuissance de vous parler je *m'adresse* à la relation que vous fera M. le colonel Plicque instruit déjà de ce que j'avais à vous dire. S. Ex. m'ayant particulièrement *prévenu* d'être d'accord toujours avec les commandans espagnols, raison pour laquelle je *n'ai pas profité l'occasion* qui se *présenté* d'entrer ce soir dans la place, malgré la présence du colonel espagnol, lorsque je remis les dépêches au commandant chef de votre Etat-major.

On m'a fait perdre du temps au quartier-général anglais; car je comptais être rendu sur le champ à Sagonte, ainsi je *part* sur le champ.

J'ai l'honneur, etc.

Le chef d'escadron aide-de-camp de S. Ex. le maréchal duc d'Albufera.

F. VANHALEN.

Tortose,

nuit pour Sagonte, m'a remis au moment de son départ, la lettre ci-jointe.

J'ai l'honneur, etc.

Xerta, le 5 février 1814, 8 heures du matin.

Antonio DE SANS.

Tortose, le 5 février 1814, 11 heures du matin.

Monsieur le général de Sans,

Je reçois à l'instant les dépêches que vous m'avez expédiées par un officier-parlementaire. La difficulté qu'on a fait éprouver à l'aide-de-camp de M. le maréchal, qui était spécialement chargé de me voir, me paraît inexplicable: c'est donc sur vous, M. le général, que pesera toute espèce de responsabilité, c'est à vous qu'on attribuera le retard de la remise de la place.

Puisque vous êtes autorisé à en prendre possession, il est indispensable que nous ayons une entrevue et que les personnes désignées à l'art. 10 du traité se présentent. Enfin, si l'art. 2 ne reçoit pas son exécution dans le délai prescrit, je saurai m'en disculper auprès de M. le maréchal.

Ainsi qu'on l'avait promis à M. le colonel Plicque, je m'étais flatté d'avoir l'honneur de vous offrir aujourd'hui à déjeuner, et de régler toutes choses. Quoique atteint d'une attaque de goutte, je me serais fait porter à la maison *Camarero*. Mon espérance a été trompée, et vous me parlez maintenant d'envoyer un officier de confiance à la *Torre de Corde*, où vous vous trouverez avec votre État-major. J'ai l'honneur de vous prévenir, M. le général, que je ne puis m'en rapporter qu'à moi pour des objets de cette importance. Je persiste donc à vous prier de vous rendre à la *maison Camarero*, ou d'y envoyer des officiers porteurs de vos ordres et d'instructions authentiques. La loyauté avec laquelle vous traitez, doit vous garantir de la nôtre.

Si d'ici à 4 heures de l'après-midi vous n'avez envoyé personne, j'ai l'honneur de vous informer que je serai forcé de ne pas croire à la conclusion d'un armistice, et d'ordonner que les hostilités recommencent.

Votre caractère de franchise et de noblesse me fait attendre une prompt réponse.

Je suis, etc.

Général ROBERT.

*Señor General Baron de
Robert,*

Es contra todo principio militar permitir á un oficial que viene del ejército á quien pertenece una plaza sitiada el dexar le entrar en ella quando goza del seguro de poder volver á la presencia de su general. Así que por mi parte hize quanto pude con arreglo á lo que me estaba expresamente mandado en permitir que acompañado de mi gefe de Estado mayor y tres ordenanzas pasase hasta el puente de Jesus, adonde me dixó el coronel baron de Plicque saldriais á conferenciar con él: dicho oficial se presentó y permaneció una hora y vos no quisisteis salir. Si el edecan del mariscal Suchet no hubiera tenido que pasar adelante con los pliegos correspondientes á las plazas de Peniscola y Murviedro, ninguna dificultad hubiera habido en que entrase en la plaza, despues de concluido y firmado entre vos y yo el tratado particular de la forma y modo con que debeis evacuarla. Y al citado edecan yo no tenia autoridad ninguna para detenerle; luego no soy yo, sino que sois vos en quien recae la responsabilidad de qualquiera infraccion á los artículos del convenio ya sancionados por los generales en gefe de ambos ejércitos.

Es igualmente contrario á los principios militares el que yo entre

*Monsieur le général baron
Robert,*

Il est contre tout principe militaire de permettre á un officier qui vient d'une armée á laquelle appartient une place assiégée, d'entrer dans cette place, lorsqu'il doit retourner auprès de son général en chef, j'ai beaucoup fait de mon côté, eu égard á ce qui m'était expressément ordonné en permettant qu'accompagné de mon chef d'Etat-major et de quelques ordonnances, il allât jusqu'au pont de Jesus, ou le colonel Plicque m'avait dit que vous viendriez pour le voir. Cet officier s'est présenté, est resté une heure et vous n'avez pas voulu sortir. Si l'aide-camp du maréchal Suchet n'avait pas été obligé de continuer sa marche pour remettre des dépêches aux gouverneurs des places de Peniscola et de Murviedro, il n'y aurait eu aucune difficulté á ce qu'il entrât dans Tortose, lorsque nous aurions arrêté et signé entre vous et moi, une convention sur le mode d'évacuation.

Je n'avais aucun droit pour retenir cet aide-de-camp; ainsi c'est sur vous et non pas sur moi que retombera la responsabilité de l'infraccion faite au traité passé entre les généraux en chef de nos armées.

Il est également contre tous les principes militaires que j'aie con-

á conferencia con vos en un punto fortificado dependiente de vuestra plaza, de la que está á medio tiro de fusil. Si os creis de absoluta necesidad el tener conferencia personal conmigo señálese un parage neutral, por exemplo en el puente de Alcantara, que esté fuera del alcance de vuestras fortificaciones y de mis abanzadas; pero como ni vos ni yo podemos alterar en lo mas mínimo lo concluido definitivamente entre nuestros generales en gefe, nada podemos tratar sino un arreglo particular concerniente el modo y hora de evacuar la plaza, así como la ruta que debeis llevar, y me veo en la necesidad de repetiros de nuevo que las veinte y quatro horas terminan á las nueve de esta noche, hora en que el edecan del mariscal Suchet entregó los pliegos á vuestro gefe de Estado mayor.

El artículo diez que me citais es terminante: y con arreglo á él vos debeis dexar en la plaza las personas designadas en él para hacer la entrega de sus existencias.

Es muy notable que fixeis el plazo para las quatro de la tarde en que dais por concluido el armisticio (si no convengo á vuestro empeño de vernos en la casa del *Camarero*) quando está firmado por quince dias como os deberá constar por los pliegos que recibis-

férer avec vous dans un lieu dépendant de vos postes et qui n'est qu'à demi portée de la place. Si vous jugez que cette conférence soit d'une absolue nécessité, que l'on désigne un point qui soit neutre; comme l'est par exemple, le pont d'*Alcantara* qui est éloigné de votre canon et de mes avant-postes; mais comme ni vous ni moi ne pouvons altérer en rien la teneur de ce qui a été conclu entre nos généraux en chef, nous ne pouvons que faire un arrangement particulier sur le mode et l'heure de votre sortie. Je prends occasion delà de vous répéter que les vingt-quatre heures se terminent aujourd'hui à 9 heures du soir, heure à laquelle l'aide-de-camp du maréchal Suchet remit les dépêches à votre chef d'Etat-major.

L'article 10 que vous me citez est concluant, et par conséquent vous devez laisser dans la place les personnes qu'il désigne, pour faire la remise de ce qui existe.

Il est remarquable que vous déterminez la rupture de l'armistice à 4 heures du soir, si je ne me rends pas á la maison *Camarero*, tandis que cet armistice est signé pour quinze jours, comme vous l'ont annoncé les lettres que vous avez reçues hier. Ainsi vous serez

teis ayer; así pues si lo violais vuestra será la responsabilidad. Os remito una nota de los artículos que han de servir de base al tratado particular de la evacuacion de la plaza.

Campo del corde, á 5 de febrero de 1814, á las quatro de la tarde.

Señor general,
Recibid los sentimientos de la consideracion mas distinguida á vuestra persona.

Antonio de SANS.

2.º EXÉRCITO.

Articulos particulares propuestos para la evacuacion de la plaza de Tortosa.

ARTÍCULO PRIMERO.

La guarnicion saldrá de la plaza mañana dia seis del presente mes á las ocho de su mañana, por la puerta del templo sobre el camino carretero del Perelló.

2. Llevará una pieza de artilleria ligera por batallon.

3. El puente quedará guardado por cien hombres con un oficial del Estado mayor de la plaza, para que haga la entrega de él á las tropas españolas que se presentarán, á las diez de la mañana. Esta guardia saldrá despues de entregado el puente, y en el mismo dia á incorporarse con la guarnicion.

responsable de sa violation. Je vous adresse une note qui doit servir de base au traité particulier concernant l'évacuation de la place.

J'ai l'honneur, etc.

Torre de Corde,
Le 5 février 1814, 4 heures du soir.

Antonio DE SANS.

2.º ARMÉE.

Articles particuliers proposés pour le mode d'évacuation de la place de Tortose.

ARTICLE PREMIER.

La garnison sortira demain 6 du présent mois, á huit heures du matin, par la porte du Temple, sur la grand'route du Perelló.

2. Chaque bataillon aura une pièce d'artillerie légère.

3. Le pont restera gardé par une garde de cent hommes avec un officier d'Etat-major, qui en fera la remise aux troupes espagnoles qui se présenteront á dix heures du matin. Cette garde sortira aussitôt après et se réunira le même jour á la garnison.

4. Los individuos designados en el artículo 10 del convenio entre los generales en jefe de los ejércitos, primero español, y imperial de Aragon y Cataluña, saldrán de la plaza, así que hagan echo la entrega de los efectos de ella, con la competente escolta, y pasaporte hasta incorporarse en su ejército.

5. Los tránsitos que hará la guarnicion será: noche del seis al siete en el Perelló; noche del siete al ocho en Cambrills; noche del ocho al nueve en Altafulla; noche del nueve al diez en Arbox; noche del diez al once en Villarana; noche del once al doce en Barcelona.

6. En Villarana, se tendrán provenidas las raciones necesarias con arreglo al artículo 5.º del tratado general.

7. El tratado firmado por los generales en jefe de los ejércitos español y frances, el veinte y nueve del mes anterior, será escrupulosamente observado en todas sus partes sin admitir interpretacion alguna á su sentido literal.

Campo de la torre del Corde, á 5 de febrero de 1814, á las cinco de la tarde.

Antonio DE SANS

4. Les personnes désignées dans l'article 10 du traité passé entre les généraux en chef de la 1.^{re} armée espagnole, et de l'armée impériale d'Aragon et de Catalogne, sortiront de la place, aussitôt après en avoir fait la remise, avec une escorte suffisante et des passe-ports jusqu'au moment de leur réunion avec leur armée.

5. La garnison tiendra la route suivante :

La nuit du 6 au 7 au Perelló, du 7 au 8 à Cambrils, du 8 au 9 à Altafulla, du 9 au 10 á Arbox, du 10 au 11 á Villarana, du 11 au 12 à Barcelone.

6. On fera préparer à Villarana les rations nécessaires, en se conformant à l'art. 5 du traité général.

7. Le traité signé par les généraux en chef et sanctionné le 29 du mois passé, sera scrupuleusement observé dans toutes les parties sans admettre aucune interprétation au sens littéral.

Au camp de la Torre-de-Corde, le 5 février 1814, 5 heures du soir.

Antonio DE SANS.

*Señor General Baron de
Robert,*

Habeis quebrantado ayer el armisticio; y no habeis recibido un parlamentario que os envié á las quatro de la tarde con el adjunto pliego. En consecuencia, si no acordais luego lo conveniente sobre el particular, pasaré noticia de vuestro proceder á los generales en jefe de los exercitos 1.º y 2.º para que detengan como prisioneras las guarniciones que salgan ó puedan haber salido de las otras plazas comprehendidas en el convenio. Sin embargo siempre que querais tratar personalmente conmigo os convido á que sea delante del puente de Alcantara, y aun daré pasaporte al oficial que querais nombrar para que se presente al mariscal Suchet á proponerle las dudas que tengais sobre la evacuacion de la plaza, sin que por eso dexen de arrestarse las guarniciones como os tengo dicho, y vos sareis responsable de los trastornos que puedan ocasionarse de ello.

Canton de Xerta, á seis de febrero de 1814, á las ocho del dia.

Señor general,

Recibid la seguridad completa de mi consideracion á V.ª persona.

Antonio DE SANS.

*Monsieur le général boron
Robert,*

Vous avez rompu l'armistice, (1) et vous n'avez pas reçu un parlementaire que je vous ai envoyé hier à quatre heures du soir avec la lettre ci-jointe. En conséquence, si vous ne ratifiez pas sans délai le traité particulier, je rendrai compte de votre manière d'agir aux généraux en chef des 1.º et 2.º armées, pour qu'ils retiennent prisonnières les garnisons qui sortent ou qui sortiront des autres places comprises dans le traité. Cependant dans l'hypothèse ou vous voudriez toujours conférer avec moi, je vous indique le pont d'*Alcantara* et vous propose de donner un passe-port à l'officier que vous désirez envoyer au maréchal Suchet pour faire lever vos doutes sur l'évacuation de la place. Cela n'empêchera pas de retenir les garnisons, ainsi que je vous l'ai dit, et vous serez responsable de tous les désagrémens qui pourront en résulter.

Xerta, le 6 février 1814, 8 heures du matin.

J'ai l'honneur, etc.

Antonio DE SANS.

(1) N'ayant point reçu une réponse conforme à mon désir, la garnison fit une sortie et chassa les postes espagnols.

Tortose, le 6 février 1814, 11 heures du matin.

Monsieur le général de Sans,

C'est envain que vous cherchez à me rendre responsable de l'infraction au traité conclu à *Tarrasa* le 29 janvier dernier. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire hier, c'est inévitablement sur votre tête que pesera toute responsabilité. Je me charge de la défense de ma cause, et de prouver jusqu'à l'évidence que les retards survenus dans la remise de la place, doivent vous être personnellement imputés. M. le chef d'escadron Wanhalen aide-de-camp de S. Ex. le maréchal duc d'Albufera, par sa lettre du 4 février, écrite à onze heures du soir, laisse à ma disposition une pièce de conviction importante au procès. Cet officier se plaint amèrement du refus formel que vous lui avez fait de communiquer avec moi, et de m'entretenir des instructions verbales de S. Ex. Ne suis-je pas fondé à penser qu'elles apportaient quelques modifications aux dispositions du traité?

Ainsi, monsieur le général, ma garnison restera maîtresse de la place, jusqu'au retour de M. Wanhalen que je dois indispensablement voir, ou celui d'un officier qui, comme vous me le proposez aujourd'hui, sera expédié à Barcelone. Ce voyage exigeant seulement une absence de huit jours, je prends acte de votre proposition, et vous prie de me mettre à même de prescrire son départ, en m'envoyant en ôtage et pour garantie M. votre chef d'Etat-major ou un autre officier supérieur. M. le colonel baron Plicque, ou M. le commandant Doutremont, seront chargés de la mission de Barcelone.

Je suis convaincu que vous consentirez à admettre cette proposition, parcequ'elle me paraît juste, simple et conséquente.

Veillez donc, M. le général, me répondre définitivement ce soir avant la nuit, ou demain matin à huit heures, car toute correspondance de nuit est interdite.

J'ai l'honneur de vous garantir que M. le colonel, votre chef d'Etat-major, sera traité par moi avec tous les égards dus à son rang et à sa qualité. Il pourra pendant son séjour ici prendre connaissance de la situation générale de la place.

S'il en est encore temps, veuillez, M. le général, ne pas informer MM. les généraux des 1.^{re} et 2.^e armées espagnoles des difficultés qui s'élèvent entre nous. Des militaires qui s'estiment se doivent cette attention.

J'ai l'honneur, etc.

Général ROBERT.

Señor General Baron de Robert,

Dí parte yo á los generales en gefe de vuestra infraccion al tratado convenido; pero en este momento mando otro expreso con una copia de vuestro despacho de hoy, para los fines á que haya lugar.

Si conforme es de un convenio general lo que se versa, fuese de uno particular de vos á mí, os daria rehenes, pero no püed sin la autorizacion del general en gefe; mas si con el seguro de mi palabra lo quereis hacer salir, enviadlo á la presencia de S. Exc.^a el mariscal Suchet, será conducido con la mas sagrada inmunidad.

Si quando el edecan del duque del Albufera aya cumplido su mision pasa por aquí podreis hablar con él, conforme pudisteis, quando se presentó acompañado del gefe de mi estado mayor cerca la casa del Camarero. Permitidme que os

Monsieur le général baron Robert,

J'ai fait part aux généraux en chef de votre infraction au traité, cependant j'envoie à l'instant un expres avec la copie de votre lettre de ce jour, afin qu'ils fassent ce qu'ils jugeront convenable.

Si ce qui se passe n'était pas l'effet d'un traité général, et que ce ne fut qu'un arrangement particulier entre nous, je vous donnerais des ôtages, mais je ne puis le faire sans l'autorisation du général en chef. Si vous croyez sur l'assurance de ma parole, pouvoir faire sortir un officier pour l'envoyer à S. Ex. le maréchal Suchet, il sera conduit avec la bonne foi la plus sacrée.

Si quand l'aide-de-camp du duc d'Albufera, aura terminé sa mision, il passe par ici, vous pourrez alors lui parler, comme vous auriez pu le faire, lorsqu'il s'est présenté près de la maison Camarero, accompagné de mon chef-diga

diga que por la misma reflexión que haceis de que él puede traer algunas modificaciones reservadas que comunicaros contra las disposiciones del tratado ; es por lo que no ha permitido el general en gefe que entre á conferenciar con vos dentro de la plaza ; pues ninguna instruccion reservada de que yo no tenga conocimiento puede tener lugar en la capitulacion, y siempre se le permitirá hablar con vos en un parage libre, y delante de un oficial español como en la noche del quatro pudo verificarse.

La tregua depende de vos, no haciendo salidas. Mis puestos ni se abanzarán ni retirarán de donde los tengo colocados.

Os advierto, Señor general, que el oficial que quisieseis enviar al Señor mariscal Suchet tardará mas de ocho dias en su comision ; pues dicho general se halla personalmente en el Ampurdan y aun se cree pasa en seguida á Perpiñan ; esto me han dicho, y así os lo refero, porque mi carácter es mas fácil de ser engañado que de engañar á nadie.

No puedo ménos de deciros que sé (como en otro escrito os dixé) todo lo que se pasa en ese recinto, y en prueba sabed que tambien sé que un soldado dragon de los que atacaron la compañía de Rioxa en

d'Etat-major. Permettez - moi de vous dire que par la même raison qui vous fait penser que cet officier pouvait avoir à vous faire quelques communications secrètes, qui auraient peut-être apporté quelques changemens aux dispositions du traité, le général en chef n'a pas cru devoir lui permettre d'entrer dans votre place, pour conférer avec vous. Quelqu'instruction particulière dont je n'ai pas connaissance peut entrer dans la capitulation, dans ce cas on lui permettra toujours de vous voir dans un lieu libre et en présence d'un officier espagnol, comme cela eût pu avoir lieu dans la nuit du 4.

Le maintien de la trêve dépend de vous, en ne faisant pas de sorties. Mes postes n'avanceront ni ne se retireront de leur position actuelle.

Je vous préviens, M. le général, que l'officier que vous désirez envoyer à M. le maréchal sera plus de 8 jours à remplir sa mission, parce que le maréchal se trouve de sa personne dans l'*Ampurdan* ; et même on croit qu'il marche sur Perpignan. On me l'a dit ainsi, et je vous le redis, parce qu'il entre plus dans mon caractère d'être trompé, que de tromper personne.

Je dois encore vous dire, ce que je vous ai déjà marqué, que je sais tout ce qui se passe dans votre place, et pour vous le prouver, j'ai appris qu'un de vos dragons qui attaquèrent la compagnie de *Rioxa*

Jesus se jactó en público que habia muerto ocho soldados despues de haberse rendidos. Da horror de saber esto! Y mas que soldados de la nacion francesa se conviertan y se metamorfofen en aborrecibles monstruos del crimen y la injusticia documentos.

Xerta, á 6 de febrero de 1814, á las 10 de la noche.

Señor general,

Servidos recibir la seguridad de mi consideracion á vuestra persona.

Antonio DE SANS.

á Jesus, s'était vanté publiquement d'avoir tué huit soldats qui s'étaient rendus. Cela fait horreur, sur tout de la part de soldats français, qui se seraient convertis, métamorphosés en monstres odieux, et en ministres du crime et de l'injustice.

Xerta, le 6 février 1814, 10 heures du soir.

J'ai l'honneur, etc.

Antonio DE SANS.

Tortose, le 7 février 1814.

Monsieur le général de Sans,

Les soldats français ne sont pas de lâches assassins. Celui d'entr'eux qui tuerait un prisonnier de guerre vaincu et désarmé commettrait un acte d'atrocité, qui serait puni de mort.

Si à l'affaire du 2 de ce mois, un assez grand nombre de soldats de *Rioxa* furent sabrés, on doit en imputer la faute à ceux de leurs camarades qui firent feu sur nous, au moment où l'infanterie et la cavalerie les cernaient de toute part. La meilleure preuve que je puisse donner de l'humanité avec laquelle furent traités ceux qui mirent bas les armes, c'est qu'on me conduisit le même jour dix prisonniers de guerre, dont trois blessés. On prodigua à ceux-ci tous les soins qu'ils devaient attendre de militaires d'une nation polie et généreuse.

J'ai l'honneur, M. le général, de vous saluer avec les sentimens que vous m'avez inspirés,

Général ROBERT.

Tortose, le 7 février 1814.

Monsieur le général de Sans, (1)

Lorsqu'on a étudié comme vous les sciences profondes, qu'on a médité pendant plusieurs années sur les ruses diplomatiques, et qu'on a écrit à un général français : *je suis instruit de tout ce qui se passe dans votre place, je connais même vos pensées* : peut-on se laisser mistifier comme un rustre sans expérience, qui descendu des plus hautes montagnes des Asturies, paraîtrait pour la première fois à la cour d'Aranguez. C'est cependant ce qui vous arrive, monsieur le général. Depuis le 31 janvier, jour de l'envoi d'un billet en chiffres, signé, le maréchal duc d'Albufera, vous êtes ma véritable dupe. Ma réponse au maréchal vous est adroitement parvenue, et induisant de là que je céderais inévitablement à la légèreté et à la finesse de vos coups, vous vous êtes empressé de m'expédier successivement des dépêches de M. le colonel Deschalard, de M. le maréchal, et un traité digne de son auteur. Enfin un misérable transfuge à pris l'honorable titre d'aide-de-camp du duc d'Albufera, et, nouvel Erostrate, a sans doute eu la prétention de faire passer son nom à la postérité en contribuant à la prise de Tortose.

J'ai remarqué dans cette occasion, comme dans bien d'autres, que les méchants qui savent concevoir des projets criminels manquent toujours d'audace, d'ame et de résolution pour les exécuter.

Je ne reviens pas de mon étonnement. Quoi ! vous avez poussé la crédulité au point de vous persuader que j'irais aveuglément me jeter dans vos filets, ou que je mettrais à votre disposition une place de la plus haute importance, défendue par 6,000 bayonnettes françaises et 300 bouches à feu ? En vérité, si je voulais écouter la voix de l'amour-propre, je réclamerais une chaire diplomatique et vous prie-

(1) Toute espérance de prendre l'ennemi dans son propre piège, étant détruite, je n'hésitai plus à rompre avec M. le général Sans,

rais de vous mettre sur les bancs. Vous aviez sans doute fait quelque preuve de maladresse en ce genre lorsqu'on vous renvoya des gardes espagnoles. Cette leçon aurait dû vous être utile. On ne vous pardonnera jamais d'avoir été si long-temps mon jouet. Je suis loin d'avoir la réputation brillante de M. de Sans, je me garde bien de faire parade d'une pompeuse érudition, je n'ai pas médité sur les ruines de Palmire, ma tête n'est pas remplie d'idées philosophiques; soldat à vingt ans, j'ai parcouru la carrière militaire avec honneur, et si j'ai combattu les ennemis de mon pays, c'est toujours avec des armes d'une espèce bien différente des vôtres. L'artifice, le mensonge et l'imposture, se concilient fort mal avec la loyauté militaire. La nature m'a départi le degré de raison inhérente à notre espèce; l'habitude des hommes et des choses a formé mon jugement. C'est pourquoi je crois savoir aujourd'hui, *quid decet, quid non; quò virtus, quò ferat error*. Le simple bouclier de l'expérience et du bon sens a donc suffi, monsieur le général, pour parer des coups dirigés avec aussi peu d'habileté que d'adresse. Je suis au demeurant très-convaincu du peu de mérite qu'il y a de vous avoir donné le change.

Mais il est temps de cesser ce léger badinage, et de vous entretenir d'un sujet plus sérieux.

- Un jeune paysan de Tybens, votre émissaire, a été la victime du moyen odieux que vous avez jugé à propos d'employer. Ses parens, sa femme, peut-être ses enfans, le réclament à grands cris. Essayez les larmes de tous ces infortunés. Accordez une pension à cette famille éplorée. Si, comme j'aime à le croire, le repentir d'une mauvaise action est descendu dans votre cœur, abandonnez pour toujours les ruses de la diplomatie. Chargez votre corps d'un cilice, revêtez-le d'un habit de pénitent, et devenu pèlerin respectable et contrit, prenez le route de la Galice pour aller vous prosterner aux pieds du bienheureux St.-Jacques de Compostelle. Vous pourrez par sa puissante intercession obtenir votre

pardon du Seigneur , et si vous êtes un jour en état de grâce , reparaitre dans la société , avec des principes diamétralement opposés à ceux que vous avez professés à *Xerta*.

Monsieur le général , c'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur et en bon chrétien.

Général ROBERT.

Ma lettre du 7 février mit fin à ma correspondance avec M. de Sans , qui a voulu se disculper en prétendant qu'il avait agi par ordre supérieur. La garnison reprit son attitude militaire , rencontra l'ennemi les 9 , 10 et 11 février , lui tua quelques hommes et prit deux cavaliers montés. M. le capitaine Delaporte fit une reconnaissance sur la route de Mas-de-Barberans le 22 du même mois , dispersa les postes établis derrière le Baranco de *St.-Antonio* , laissa des morts sur le terrain et fit cinq prisonniers , dont un chasseur monté. Le 23 on chassa avec de l'artillerie un bataillon venu au moulin du Comte. Il éprouva inévitablement beaucoup de perte. Nous eumes trois hommes tués et trois blessés.

Les camps espagnols firent des salves d'artillerie et de mousquetterie le 25. On a prétendu qu'ils célébraient la prise de Lérída , Mequinenza et Monzon. Cet événement me fut annoncé le 20 février par M. de Sans qui mit de l'empressement à m'écrire la lettre n.°

*Señor general baron de
Robert,*

Por expreso que recibí á noche á las diez y media de ella , del general baron de Eroles , tengo el honor de comunicaros lo que dicho general me dice en su papel del 14 actual que á la letra copio : « Mi amigo Sans , Lerida , Mequinenza y Monzon están en nuestro poder. Aviselo V. al general

*Monsieur le général baron de
Robert,*

Par un exprès que j'ai reçu hier á 10 heures et demie du soir du général baron d'Eroles , j'ai l'honneur de vous communiquer ce que ce général me dit dans sa lettre du 14 du courant que je copie á la lettre. « Mon ami Sans , Lérída , Mequinenza et Monzon sont en notre pouvoir. Avertissez - en le

Elio, por si podemos hacer otro tanto contra Peniscola y Sagunto, y la contestacion á Tarragona, previniendo á aquel Señor que guarde mi carta hasta mi llegada. No tengo tiempo para mas. Todo de V. Eroles. Lerida, dia de su reconquista, 14 de febrero de 1814. »

Podeis dar esta noticia á esos viles renegados españoles que tenéis en esa guarnicion; y decidles de mi parte, que les profeso el mas reconcentrado odio; y que no hay plazo que no se cumpla ni deuda que no se pague.

Señor general,

Esto no es farza pues os lo afirmo y ratifico baxo mi palabra de honor.

El general de division comandante del bloqueo, que de nuevo os ofrece los sentimientos de consideracion así á vuestra persona, y tambien á los demas militares franceses.

Xerta, 20 febrero de 1814.

Antonio DE SANS.

P. S. El regimiento de Baza del primer ejército guarnecia Mequinenza, y esta tarde llegan 600 hombres que tenia de mi division en el bloqueo de dicha fortaleza.

Otra: El duque de Angulema está en el ejército del lord Wellington.

général Elio, pour tâcher d'en faire autant contre Peniscola et Sagonte, et la réponse à Tarragone en prévenant le gouverneur qu'il garde ma lettre jusqu'à mon arrivée. Je n'ai pas le temps de vous en dire d'avantage. Tout à vous, Eroles. Lérída le 14 février 1814, jour de sa reprise.

Vous pouvez donner cette nouvelle à ces vils renégats espagnols que vous avez dans cette garnison et dites leur de ma part que je leur professe la haine la plus concentrée, et qu'il n'y a point de mesure qui ne se remplisse, ni de dette qui ne se paye.

Monsieur le général,

Ceci n'est point une farce, je vous l'affirme, vous l'assure sur ma parole d'honneur.

Le général de division commandant le blocus, qui de rechef vous offre les sentimens de considération tant à votre personne qu'aux autres militaires.

Xerta, le 20 février 1814.

Antonio DE SANS.

P. S. Le régiment de Baza de la 1^{re} armée forme la garnison de Mequinenza, et ce soir il arrive 600 hommes que j'avais de ma division au blocus de cette place.

Autre: Le duc d'Angoulême est à l'armée du lord Wellington.

Otra : En la costa de Cataluña han desembarcado 6000 ingleses quienes 6000 estaban en Sicilia.

Otra : No dudo sabreis que Barcelona está bloqueada y el Señor mariscal Suchet en Francia.

Otra : Capitulad con tiempo supuesto que está cubierto el honor de las armas, pues si dexais pasar muchos dias será peor para vos y esa guarnicion.

Otra : Por un trompeta y un pasado de la compañía de la aduana he sabido que se da muy mal trato á nuestros prisioneros.

Otra : Por último si quereis nombrar un oficial, soldado ó paysano para ir á Mequinenza, Lerida y Monzon, que se presente en la abanzada de Jesus, y le daré pasaporte y escolta que le acompañe.

DE SANS.

Autre : 6000 anglais venant de Sicile ont débarqué sur la côte de Catalogne.

Autre : Vous savez sans doute que Barcelone est bloqué et que M. le maréchal Suchet est en France.

Autre : Capitulez à tems, en supposant que l'honneur des armes soit à couvert, car si vous tardez plusieurs jours, votre sort et celui de la garnison sera pire.

Autre : J'ai su par un trompette et un déserteur de la compagnie de la douane que l'on fait éprouver de mauvais traitemens à nos prisonniers.

Autre : Enfin si vous désirez désigner un officier, soldat, ou paysan pour aller à Mequinenza, Lérida et Monzon, qu'il se présente à l'avancée de Jesus, je lui donnerai un passe-port et une escorte pour l'accompagner.

Antonio DE SANS.

Je lui en accusai réception le 21, dans les termes ci-après :

Tortose, le 21 février 1814.

Monsieur le général de Sans,

J'ai dû penser que ma lettre du 7 de ce mois mettrait un terme à notre correspondance qui, lorsqu'elle a eu pour objet des relations d'honnêteté et de politesse, m'était infiniment agréable, mais à laquelle je ne pouvais plus attacher le même prix lorsqu'il me fut démontré qu'elle avait

perdu son caractère primitif. Ce motif puissant me priva de l'honneur de répondre à votre lettre du 8, quoiqu'il m'eût été facile de prouver que vous n'étiez pas étranger à la trame odieuse ourdie contre la place. Elle ne sera jamais classée parmi les stratagèmes habiles permis chez toutes les nations et qui font quelquefois honneur au génie d'un général. Vous conviendrez avec moi qu'une tentative semblable à celle dont nous venons d'être témoins, est, tout au plus, digne du chef d'une bande de tartares ou d'une horde de bédouins. (1) Vous faites très-bien, M. le général, d'en laisser toute la gloire à un autre. La lettre que vous venez de m'écrire est une suite de ce beau plan d'opérations : vous m'annoncez l'entrée de vos troupes à *Mequinenza*, *Lérída* et *Monzon*, à l'époque du 14. Malheureusement pour l'auteur de cet avis, j'ai des nouvelles contraires. Croyez moi, on prend rarement les places avec la plume, il serait plus utile d'avoir recours au canon. Renoncez à l'usage de ces petits moyens qui sont trop usés pour faire fortune; invitez M. le baron d'Eroles à s'unir à vous pour attaquer cette place suivant les règles de l'art militaire : il y aura alors quelque gloire à acquérir. (2)

Vous pouviez vous dispenser, monsieur le général, de me charger d'être votre interprète envers vos compatriotes que vous appelez rénégats. Un galant homme comme vous, un militaire d'honneur ne se laisse pas égarer par les passions. Une haine concentrée ne saurait trouver place dans le cœur d'un brave.

Pourquoi me parlez-vous de capitulation? Est-ce de Xerta que vous prétendez m'imposer des lois? S'il ne fallait que pénétrer dans votre quartier-général pour reconquérir l'Espagne, ce but serait bientôt atteint.

Les lâches déserteurs ont l'habitude de mentir : l'expérience a dû vous l'apprendre. Vos prisonniers sont traités

(1) Plusieurs circonstances ont indiqué qu'on avait le projet de m'enlever ou de m'assassiner.

(2) On a su que le général d'Eroles avait accompagné Wanhalen à Xerta.

convenablement

convenablement. Ils mangent du pain et des légumes. Il ne tient qu'à vous de leur procurer une nourriture plus abondante. Je leur ferai tenir religieusement la viande, le vin et autres objets que vous désirerez leur envoyer.

Recevez, monsieur le général, l'assurance de la considération que j'ai pour vous.

Général ROBERT.

Ayant appris que le général Miyares était sur le point d'établir un pont à Amposta, je prescrivis une reconnaissance de ce côté, sur la rive gauche. Le pont fut replié à notre approche. Trois cavaliers montés, treize mules et quatre voitures chargées de marchandises ont été rencontrées et enlevées. Les mules furent reconnues propres au service de l'artillerie et mises à la disposition de M. le colonel Ricci. 13 ballots de cuir ont été répartis entre les troupes de la garnison. Les autres marchandises et les voitures furent conservées et rendues au propriétaire qui les réclama plus tard.

Par un billet du 20 février, qui me parvint le 27, M. le général Habert m'informa du départ de l'armée de V. E. pour Gironne et me transmit quelques détails sur ce qui se passait en France. Convaincu plus que jamais que l'honneur de nos armes commandait de nouvelles mesures propres à assurer une plus longue résistance, le conseil s'assembla le 28. Après avoir pris connaissance de l'état des magasins et de celui de la consommation journalière, il arrêta, sur ma proposition, que la ration de vivres ne se composerait plus à l'avenir que de 12 onces de pain, (1) 2 onces de biscuit, 3 onces de riz et 1 once d'huile. Dans la même séance, il fut nommé une commission pour présenter un projet de règlement sur l'abat des chevaux et mules, dont la viande devait remplacer les approvisionnements de thon et de morue qui étaient totalement épuisés. La garnison, animée de ce bon esprit que V. Ex. a si bien su inspirer à l'armée d'A-

(1) On avait déjà renoncé à l'extraction du son et employé plus de 600 quintaux d'orge.

ragon , a supporté toutes les privations avec courage et résignation.

Mars.

Les troupes étant sorties le 3 mars , à deux heures après midi , pour aller au bois , l'ennemi présenta des postes plus forts qu'à l'ordinaire au-dessus de las Roquetas et avait coupé les ponts du canal. Il s'est engagé une fusillade assez vive qui a duré trois heures. Notre feu a dû faire beaucoup de mal. On a vu 7 à 8 morts. La garnison eut un homme tué, un prisonnier et douze blessés.

Le conseil de défense et d'administration fut convoqué le 4 mars et adopta le règlement sur l'abat des mules et chevaux. Il est inséré dans le registre dudit conseil qui sera déposé à l'Etat-major général de l'armée.

Le retour de la belle saison offrait des ressources précieuses à la garnison. Des herbes qu'on dédaignerait dans toute autre circonstance étaient ici très-utiles et d'un grand prix. Les troupes sortaient fréquemment pour s'en procurer. On les mêlait avec du riz et on les assaisonnait avec du sel et de l'huile. Comme il fallait aussi se créer d'autres moyens de subsistance pour l'avenir , il fut procédé au partage des jardins. Des champs incultes furent cultivés et semés de haricots.

Les espagnols voulant s'opposer à cette culture , se présentèrent le 10 mars devant les postes avancés de la *casa de Navarro* et les attaquèrent vivement. Les bataillons d'élite arrivèrent promptement et , suivant leur usage , chargèrent aussitôt l'ennemi qui prit la fuite avec rapidité et fut poursuivi et délogé des plus hautes montagnes. Il eut inévitablement beaucoup de blessés. Un carabinier du 5.^e fut légèrement atteint. M. le capitaine Gambard du 20.^e dirigea bien ses braves grenadiers.

Un parlementaire se présenta le même jour et fit remise d'une dépêche qui renfermait l'intimation suivante :

*Señor General Baron de
Robert,*

El Exc.^{mo} Señor Don Francisco Xaverio Elio general en gefe del 2.^o ejército español de operaciones con fecha de ayer me previene lo que á la letra copio.

« Llega en mi nombre al gobernador de Tortosa la intimacion siguiente:

Señor gobernador de Tortosa, voy á hablaros por última vez de la suerte que os espera y á la guarnicion que mandais, si no pensais en un partido ventajoso y honroso que aun estais en tiempo de aceptar. La guarnicion no tiene pan; el que come no lo es aunque lleva este nombre; es un amasijo que no se ha graduado jamas por ramo de alimento militar; la carne de burro, macho y caballo que se le administra, no lo es tampoco, y puede decirse que estais sin viveres y sin la mas remota esperanza ni de tenerlos ni de ser socorrido: vos sabeis esta verdad; si esperais á rendiros quando no tengais nada ni aun de estas inmundas viandas, que debeis esperar de nosotros? el trato que las leyes de la guerra conceden en este caso, y el que merece un gefe que tanto mas ha hecho y continua haciendo al inocente pais, á unos pacíficos labradores, á muchas familias arruinadas, quien será capaz de contener el torrente de su furia? Si capitulais con un mes de esos viveres que gas-

Monsieur le général baron de
Robert,

Son Exc. M.^r don F. X. Elio general en chef de la 2.^e armée espagnole des opérations, me prévient en date d'hier ce qu'à la lettre je copie.

« Faites parvenir en mon nom au gouverneur de Tortose l'intimation suivante.

Monsieur le général gouverneur de Tortose, je vais vous parler pour la dernière fois du sort qui vous attend, vous et la garnison que vous commandez, si vous ne pensez à prendre un parti avantageux et honorable et que vous êtes encore à tems d'accepter. La garnison n'a point de pain, celui qu'elle mange n'en est point quoiqu'il en porte le nom; c'est un mélange qui n'a jamais été admis pour partie de l'aliment militaire. La viande d'âne, de mulet et de cheval qu'on lui distribue, ne l'est point non plus, et l'on peut dire que vous êtes sans vivres et sans l'espérance la plus éloignée de vous en procurer ni d'être secouru: cette vérité vous est connue; si vous attendez pour vous rendre que vous n'ayez plus rien, pas même de ces viandes immondes, que devez-vous espérer de nous? Le traitement que les lois de la guerre accordent en pareil cas, et celui que mérite un chef qui a fait tant de mal et qui continue à en faire à l'innocent pays, aux laboureurs pacifiques,

tais, os concederé los honores de la guerra, y la posesion de todos los bienes particulares: elegid, y acordaos de la generosidad del pueblo español y de su ejército. En vano esperais la paz: esta no puede tener lugar miéntras exista Napoleon; así lo han conocido las potencias coligadas del norte; es á su persona y no á la Francia á quien hacen la guerra, nada lo comprueba mejor que el haber declarado la guerra contra Napoleon; Murat, reconocido rey de Nápoles por los aliados, con la obligacion de poner 40,000 hombres, que ya marchan para Francia. El querer vos despues de estos datos prolongar hasta lo infinito, el mal de los infelices habitantes de Tortosa y sus contornos, el gloriaros verlos tirados por estos campos, con sus mugeres y niños pereciendo de la necesidad en que vos los habeis puesto es exígir demasiado, y la gloria española, su firme carácter y la razon ofendidas en grado extraordinario, no lo sufrirán. Si llevais vuestra torquedad hasta los grados de desesperacion, esperad solo vos y vuestra guarnicion venganza y desolacion, pero generosidad y dulzura si os acomodais á lo justo y racional.

Dios guarde á V. S. M.^a A.^o

Quartel general de Vinaros, 8 de marzo 1814.

Xavier ELIO.

à plusieurs familles ruinées, qui sera capable d'arrêter le torrent de leur furie? si vous capitulez, en ayant encore un mois de ces vivres que vous consommez, je vous accorderai les honneurs de la guerre, et la possession de tous les biens particuliers: choisissez, et souvenez-vous de la générosité du peuple espagnol et de son armée. Envain vous espérez la paix, elle ne peut avoir lieu tant que napoléon existera. Ainsi l'ont décidé les puissances coalisées du Nord: c'est à sa personne et non à la France à qui l'on fait la guerre. Rien ne le prouve mieux que la déclaration de guerre, contre napoléon, de Murat reconnu roi de Naples par les alliés, en s'obligeant de lever 40,000 hommes, qui déjà marchent sur la France. Vouloir après ces données, prolonger jusqu'à l'infini le mal des malheureux habitans de Tortose et de ses environs, se glorifier de les voir errans dans les campagnes avec leurs femmes et leurs enfans qui périssent de la nécessité dans laquelle vous les avez mis, c'est trop exiger, et la gloire espagnole, son ferme caractère et la raison offensée à un degré extraordinaire ne le souffriront point. Si vous portez votre opiniâtreté jusqu'au désespoir, n'attendez, vous et votre garnison que vengeance et désolation, mais générosité et douceur si vous prenez un parti juste et raisonnable.

Quartier général de Vinaros, le
9 mars 1814.

Xavier ELIO.

Todo lo qual os comunico en virtud de la expresa orden de mi general, y con este motivo tengo el honor de reiteraros mi consideracion distinguida así á vuestra persona.

Señor general,

Antonio DE SANS.

Xerta, 9 de marzo de 1814, á las 10 de la noche.

Voici ma réponse :

Tout ce que je vous communique est par l'ordre exprès de mon général et par la même occasion j'ai l'honneur de vous réitérer ma considération distinguée que je porte à votre personne.

Monsieur le général,

Antonio DE SANS.

Xerta, le 9 mars 1814, à 10 heures du soir.

Tortose, le 11 Mars 1814.

Monsieur le général de Sans,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, et qui m'est parvenue hier, me paraît aussi offensante dans la forme que dans le fonds. M. le général en chef de la 2.^e armée estimera un jour, malgré lui, la garnison de Tortose. Il se convaincra qu'elle est animée du noble désir de s'illustrer par une résistance à jamais mémorable. La vraie gloire consiste à pousser la défense d'une place au-delà des bornes ordinaires. L'amour du souverain et de la patrie fait naître des ressources inépuisables. Les alimens grossiers, les privations de tout genre ne ramolliront point le courage de cette garnison.

Le sort de nos infortunés camarades de Lérida et de Mequinenza, la violation manifeste des traités les plus sacrés parmi les militaires n'ont pu qu'accroître notre énergie et nous fortifier dans la généreuse et inébranlable résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Si vous le jugez à propos, monsieur le général, vous communiquerez cette réponse à M. votre général en chef.

J'ai l'honneur, etc.

Le général ROBERT.

Veillant sans cesse à la conservation des postes extérieurs, ceux qui me paraissaient compromis se rapprochaient le soir de la place. Les espagnols crurent sans doute pouvoir les surprendre dans la nuit du 13 au 14, mais ils trouvèrent la batterie des jardins et les maisons voisines abandonnées. Irrités d'avoir manqué leur coup, ils laissèrent partout en se retirant des traces de destruction et d'incendie.

Espérant mettre quelque obstacle à nos reconnaissances vers Thybens, le général de Sans avait fait creuser un boyau sur la rive droite de l'Ebre vis-à-vis le défilé qui conduit à l'Obispo; une garde de 50 hommes le défendait. Afin de venger l'insulte qui nous avait été faite la veille, je résolus de le combler.

A cet effet deux barques montèrent l'Ebre le 15 au matin jusqu'à hauteur du boyau. Plusieurs pièces d'artillerie furent mises en batterie et disposées de manière à faire un feu croisé sur ce point. Un détachement du 20.^e régiment, commandé par M. le capitaine Royou, passa l'Ebre au pas de charge en présence de l'ennemi qui, en appercevant ce mouvement, ne songea qu'à prendre la fuite et resta exposé assez long-tems à la mitraille et à un feu nourri de mousqueterie. Plusieurs furent tués et un grand nombre blessés. M. Gilberthon, lieutenant du génie, se porta sur la rive droite et fit combler le boyau. Une balle perdue atteignit à la jambe cet officier aussi instruit que zélé. Deux soldats du 20.^e furent également blessés. Le capitaine Royou montra de la résolution.

Pendant cette opération, M. le commandant Doutremont faisait une diversion sur la rive droite avec 500 grenadiers et 50 chevaux. Les troupes sorties le matin rentrèrent à Tortose à dix heures et sortirent de nouveau l'après-midi pour aller à la corvée aux herbes et légumes dans la plaine de Bitten. M. le colonel Ricci fit conduire cinq pièces d'artillerie près du défilé d'Aldover et lança des obus dans ce village, occupé par deux régimens d'infanterie et 300 chevaux.

On jugera facilement du désordre et de l'épouvante occasionnée par cette attaque inattendue d'un camp ennemi à plus de deux lieues de la place.

Le samedi 19, les troupes espagnoles se formèrent sur les montagnes voisines de leur camp et firent plusieurs décharges de mousqueterie; 4 pièces d'artillerie s'approchèrent de l'Ebre et tirèrent sur nos postes. On sortit pour les protéger, mais l'ennemi se retira ensuite à Aldover. M. Vidal, capitaine d'artillerie, reçut un coup de feu à la tête. M. le colonel Ricci est très-satisfait des services de cet officier. Les réjouissances de l'ennemi avaient pour objet de célébrer l'anniversaire de la publication de la constitution espagnole et une victoire qu'ils prétendent avoir été remportée par lord Wellington le 27 février, auprès d'*Orthés*.

Informé que le général espagnol avait eu avis de l'entrée dans la place d'un émissaire venu de Barcelone, et qu'il avait pris des dispositions tendantes à le saisir au retour, je fis partir pendant la nuit du 20 au 21 deux compagnies de voltigeurs et vingt douaniers sous les ordres de M. le capitaine Delaporte à l'effet de surprendre le poste situé près de la *Mosca*, chemin du *Perelló*. Malgré le mauvais tems et un brouillard épais, M. Delaporte est parvenu à fondre sur l'ennemi, lui tua 7 à 8 hommes, en blessa d'avantage, ramena dix prisonniers, et s'empara de trois chevaux et d'une mule. Le reste de la troupe s'étant enfui et dispersé, l'émissaire eut la facilité de passer.

Une partie de la garnison étant sortie le 28 à 2 heures de l'après-midi pour aller aux herbes, on a surpris quelques chevaux espagnols. Un brigadier des volontaires à cheval de Madrid fut fait prisonnier et deux chevaux ramenés.

En faisant une promenade militaire dans l'après-midi du 29, la cavalerie enleva quatre volontaires d'Aragon.

Le 30, vers les deux heures de l'après-midi quelques chevaux et un fort peloton d'infanterie débouchèrent de las Roquetas en faisant feu sur nos chevaux qui étaient en pâ-

turage et qu'on voulait enlever. La garde de la maison *Camarero* contint facilement cette troupe qui se retira après avoir reçu quelques coups de canon qui lui tuèrent et blessèrent quelques hommes.

Les sorties n'avaient plus d'autre objet que de ramasser des herbes ou des légumes, repousser les attaques de l'ennemi, le fatiguer par notre contenance militaire et le menacer sur la rive droite afin qu'il eût moins de force sur celle opposée. La difficulté de fournir des vivres aux prisonniers, dont le nombre était déjà d'environ 300, m'empêchait non-seulement de chercher à en augmenter la quantité, mais me prescrivait au contraire d'employer de nouvelles tentatives pour en opérer l'échange. M. le chef de bataillon Doutrément fut chargé d'entamer des négociations à cet effet. M'étant aperçu qu'elles traînaient en longueur et qu'on ne répondait pas franchement à mes desseins, je fis cesser les communications.

La proposition que j'avais eu l'honneur de faire à V. Ex. de retirer du blé et du riz des magasins de Peniscola pour la garnison de Tortose qui en aurait effectué le chargement au golfe d'Ampolla, devenait inexécutable par suite du siège de cette forteresse.

Avril. J'avais donné connaissance à la garnison de la sommation de M. le général Elio et de ma réponse. Elle était conforme à l'esprit véritablement français qui n'a cessé de l'animer; il se soutenait par la nouvelle assurance que V. Ex. venait de lui donner dans ses billets des 9 et 31 mars, marquant qu'elle ne la perdait pas de vue, qu'elle avait beaucoup d'estime pour elle et qu'elle en portait tous *les braves* dans son cœur.

Le 1.^{er} avril à une heure après-midi, M. le général de Sans descendit l'Ebre sur les deux rives, avec la plus grande partie de sa division et deux pièces d'artillerie. Il fondit presque inopinément sur les postes des jardins qui se replièrent sous le canon de las *Tenaças*. Trois bataillons se portèrent

tèrent rapidement au secours des postes ; ils furent suivis par dix bouches à feu. Deux barques disposées d'avance pour recevoir au besoin de la cavalerie , remontèrent le fleuve. L'ennemi commença à se retirer dès qu'il eut aperçu notre mouvement qu'il chercha cependant à ralentir avec son canon. Notre artillerie fut bientôt mise en batterie sur le plateau des jardins. Au second coup, elle démonta une pièce de 12. Une nuée de tirailleurs placés sur les bords de l'Ebre ont été mitraillés et obligés de s'éloigner. Renvoyés une seconde fois derrière les roseaux , les barques ont simulé de passer et ont de nouveau décidé leur fuite sous un feu terrible de mitraille et de mousqueterie qui jonchait la terre de morts ou de blessés. Ce feu protégeait tellement nos mouvemens sur la rive droite que la cavalerie, chargée de faire une diversion de ce côté, a saisi l'occasion favorable de pouvoir se porter à hauteur des boyaux, les traverser et charger ceux qui les défendaient. Une trentaine ont été sabrés et 20 autres, dont un officier, ramenés prisonniers. La pièce démontée était au pouvoir de notre cavalerie; elle n'a pu être enlevée faute de chevaux de trait. Les troupes venues de Tybens ont d'abord été contenues, mais ensuite forcées à la retraite et poursuivies. Cette journée a dû coûter près de 200 hommes aux espagnols. Nous eûmes quelques blessés. MM. Guerin, Quinton officiers des dragons du Midi, Michel maréchal-des-logis de la même compagnie, Negrotto et Farget des douaniers ont chargé avec audace et intrépidité.

En exécution des ordres de V. Ex., les hostilités furent suspendues le 3 avril, parce qu'on s'attendait au passage, près de la place, du roi Ferdinand. S. M. C. s'étant rendue à Valence par Saragosse, je fus informé par M. le brigadier *Cabanes* que S. A. R. le prince don Antonio, oncle du roi, désirait passer par la ville de Tortose et y traverser l'Ebre sur le pont. J'annexe ici la lettre de M. Cabanes et ma réponse.

Señor General,

S. A. R. el excelentísimo Señor Infante Don Antonio tío de S. M. el Señor Don Fernando VII, se halla detenido desde ayer en este pueblo porque el tiempo borascoso que hace no permite arriesgar á su real persona en el paso del rio Ebro. En este concepto y enterado de que V. S. ha recibido ya órdenes de S. E. el Señor mariscal Suchet relativas al paso de la familia real, me tomo la libertad de suplicar á V. S. se sirva permitir á S. A. el paso del rio Ebro por el puente de esa ciudad.

En el caso en que V. S. acceda á esta proposicion mia, debo hacerle presente que S. A. deberá pasar con una comitiva la qual irá toda en dos coches, y ademas debo acompañarle yo lo mismo que el Señor comisario ordenador Hondo con mis dos criados y caballos.

Si en razon de mi empleo hubiere inconveniente en mi entrada, puede zenjarse todo bendandome los ojos segun estilo de la guerra. Es indispensable que yo acompañe á S. A. pues estoy particularmente encargado de su persona.

La escolta española que acompaña S. A. R. reparará así como divide los puestos abanzados franceses ó bien la tropa que salga á recibirla, y esta hará lo mismo luego que al otro lado del rio divise la escolta

Monsieur le général,

S. A. R. l'infant don Antonio oncle de S. M. Ferdinand VII est retenue depuis hier dans ce village parce que le tems orageux qu'il fait ne permet pas à sa royale personne de courir les risques de la traversée de l'Ebre. C'est en cette considération, et si toutefois vous avez reçu les ordres de S. Ex. le maréchal Suchet relatifs au passage de la famille royale, que je prends la liberté de vous supplier de vouloir bien permettre à S. A. de passer l'Ebre sur le pont de cette ville.

Dans le cas où vous accédez à la proposition que je vous fais, je dois vous représenter que S. A. devra passer avec une suite qui ira toute dans deux voitures. Je dois aussi l'accompagner moi et monsieur le commissaire-ordonnateur Hondo, avec mes deux domestiques et mes chevaux.

Si à raison de mon emploi il y avait quelque'inconvénient à me laisser entrer, on pourrait les lever en me bandant les yeux, suivant les règles de la guerre. Il est indispensable que j'accompagne S. A. puisque je suis particulièrement chargé de sa personne.

L'escorte espagnole qui accompagne S. A. s'arrêtera aussitôt qu'elle rencontrera les postes avancés français ou bien la troupe qui sortira pour la recevoir, et celle-là en fera de même de l'autre côté

española preparada al efecto para recibir á S. A.

Si V. S. tuviese alguna duda relativa á lo que tengo el honor de exponerle, deseo que envíe un oficial de su confianza á este punto para cerciorarse de esta verdad.

Sirvase V. S. hacerme conocer pronto su decision (que espero y deseo sea favorable) y aceptar la expresion sincera de mi consideracion respetuosa.

Dios guarde á V. S. muchos años.
Perelló 5 de abril de 1814.

El ayudante general jefe de Estado mayor del 1.^o ejército español,

CABANES.

de la rivière jusqu'à ce qu'elle ait rencontré l'escorte espagnole préparée à l'effet de recevoir S. A. Si vous avez quelque doute relatif á ce que j'ai l'honneur de vous exposer, je désire que vous envoyez ici un officier de confiance pour s'assurer de cette vérité.

Daignez me faire connaître de suite votre décision (que j'espère et désire être favorable). Et acceptez l'expression sincère de ma considération respectueuse.

Perelló, 5 avril 1814.

L'adjutant général chef d'Etat-major de la 1.^o armée espagnole.

CABANES.

Tortose, le 5 avril 1814.

Monsieur le chef d'Etat-major,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui, par laquelle vous m'informez que S. A. R. le prince Antonio, oncle de S. M. le roi Ferdinand, se trouve retenu au Perelló par suite du mauvais tems, et désirerait, pour ce motif, passer l'Ebre sur le pont de Tortose. S. Ex. le maréchal duc d'Albufera m'a ordonné de n'exercer aucun acte d'hostilité envers S. M. C., ses frères, oncle et leur cortège, mais elle m'a prescrit en même temps de fermer les portes et lever les ponts de cette place pendant leur passage. Cette lettre, dont vous avez sans doute pris communication, répond complètement à votre demande. Rigoureux observateur des ordres supérieurs, je ne puis que regretter de n'avoir pas la latitude nécessaire pour souscrire à votre proposition.

Je m'en consolerais difficilement, M. le général, si je n'étais convaincu que les vents devenus favorables à l'illustre famille royale d'Espagne, lui permettront dans ce moment l'heureuse traversée de l'Ebre sur le pont volant d'Amposta (1).

Daignez agréer, etc.

Le général baron ROBERT.

Les hostilités recommencèrent; néanmoins il ne survint plus d'événement important. Les privations affaiblissaient inévitablement le physique de la troupe, mais le moral conservant sa première énergie, la garnison persistait dans sa louable résolution: si l'on a remarqué quelque désertion, il faut l'attribuer à un instant d'égarement et aux promesses trompeuses de l'ennemi qui employait tous les moyens possibles pour corrompre la fidélité du soldat.

Le moment du passage des aloses étant arrivé, il fut fait un règlement sur la pêche dont le produit a été distribué pendant plusieurs jours à toute la garnison.

Il était question de faire les dispositions nécessaires pour tenter la moisson des blés voisins de la place, lorsque je reçus de M. le général Miyares la lettre ci-après, datée du 29 avril.

Señor baron Robert, gobernador de la plaza de Tortosa,

Muy Señor mio, no corresponderia yo á los deseos incesantes que mi corazon abriga, si no diese á V. pronto aviso de lo que suceda, y no anunciase á V. que solo algunas horas es el único intervalo que puede no hacer poner entre los dos la palabra *amigo*.

Monsieur le baron Robert gouverneur de Tortose,

Mon cher monsieur, je ne répondrais pas aux désirs continuels que mon cœur renferme, si je ne vous donnais pas le prompt avis de ce qui arrive, et ne vous annonçais que quelques heures seulement, est l'unique intervalle qui peut nous faire mettre entre les deux le mot *ami*.

(1) Le grand vent s'était effectivement calmé,

Espero de un momento á otro, á quatro oficiales franceses que, suficientemente autorizados por la *gran nacion francesa*, vienen á conducir á su pais las guarniciones de Tortosa, Peniscola y Murviedro.

Yo excuso dar á V. detalles de ocurrencias extraordinarias, alimentando la grande satisfaccion de poder tener el gusto de saludar á V. personalmente; y esté V. seguro que por precipitados que vayan los negocios, no dexaré de tener el gusto de conocer á un general tan digno de ser imitado como lo es el Señor baron Robert.

No hablo de prisioneros ni de nada, porque todo es asunto concluido.

Soy, Señor general de V., quien desea ser su mas afecto amigo y seguro servidor.

Q. S. M. B.

Fernando MIYARES.

J'attends d'un moment à l'autre quatre officiers français, qui suffisamment autorisés par la *grande nation française* viennent pour conduire dans leur pays la garnison de Tortose, Péniscola et Murviedro.

Je m'excuse de vous donner ici les détails des événemens extraordinaires survenus, me réservant la haute satisfaction de vous saluer en personne, et soyez sûr que malgré la précipitation du traité, je ne laisserai point échapper l'occasion de connaître un général si digne d'être imité, comme l'est monsieur le baron Robert.

Je ne vous parle pas des prisonniers, ni d'autres choses, le tout étant affaire terminée.

Je suis, M.^r le général, celui qui désire être votre plus sincère ami et fidèle serviteur.

Fernando MIYARES.

En effet, M. Dora, chef de bataillon au 14.^e régiment de ligne, envoyé par V. Ex. avec M. le capitaine Verny et le commandant Castres, pour me remettre des dépêches et s'occuper des détails de l'évacuation des places, m'informait de leur prochaine arrivée. Un événement aussi inattendu procura une satisfaction générale. Chacun y vit le terme prochain des malheurs qui pesaient sur la France. Docile et obéissante aux ordres de V. Ex., la garnison de Tortose, incapable de s'écarter des principes sages qui avaient été adoptés par l'armée Royale du midi, se conforma exactement aux différens ordres du jour qui lui fu-

rent notifiés. Ci-joint celui donné à la garnison. On lui délivra dès le 29, la ration complète en pain, légumes, huile, vin et eau-de-vie.

Tortose, le 30 avril 1814.

ORDRE DU JOUR.

Le général - gouverneur annonce aux troupes que par suite d'un traité conclu à Toulouse le 19 avril, entre S. Ex. le maréchal duc d'Albufera et S. Ex. le maréchal marquis de Wellington, les places de Catalogne et du royaume de Valence sont rendues à l'armée espagnole. Tortose devant être une des premières évacuées, tout le monde doit s'occuper des préparatifs de départ.

Aux termes des traités, les garnisons doivent rentrer en France avec leurs armes, leurs effets, leur artillerie, effets du génie, enfin tout ce qui est d'origine française.

M. le Maréchal ne cesse de donner des éloges à la conduite qu'a tenue la brave garnison de Tortose, et pour laquelle il compte solliciter des récompenses.

De grands événemens ont eu lieu en France; les ordres de l'armée ci-joints en donnent les détails. On s'empressera de les communiquer aux troupes rassemblées pour les appels. L'armée et tous les militaires sont essentiellement obéissans: ils ne doivent avoir en vue que l'intérêt de la patrie pour laquelle ils font depuis plus de vingt ans les plus généreux sacrifices. C'est vers cette patrie qu'ils doivent se rallier et lui donner de nouvelles preuves de leur dévouement: nous ne cesserons jamais d'être bons Français.

On annonce aussi à la garnison qu'il existe un armistice avec les troupes espagnoles qui ne peut être rompu qu'en prévenant cinq jours d'avance.

Mai.

Aussitôt après l'arrivée des commissaires chargés de l'évacuation, j'invoquai l'exécution de l'art. 3 du traité conclu

à Toulouse le 19 avril. On mit une extrême lenteur à fournir les moyens de transports nécessaires soit par terre, soit par mer. Ne voyant pas de terme aux discussions qu'on se plaisait à faire naître, je pris le parti d'accélérer les divers chargemens et d'en abandonner une partie, m'estimant heureux de ne pas laisser un seul Français dans Tortose et d'avoir enlevé tous les magasins des corps. La place fut remise aux troupes espagnoles le 18 mai à 4 heures du matin et la garnison française se mit immédiatement après en route pour le Perelló. Les procès-verbaux, inventaires etc. sont joints à mon rapport.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. Ex. des nombreuses difficultés que Monsieur le général en chef *Copons y Navia* a mis à la marche de la division du Bas-Ebre. Elle a été instruite de ce que, contrairement aux dispositions du traité, il a persisté long-temps à vouloir tracer son itinéraire par les chemins presque impraticables de *St.-Sarduni*, *Martorell*, *Tarassa*, *Sabadell* etc. Elle a su que sous les prétextes les plus ridicules on avait voulu visiter notre convoi ainsi que les malles et porte-manteaux des particuliers et nous détenir au Col-d'Ordal pendant qu'une partie de l'armée cherchait à nous envelopper pour nous dicter sans doute des conditions honteuses, ou mettre la division dans la fâcheuse nécessité de rompre l'armistice. Les lettres insérées dans ce rapport démontreront cette vérité jusqu'à l'évidence.

Tortose, le 3 mai 1814.

Monsieur le général *Copons*,

L'évacuation de la place de Tortose étant susceptible d'éprouver quelque retard par la difficulté qu'on aura d'obtenir les moyens de transport nécessaires, j'ai cru devoir informer M. le maréchal duc d'Albufera, afin qu'il n'ait aucune inquiétude à cet égard. J'ai l'honneur de vous prier

d'avoir la complaisance de lui faire expédier ma dépêche. Je saisis avec empressement cette occasion pour vous faire agréer mes remerciemens sur la bonté que vous avez témoignée à la garnison de Tortose, en déférant à la demande de M. le maréchal Suchet, qui lui accorde un triple séjour à Barcelone. (1)

Tortose, le 4 mai 1814.

Monsieur le général,

M. le capitaine d'Etat-major Baeza m'a donné communication de votre lettre portant que non-seulement la garnison de Tortose ne doit pas entrer et séjourner à Barcelone, mais encore qu'arrivée près du pont du moulin du Roi, elle appuyera à gauche et passera par les montagnes à l'effet de s'éloigner d'avantage de ladite place. Je ne chercherai pas à pénétrer les motifs qui vous ont décidé à apporter des modifications à votre première décision concernant la marche de mes troupes, mais il est de mon devoir d'avoir l'honneur de vous représenter que je suis tenu à l'exécution rigoureuse de l'art. 3 du traité de Toulouse. En me renfermant littéralement dans les dispositions qu'il contient, (dispositions auxquelles je me garderai bien de contrevenir) la garnison de Tortose *se mettra en marche pour Perpignan, en marchant par étape et par la grand'route.* Barcelone se trouve sur cette route et S. Ex. le maréchal Suchet duc d'Albufera était sans doute fondé à penser que ma division logerait dans la place, puisqu'il vous a prié de consentir à ce qu'elle s'y reposât trois jours. Des circonstances imprévues vous auront probablement mis dans le cas de refuser l'entrée de mes troupes à Barcelone. Comme le traité ne dit pas explicitement qu'elles y logeront, je m'empresserai de faire ce qui pourra vous être agréable à cet égard.

Ainsi, M. le général, la division du Bas-Ebre n'entrera pas dans la place de Barcelone, elle se bornera à suivre la route tracée aux environs.

(1) M. le commandant Dora m'a déclaré que M. le général Copons avait donné son assentiment à notre entrée et séjour à Barcelone.

Si vous établissez le moindre doute sur la sincérité et la bonne foi de ma proposition , je m'engage à me rendre à votre quartier-général , et à y rester en ôtage pendant tout le temps que durera le passage de la garnison de Tortose.

Les espérances d'une paix prochaine et solide sont propres à garantir l'entière exécution d'un traité que je considère en être l'avant-coureur.

Señor General,

Contesto á las cartas de V. E. de 3 y 4 del actual. A la primera debo manifestarle que me ha sorprendido le hayan hecho entender á V. E. que debe entrar en la plaza de Barcelona. A las repetidas súplicas que sobre el particular me hicieron los ayudantes del Señor mariscal Suchet jamas condescendí, y si en que descansen las tropas de V. E. en Villafranca dos dias. V. E. no puede exígir mas que marchar por una carretera que le facilite ir unido á su equipage. Seria por mi parte una condescendencia anti-militar, permitir á V. E. la entrada en Barcelona con sus tropas , y mas quando veo el empeño que el mariscal Suchet, el gobernador de Barcelona y V. E. tienen. Yo soy responsable á mi gobierno de que el tratado se cumpla , y por mi parte tomaré todas aquellas medidas que mi obligacion exíge.

Monsieur le général ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres du 3 et 4 du courant. En réponse à la première , je dois vous manifester que j'ai été surpris qu'on vous ait fait entendre que vous deviez entrer dans la place de Barcelone. Je ne me suis jamais rendu aux fréquentes prières que me firent à ce sujet les aides-de-camp de M. le maréchal Suchet , si ce n'est à ce que votre troupe reposât deux jours à Villafranca. Que pouvez-vous exiger de mieux que de marcher par une route qui vous facilite d'aller toujours réuni avec vos équipages? Ce serait de ma part une condescendance anti - militaire que de vous permettre l'entrée dans Barcelone avec vos troupes, et bien plus encore lorsque je vois le désir que le maréchal Suchet, le gouverneur de Barcelone et vous, manifestez. Je suis responsable envers mon gouvernement de l'exécution du traité ; et de mon côté je prendrai toutes les mesures que mon devoir exige.

Penetrado V. E. de que mi proceder es debido, la ruta que V. E. debe llevar con sus tropas y convoy es desde Villafranca á S.ⁿ Sadurni, y rodeando por Martorell el Llobregat por la sierra de Ruví á Tarrasa, Sabadell, Granollers, y por Hostalrich, Gerona.

Tambien advierto segun se me da parte que V. E. exige una multitud de carros y acémilas, y como que por el mismo convenio no debe V. E. extraer de la plaza efectos de mi gobierno ni de particulares, es necesario que tenga V. E. esto muy presente, como tambien que es preciso se registre todo lo que extraiga V. E. de la plaza.

Igualmente debe V. E. satisfacer los transportes, pues el convenio solo habla de que se facilitaria los medios. El ejército de mi mando paga á los pueblos los carros y acémilas que tiene para su servicio y por estas consideraciones es conforme que V. E. los pague.

Igualmente debo exigir de V. E. para evitar el daño que las tropas suelen causar en los poblados, que vivaquen las del mando de V. E. conforme está acordado para la guarnicion de Barcelona.

Al contenido de la otra carta de V. E. por la que me manifesta que

Dans la persuasion où vous êtes sans doute que mes procédés sont convenables, la route que vous devez tenir avec votre troupe et le convoi est depuis Villafranca à San Sadurni, et tournant le Llobregat par Martorell, passer par la montagne du Ruví à Tarrasa, Sabadell, Granollers, et de là à Hostalrich et Girone.

Je vous prévien aussi qu'on me donne avis que vous exigez une multitude de voitures et de bagages, et cependant par le même traité vous ne devez enlever de la place aucun effet de mon gouvernement ni des particuliers, ce sont des conditions qu'il faut que vous ayez présentes au souvenir, ainsi que celles de vérifier tout ce qui sortira de la place.

Vous devez également vous procurer des transports, car le traité parle seulement de vous en faciliter les moyens. L'armée sous mon commandement paye aux villages les voitures et les bagages dont elle a besoin pour son service, en conséquence il est naturel que vous les payez.

Je dois également exiger de vous, pour éviter le dégât que les troupes ont coutume de causer dans les villages, que celles sous vos ordres bivouaquent, suivant qu'il en a été convenu pour la garnison de Barcelone.

Par le contenu de votre seconde lettre, vous trouvez étrange que

extraña que no quiera yo permitir á V. E. el paso por Barcelona, que á V. E. me ofrece que no entrará un solo soldado en la plaza y que V. E. estará en mi cuartel general como en rehenes, debo manifestar á V. E. que considero que tomando V. E. el camino que indico evitará V. E. esta molestia que no me es dable evitársela pues debo asegurar mi responsabilidad con la persona de V. E.

Sin embargo, si V. E. por creer que es mejor la carretera de Barcelona desea marchar por ella, podrá desde Villafranca dirigirse á mi cuartel general con todo su Estado mayor, á cuyo efecto del cuerpo de tropas situadas en el Hordall saldrán á buscar á V. E. á Villafranca para que tenga efecto lo que V. E. me pide.

Quedo de V. E. el atento servidor,

El general en jefe del primer exercito español,

F.^{co} DE COPONS Y NAVIA.

Quartel general de Mataro 12 de mayo de 1814.

P. S. La carta para el Señor duque del Albufera fué remitida, y la del gobernador de Barcelona la devuelvo á V. E. porque su contenido no es conforme con mis ideas.

je ne veuille permettre votre passage par Barcelone et vous m'assurez qu'il n'entrera pas un seul soldat dans la place. Et pour garantie vous vous offrez de rester comme ôtage à mon quartier-général. Je dois vous observer qu'en prenant la route que je vous indique, vous vous éviterez ce désagrément que je serai obligé de vous causer, car je dois assurer ma responsabilité par votre personne.

Dans le cas où vous croiriez la grand'route de Barcelone plus commode, et que vous désiriez y passer, vous pourrez vous diriger sur mon quartier-général avec tout votre Etat-major. A cet effet les troupes campées au Coll-d'Ordall iront vous chercher à Villafranca pour satisfaire à votre demande.

Je reste votre zélé serviteur,

Le général en chef de la première armée espagnole,

F. COPONS y NAVIA.

Quartier-général de Mataro, le 12 mai 1814.

P. S. La lettre à l'adresse du duc d'Albufera a été remise, mais celle pour le gouverneur de Barcelone, vous est renvoyée, parce que son contenu n'est pas conforme avec mes idées.

M. le général de Sans m'ayant témoigné, par sa lettre du 10 Mai, transcrite ci-après, le désir de faire entrer dans la place des députés de M. l'Evêque et du chapitre, qui devaient prendre possession de tous les effets de l'église cathédrale; je m'empressai d'autoriser, non seulement ces commissionnés à venir à Tortose, mais encore d'y appeler tous les habitans que notre état prolongé de blocus avait mis dans le cas de sortir. Ma réponse est la preuve de ce que j'avance. Indépendamment de cette précaution, je crus devoir prendre celle d'inviter M. le général Boyer, commandant d'armes, à se transporter dans la sacristie, accompagné de plusieurs officiers supérieurs, et à s'assurer par la déclaration des chanoines présens, que tous les vases sacrés et autres effets précieux de la cathédrale s'y trouvaient. Cette déclaration a été remise à Figières à M. le lieutenant-général comte Valée, commissaire du roi pour la remise des places.

*Señor General Baron de
Robert,*

En este momento se me han presentado dos comisionados del Il.^{lmo} obispo y cabildo de Tortosa. Traen poderes amplios para incautarse de todos los efectos y pertenencias de la santa iglesia catedral de dicha ciudad, y reclaman la entrada en ella para dicho efecto.

Esta justa solicitud que en nada se opone á los artículos del convenio de Tolosa, creen será protegida por vuestra justificación; y de impedirles este acto á que se consideran autorizados por el mismo armisticio, les podrá nacer el derecho para reclamar y elevar hasta los pies del trono de Luis XVIII qualquiera instancia, afin que se in-

Monsieur le général baron de
Robert,

Il vient de se présenter à moi dans ce moment deux commissionnés du très-illustre évêque et du chapitre de Tortose. Ils sont porteurs de pouvoirs très-étendus pour visiter tous les effets appartenans à la sainte église cathédrale de cette ville et pour cet effet ils réclament l'entrée dans la place.

Cette juste demande n'étant point contraire aux clauses du traité de Toulouse, ils pensent qu'elle sera accueillie favorablement par votre justice, car en arrêter l'exécution à laquelle ils se considèrent autorisés par le même armistice, serait leur donner le droit de réclamer et élever leur sollicitation jusques au

demnise á dicha santa iglesia de las propiedades de la misma, que por no entregarse á los legitimos comisionados, se enagenen ó desaparescan con perjuicio y detrimento del sagrado culto.

Es quanto debo indicaros, Señor general, en obsequio del orden y de lo justo; mientras tengo el honor de reiteraros la consideracion mas distinguida á vuestra persona.

Xerta, á 10 de mayo de 1814.

Antonio DE SANS.

piéd du trône de Louis XVIII, afin que cette sainte Eglise soit indemnisée de ses propriétés, qui n'étant point confiées aux soins des legitimes commissionnés, s'égarent ou disparaissent avec préjudice et déttriment du sacré culte.

C'est tout ce que je dois vous soumettre, M. le général, pour le maintien de l'ordre et de la justice. Dans cette confiance, j'ai l'honneur de vous réitérer l'assurance de la considération la plus distinguée que je porte à votre personne.

Xerta, le 10 mai 1814.

Antonio DE SANS.

R É P O N S E.

Tortose, le 10 Mai 1814.

M.^r le général de Sans,

Les français se sont constamment distingués parmi les peuples qui professent la sainte Religion catholique. Les chefs militaires ont vénéré par-tout les dignes ministres des autels. Un chanoine, nommé par son Ex. le Maréchal Suchet duc d'Albufera, préside le chapitre et est le gardien fidèle des propriétés de la cathédrale. On pourra peut-être l'accuser de ne pas être orthodoxe, mais on ne saurait lui reprocher avec justice la qualité d'honnête homme. (1)

Cette assertion a pour but de vous convaincre, M. le général, que S. M. Louis XVIII ne sera jamais dans le cas d'indemniser le chapitre de cette cathédrale, par la raison que personne n'a la sacrilége intention de confisquer à son profit les vases sacrés qu'elle renferme, ou autres effets consacrés au culte de nos pères.

(1) M. Buenavita, élevé à la dignité de *camarero* par arrêté de M. le Maréchal, est un chanoine recommandable par son caractère, ses principes et ses vertus.

Quoique vous vous refusiez, M. le général, à laisser parvenir des comestibles dans la place, ce qui m'a fortement surpris, je ne doute pas un seul moment que notre état d'armistice permet le rapprochement des familles, en attendant qu'une paix durable fasse cesser entièrement l'état de crise où elles se trouvent depuis long-temps. Ces puissantes considérations me portent à autoriser tous les chanoines, prêtres et pères de famille à rentrer dans Tortose, et y reprendre la libre possession de leurs propriétés délaissées.

J'ai l'honneur, etc.

Général ROBERT.

Tortose, 14 Mai 1814.

AU GÉNÉRAL EN CHEF DE LA 1.^{re} ARMÉE ESPAGNOLE,

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 12 de ce mois.

Rigoureux observateur du traité de Toulouse, je me suis cru autorisé à réclamer avec instance l'exécution de l'art. 3, tant pour ce qui concerne la route à tenir par ma garnison que pour les transports dont elle a besoin. Cet article ne laisse aucun doute ; il porte expressément que les troupes suivront la grand'route de Perpignan, en marchant par étape. Or, la carte de Catalogne à la main, on peut se convaincre qu'il n'existe réellement d'autre grand'route que celle qui conduit d'ici à Barcelone.

Leurs Excellences les Maréchaux qui ont stipulé le traité n'ont probablement jamais eu l'intention de nous diriger par des chemins de traverse plus mauvais et plus longs que la grand'route.

Il m'est pénible, monsieur le général, de vous entendre dire que le désir qu'on a manifesté d'entrer à Barcelone est propre à susciter des craintes et à faire naître quelque défiance. Le tems des procédés indécens, des ruses militaires et de la manvaise foi doit faire place à celui de la franchise, de la loyauté et de la générosité. Nos gouvernemens, ani-

més de ces principes , sont faits pour s'estimer et s'aimer. Ils réprimeront sévèrement tous les actes qui ne se concilieraient pas avec les lois de l'honneur.

Je n'ai exigé, monsieur le général, que les transports nécessaires à l'évacuation des effets français qui se trouvent dans la place de Tortose. La quantité en est tellement considérable qu'on est convenu d'en laisser une partie. Des officiers espagnols d'artillerie, du génie et des commissaires des guerres assistent au chargement. Tous les chefs ont reçu ordre de se conformer ponctuellement aux clauses du traité. C'est toujours en vertu de l'art. 3 qu'on a demandé ces transports. L'une de ses dispositions est conçue en ces termes : « les autorités espagnoles seront tenues de fournir les » vivres et les transports dont les garnisons des différentes » places auront besoin jusqu'aux frontières de France ».

Si le gouvernement espagnol est fondé à réclamer quelque indemnité pour ces deux objets, il s'adressera au gouvernement Français; quant à moi, je ne suis revêtu d'aucun pouvoir pour statuer quelque chose à cet égard.

Au reste, monsieur le général, désirant applanir toutes les difficultés qui pourraient encore s'élever sur la marche de cette garnison, j'engage M. le chevalier Verny, aide-de-camp de M. le maréchal Suchet duc d'Albufera, de se rendre au quartier général de la première armée à l'effet de vous donner toutes les explications convenables.

Perelló, le 18 mai 1814.

(1) Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la place de Tortose

(1) M. le général Copons s'étant refusé d'autoriser son délégué à régler la marche de la garnison jusqu'à Barcelone, je jugeai qu'il voulait en prolonger le séjour pour des motifs sans doute favorables à ses vues. Je crus devoir partir sans attendre sa réponse à ma lettre du 14, et sans avoir effectué le chargement complet de tout le matériel de l'artillerie. M. le colonel Ricci a fourni l'état des objets restés à la disposition du gouvernement français. Je désirais trop me conformer aux intentions de V. Ex. pour différer mon départ. J'en informai M. le général en chef de la 1.^{re} armée espagnole le jour même de mon arrivée au Perelló; voici ma lettre:

a été remise ce matin aux troupes espagnoles dans l'état voulu par le traité de Toulouse. Une déclaration de M. le colonel du 2.^e régiment de Burgos constate ce fait. La garnison française s'est mise immédiatement en marche pour Villafranca, où elle doit arriver le 22 de ce mois.

Je vous prie d'avoir la bonté de faire expédier mon rapport ci-inclus à M. le maréchal Suchet duc d'Albufera, et d'agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

Général ROBERT.

(1) *Señor general baron de Robert,*

He recibido por el Señor ayudante del Señor mariscal Suchet la carta que V. E. se sirvió dirigirme, y no conformándome con su contenido ni con lo que me ha manifestado D.^{ho} Señor ayudante ha partido hoy á ver al Señor mariscal.

Uno de los puntos en que no convengo es que debe de pagar V. E. los transportes de mar y tierra, sin embargo esto no es obstáculo porque puede despues reintegrarlo el gobierno frances. Lo que sí es esencialísimo fixar el camino que V. E. ha de tomar desde Villafranca, y si es el de la carretera de Barcelona, como y á que distancia se ha de separar V. E. de sus tropas para venir al quartel general del mariscal de campo Don Pedro Sarsfield : tampoco deberá

Monsieur le général baron Robert,

J'ai reçu par l'aide-de-camp de M. le maréchal Suchet la lettre que vous m'avez adressée. Ne pouvant me conformer à son contenu, ni aux propositions dudit aide-de-camp, il est parti aujourd'hui pour se rendre auprès de M. le Maréchal.

Un des points de contestation, c'est que vous devez payer les transports de mer et de terre, cependant ce n'est point un obstacle attendu que le gouvernement Français peut après les rembourser. Le plus essentiel est de fixer le chemin que vous devez prendre depuis Villafranca, et si c'est celui de la grand'route de Barcelone, de quelle manière et à quelle distance vous devez vous séparer de vos troupes pour venir au quartier-général du maréchal-

(1) La réponse m'étant parvenue au camp de *Torre d'en Barra*, je répliquai de Vendrell le 21, et profitai de cette occasion pour me plaindre de quelques assassinats commis sur des soldats français et sur des espagnols qui suivaient notre marche.

ser un obstáculo por parte de V. E. para emprender su pronta marcha, pues para arreglar este punto se hallará en Villafranca el general Sarsfield á su segundo, pues sin embargo de la seguridad con que debo proceder no deseo que V. E. padesca en su reputacion.

Repito á V. E. que la detencion de evacuar esa plaza origina un perjuicio para la paz general. Proceda V. E. por su parte guardando religiosamente el convenio, que yo lo cumpliré exáctamente.

Quedo de V. E. su mas atento y seguro servidor,

El general en gefe del primer exercito español,

F.^{co} COPONS Y NAVIA.

Quartel general de Mataro, 17 de mayo de 1814.

de-camp don Pedro Sarsfield : ce ne devra point être non-plus un obstacle pour vous de vous mettre promptement en marche, car pour régler cet article le général Sarsfield ira vous trouver à Villafranca et indépendamment de la sécurité avec laquelle je dois procéder, je désire que votre réputation ne souffre en rien.

Je vous répète que le retard de l'évacuation de cette place porte préjudice à la paix générale. Agissez de votre côté en observant religieusement le traité, quant à moi je m'y conformerai exactement.

Je reste votre plus zélé et fidèle serviteur,

Le général en chef de la 1.^{re} armée espagnole.

F. COPONS Y NAVIA.

Quartier-général de Mataro, le 17 mai 1814.

Vendrell, 21 mai 1814.

Monsieur le général Copons,

On m'a remis hier au soir la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 17 de ce mois.

Je vois avec regret que mes observations et celles de M. le capitaine Verny, aide-de-camp de M. le maréchal Suchet, n'ont pas été accueillies favorablement. Elles me paraissent cependant découler naturellement des dispositions du traité de Toulouse. Un ancien militaire comme vous doit connaître tout le prix de l'honneur, et n'exigera jamais, je pense,

que je déroge à ses principes en me rendant coupable de la moindre infraction audit traité.

Les troupes de ma division ont observé partout la plus sévère discipline. Les personnes et les propriétés ont été religieusement respectées; cependant des habitans de Cambrils, de Tarragone et de *Torre d'en Barra* ont assassiné des soldats Français qui s'étaient écartés de quelques pas de la colonne; plusieurs espagnols employés à sa suite ont également été victimes de la fureur populaire.

J'ai l'honneur de vous inviter à réprimer et prévenir des assassinats qui n'auraient pas lieu si les autorités locales avaient plus de fermeté et poursuivaient avec vigueur les auteurs du crime.

Daignez me permettre, M. le général, de vous réitérer les sentimens de ma haute considération,

Le général ROBERT.

L'officier d'Etat - major de la 1.^{re} armée espagnole qui devait régler l'itinéraire de la garnison de concert avec MM. les commissaires Français et Anglais ne se rendit pas à Villa-Franca où il avait promis de venir les joindre. Dans le séjour que la division y fit, il me parvint les lettres ci-après :

Señor general,

Conforme á lo que S. E. mi general en gefe me tiene prevenido, esperaba tener el honor de saludar á V. S. hoy en su quartel general; pero me ha detenido el aviso de que por momentos se aguarda á un edecan del Señor mariscal duque de Albufera que debe comunicar conmigo, y seguidamente entregar á V. S. algunos pliegos interesantes. Con este motivo suspendo mi

Monsieur le général,

D'après l'avis que j'ai reçu de monsieur le général en chef, j'espérais avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui à votre quartier-général; mais un second avis m'annonce la prompte arrivée d'un aide-camp du maréchal duc d'Albufera, qui doit s'entretenir avec moi et sans doute vous remettre quelque dépêche intéressante; c'est pour ce motif que je retarde mon

marcha hasta el dia de mañana en el que tendré ocasion de asegurar á V. S. que soy, Señor general, con la debida consideracion, su atento servidor.

Pedro SARFIELD.

San Feliu, 22 de mayo de 1814.

départ jusqu'à demain matin, jour qui me fournira l'occasion de vous assurer, M. le général, que je suis, avec la plus parfaite considération votre zélé serviteur.

Pedro SARFIELD.

St.-Feliu, le 22 mai 1814.

Villa-Franca, le 22 Mai 1814.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche de ce jour, par laquelle vous m'annoncez que vous vous rendrez demain ici avec un aide-de-camp de M. le maréchal duc d'Albufera.

Je serai très-flatté, M. le général, d'avoir l'honneur de faire votre connaissance.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Le général ROBERT.

Señor general,

Esta mañana tuve el honor de manifestar á V. S. que en conformidad con las órdenes de mi general en gefe debia pasar al pueblo de Villa-Franca afin de convenir con V. S. acerca de la marcha de las tropas de su mando. Ahora tengo la satisfaccion de anunciar á V. S. que las prevenciones que acabo de recibir me autorizan para dexar á las tropas francesas el paso libre de la carretera que conduce á Barcelona. Con esta ocasion vuelvo

Monsieur le général,

J'ai eu l'honneur de vous prévenir ce matin, qu'en vertu des ordres de mon général en chef je devais passer à Villa-Franca afin de convenir avec vous sur la marche que doivent tenir les troupes de votre commandement. Je m'empresse de vous annoncer que les ordres que je reçois à l'instant m'autorisent à laisser librement passer les troupes Françaises par la grand'route qui conduit à Barcelone. Cette occasion me procure

á ofrecirme, Señor general, con la debida consideracion, su atento servidor,

Pedro SARFIELD.

San Feliu, 22 de mayo de 1814.

l'avantage, M. le général, de vous renouveler l'assurance de ma parfaite considération. Votre dévoué serviteur,

Pedro SARFIELD.

San Feliu, le 22 mai 1814.

Villa-franca, 23 mai 1814.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous remercier de l'obligeante attention que vous avez eue de m'annoncer que mes troupes pourraient passer librement par la grand'route qui conduit d'ici à Barcelone. M. le capitaine d'Etat-major Baeza aurait dû se rendre ici pour régler de concert avec les commissaires envoyés par leurs Excellences les maréchaux duc d'Albufera et le marquis de Wellington, l'itinéraire des garnisons de Tortose, Sagonte et Peniscola. Si cet officier ne paraît pas aujourd'hui, je me mettrai en marche demain matin pour le Moulin-du-Roi, et j'enverrai un officier à la recherche de M. Baeza.

Agréez, monsieur le général, etc.

Général ROBERT.

*Señor general baron
Robert,*

*Monsieur le général baron de
Robert,*

Muy señor mio, en este dia he recibido la órden para que regrese al territorio del ejército de que dependo. En consecuencia he tomado el partido de campar en este punto, hasta mañana por la mañana, con el objeto de no tener mezclados nuestros soldados, y de evitar qualesquiera disgustos que pudiéramos tener por sus particularidades.

Mon cher monsieur, j'ai reçu aujourd'hui l'ordre de rentrer sur le territoire de l'armée dont je dépends. Par conséquent, j'ai pris le parti de camper ici jusqu'à demain matin, afin que nos soldats ne se trouvent point mêlés, et éviter par là les désagrémens que leur entretien pourrait nous occasionner.

Entre tanto, Señor general, yo tendré un placer en encontrar á V. mañana en el camino, y de saludarle acaso por la última vez; pero tendré la satisfaccion de que V. me permita de que una parte de mi division le salude con los honores á que es tan acreedor un general como V.

Me repito y me repitiré siempre, Señor general, su mas afecto, seguro servidor y amigo apasionado,

Q. S. M. B.

Fernando MIYARES.

Campo de Ordal, 23 de mayo de 1814.

En même temps, M. le général, j'aurai l'honneur de vous rencontrer demain matin en route, et de vous voir peut-être pour la dernière fois, mais vous me permettez de me procurer la satisfaction qu'une partie de ma division vous rende les honneurs que mérite un général tel que vous.

Je me redis et me redirai toujours, M. le général, votre dévoué serviteur et passionné ami,

Fernando MIYARES.

Campo de Ordal, 23 de mai 1814.

La garnison se mit effectivement en marche le 24. La division de M. le général Miyares qui était postée au Coll-d'Ordal, et en gardait soigneusement le passage, se réunit à l'approche des troupes françaises. Le général m'engagea à la voir sous les armes. Après en avoir parcouru les rangs, je félicitai M. Miyares sur la bonne tenue de sa division et l'invitai à déjeûner au-delà du Coll, où je me proposais de faire halte. Il se rendit à mes instances; nous allions nous séparer lorsque M. le colonel chef d'Etat-major de la division Sarsfield arriva et me somma de la part du général en chef à rester en deça du Llobregat jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Je fis à cet officier supérieur les représentations qui me parurent convenables. Lui objectant sur-tout que, conformément aux ordres formels de S. Ex. le maréchal duc d'Albufera, je devais accélérer ma marche vers Perpignan et qu'il ne dépendait pas de moi de déférer à l'intimation de M. le général Copons.

La division continua sa route et se rendit promptement au Moulin-du-Roi. Elle n'était point encore entièrement

arrivée, lorsqu'on aperçut deux bataillons espagnols précédés d'un colonel qui venait en toute hâte de San-Feliu pour prendre position au pont dudit moulin. Ce colonel m'invita de la part du général Sarsfield à repasser le Llobregat. Je répondis qu'on était prévenu d'avance que la garnison de Tortose viendrait s'établir au Moulin-du-Roi et qu'il m'était impossible de la faire rétrograder; au surplus, que M. le général Sarsfield n'était pas en droit de l'exiger.

Pendant ce temps les colonnes se formaient de part et d'autre. Elles prenaient une attitude de combat en s'emparant du terrain le plus favorable. Nous étions ainsi sous les armes lorsque je reçus les deux lettres que voici :

Señor general,

Las órdenes con que me hallo me ponen en el caso de no permitir que las tropas francesas procedentes de Tortosa pasen á la izquierda del Llobregat hasta que haya sido reconocido el convoy que escoltan. Sin embargo tengo motivos para creer que dentro de pocas horas recibiré nuevas instrucciones de mi general en jefe, y que en seguida podrá V. S. pasar libremente á su destino.

No dudo que V. S. respetará las guardias y demas puestos del exercito español encargados del cumplimiento de la anterior orden.

Tengo el honor de saludar á V. S., Señor general, con una distinguida consideracion.

Pedro SARFIELD.

Quartel general de SanFeliu, 24 de mayo de 1814.

Monsieur le général,

Les ordres que je porte me mettent dans la nécessité de ne point permettre aux troupes françaises venant de Tortose de passer sur la rive gauche du Llobregat avant qu'on ait visité le convoi qu'elles escortent. Indépendamment, j'ai des raisons pour croire, que dans peu d'heures je recevrai de nouvelles instructions de mon général en chef et que vous pourrez ensuite passer librement à votre destination.

Je ne doute point que vous respecterez les gardes et les autres postes de l'armée espagnole chargés de l'exécution de l'ordre antérieur.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur le général, avec une considération distinguée.

Pedro SARFIELD.

Quartier-général de San-Feliu, le 24 mai 1814.

Habiéndome dado parte que V. S. no ha hecho las entregas de lo que contiene la plaza de Tortosa con aquella formalidad que exige un tratado, y por otra parte teniendo conocimiento mi gobierno de que V. S. trae una porcion de millones y alajas que legitíamente nunca pueden haber pertenecido al gobierno frances, es indispensable que V. S. los entregue y quedarán en depósito al cuidado de oficiales franceses y los que yo comisione, porque poniéndolo yo en noticia del rey disponga lo que á bien tenga.

Es quanto se me ofrece decir á V. S. para su gobierno.

De V. S. su atento servidor,

El general en gefe del 1.^{er} exercito español,

F.^{co} COPONS Y NAVIA.

San Andres de Palomar, 24 de mayo de 1814.

Ayant reçu avis que vous n'aviez point fait la remise de tout ce que contenait la place de Tortose avec toutes les formalités qu'exige un traité, et en outre mon gouvernement m'ayant prévenu que vous emportiez plusieurs millions et des bijoux qui légitíement ne peuvent jamais avoir appartenu au gouvernement français, il est indispensable que vous en fassiez la remise et ils resteront en dépôt au soin d'officiers français et de ceux que je commissionerai, pour qu'après en avoir donné connaissance au roi il en dispose comme il le jugera convenable.

C'est tout ce que j'ai á vous dire pour régler votre conduite.

Votre dévoué serviteur,

Le général en chef de la première armée espagnole,

F.^{co} COPONS Y NAVIA.

San Andres de Palomar, le 24 mai 1814.

Ayant su que M. le général Sarsfield était á la tête de ses troupes, je me suis porté en avant des miennes pour demander une entrevue. M. le général Sarsfield s'étant approché, il me représenta avec humeur qu'il était indispensable que les Français se retirassent sur la rive droite du Llobregat, et qu'il était envoyé par son général en chef pour faire exécuter cet ordre. Je lui témoignai tout mon regret de ne pouvoir accéder á sa proposition; en ajoutant que la division du Bas-Ebre ne commettrait aucun acte d'hostilité, mais qu'elle saurait faire usage de ses bayonnettes si elle se trouvait dans la fâcheuse nécessité de repousser la force par

la force. Nous nous séparâmes sans rien statuer. J'eus soin de faire informer M. le général de division Habert de ce qui se passait. Je chargeai MM. le colonel d'artillerie Ricci et l'officier anglais de se rendre au quartier du général en chef Copons à l'effet de lui faire des observations sur les événemens extraordinaires qui avaient lieu, et j'écrivis par cette occasion les deux lettres qui suivent, en réponse aux précédentes.

Moulin-du-Roi, le 24 mai 1814.

Monsieur le général Sarsfield,

J'ai eu l'honneur de vous prévenir hier que mes troupes viendraient aujourd'hui au Pont-du-Roi. Elles y étaient arrivées lorsque vous m'avez témoigné le désir de les établir sur la rive droite du Llobregat. Les nouvelles difficultés qu'on fait naître pour la continuation de ma marche m'ont décidé à envoyer auprès de M. le général en chef de la 1.^{re} armée M. le colonel Ricci, commandant supérieur de l'artillerie de la division, porteur d'une dépêche, et chargé de solliciter une entrevue qui aura pour objet de lever, s'il est possible, les obstacles existans. Je vous prie, M. le général, de consentir à ce qu'il se rende à sa destination et d'agréer, etc.

Le général ROBERT.

Moulin-du-Roi, le 24 mai 1814.

Monsieur le général Copons,

Si quelqu'un se croit fondé à m'accuser de ne m'être point conformé au traité de Toulouse, qu'il me dénonce à mon général en chef ou au gouvernement Français. Il me sera facile de justifier de ma conduite et de mes actions. Je suis prêt à en rendre compte à qui de droit. Quant aux prétendus millions ou bijoux, je déclare sur ma parole d'honneur qu'il n'est pas à ma connaissance qu'il en existe dans le convoi venant

venant de Tortose. Il se compose entièrement de propriétés du gouvernement ou individuelles dont l'enlèvement est pleinement autorisé par le traité. Mais il se trouve violé par vos ordres, puisque M. le général Sarsfield m'a annoncé que vous lui aviez prescrit de s'opposer par la force à la marche de mes troupes au-delà du moulin du pont du Roi. C'est un acte d'hostilité dont les résultats devront rejaillir uniquement sur vous. M. le général Sarsfield s'est aussi refusé à permettre au chef de bataillon, envoyé par M. le maréchal pour l'exécution du traité, de se rendre à votre quartier-général. Il a également déclaré que c'était en vertu de vos ordres.

J'ai l'honneur, M. le général, d'invoquer de nouveau l'entière exécution du traité de Toulouse, et de vous informer que M. le maréchal Suchet duc d'Albufera m'a ordonné de me diriger promptement sur Perpignan, et m'a rendu responsable de tout retard.

Je vous prie donc, M. le général, de me faire connaître officiellement votre opposition à mon départ du Moulin-du-Roi, afin que je me trouve par-là déchargé de toute responsabilité. De braves gens seront-ils plus long-temps abreuvés d'outrages et d'humiliations ? A-t-on le dessein de les porter à des excès qui seraient fortement repréhensibles au moment où toute l'Europe soupire après le bonheur de la paix, et que des gouvernemens bienfaiteurs s'occupent des moyens de l'établir sur des bases solides ? Je ne reviens pas de mon étonnement ! il m'est impossible de croire à ce que je vois ! M. le colonel Ricci, commandant supérieur de l'artillerie de la division, réclamera auprès de M. le général Sarsfield la faveur d'être présenté à V. Ex. et de l'entretenir de notre situation.

Daignez agréer, monsieur le général, l'assurance de ma très-haute considération,

Le général ROBERT.

M. le colonel Ricci obtint une audience de M. le général Copons. Il lui démontra que ses prétentions étaient contraires à l'esprit du traité de Toulouse. Le général parut étonné de l'opposition qu'on avait formée à notre passage, et promit d'y consentir pour le lendemain.

De part et d'autre les troupes passèrent la nuit en présence et sous les armes. Des colonnes furent aperçues en mouvement venant du côté de Martorell et de l'autre rive du Llobregat. Au point du jour la garnison de Tortose se dirigea vers Barcelone; M. le général Sarsfield qui en fut prévenu s'excusa beaucoup sur ce qui s'était passé la veille; il m'avoua qu'il n'avait pas craint de blâmer les ordres du général en chef et qu'il applaudissait à ma fermeté. Sa troupe en bataille nous rendit les honneurs militaires. On coucha le soir même à Badalona.

M. le général baron d'Eroles voulut encore reproduire les mêmes difficultés à Figières en présence de M. le lieutenant-général Valée, commissaire du Roi; mais bien convaincu par mes observations que ses demandes étaient injustes et déplacées, il n'insista plus.

La division a marché dans le meilleur ordre. Etablie au bivouac pendant la route, elle s'est fait remarquer par sa bonne discipline et son respect envers les personnes et les propriétés. En ayant passé l'inspection à Villa-Franca, j'ai été pleinement satisfait de son excellente tenue; il ne manquait pas une seule cocarde blanche. Votre Excellence m'avait ordonné de rentrer en France le plus promptement possible, ses intentions ont été remplies. La garnison de Tortose n'a employé que quatorze jours de marche pour le trajet de cette place à Perpignan, où elle est arrivée le 31 Mai, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de lui en rendre compte.

Résumé.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à V. Ex. ne contient que des faits authentiques connus de toute la garnison de Tortose. Approvisionnée pour six mois, elle s'est maintenue dans la place au-delà de dix mois, et a remis aux

espagnols des farines et biscuits pour plus d'un mois. Composée de bons Français, elle aurait résisté encore long-temps en luttant glorieusement contre la faim et la misère. Que n'est-on pas en droit d'attendre d'une troupe qui, sans laisser échapper le moindre murmure, s'est nourrie d'herbes, de caroubes, de cheval et de mulet pendant plus de trois mois, en combattant presque tous les jours ? Si les circonstances l'avaient enfin réduite à une fâcheuse extrémité, je ne pense pas qu'elle eût jamais capitulé. Des braves auraient trouvé une nouvelle ressource dans leur courage comme dans leur admirable constance. J'ose garantir qu'ils auraient tout tenté pour parvenir aux Pyrénées, et rapporter à V. Ex. les clefs de la place confiée à leur valeur et à leur fidélité. Mon dernier billet, écrit le 21 avril à M. le général St.-Cyr Nugues, fait foi de cette assertion.

Les fonds laissés dans la caisse du payeur étaient insuffisants pour quatre mois de solde : la rentrée des contributions pendant le blocus a permis d'en payer huit à la troupe ou employés et dix aux Etats-majors. Toutes les dépenses du génie, de l'artillerie et des hôpitaux ont été acquittées.

Les rapports particuliers de M. le sous-préfet, du receveur et du payeur indiqueront les produits provenant, soit des contributions arriérées, (car je n'en ai exigé aucune nouvelle) soit des domaines, soit des douanes. Ils montent à près de 400,000 fr.

Ceux des commissaires de guerre et de police feront connaître la quantité de blé, farine et légumes obtenue depuis le départ de l'armée. Elle excède 3000 quintaux. On était également parvenu à former des magasins considérables de caroubes.

La perte de l'ennemi dans les divers combats s'élève à environ 2500 hommes, dont 302 prisonniers, parmi lesquels 15 officiers (le récépissé est ci-joint).

Nous avons pris 82 chevaux qui ont servi de remonte à la cavalerie ou de nourriture aux troupes, plus 20 belles mules qui ont été données pour le service de l'artillerie.

La garnison a eu seulement 81 tués, 240 blessés, 37 prisonniers. Le total de sa perte est de 358, non-compris beaucoup de jeunes soldats des 114.^e et 117.^e qui sont morts de nostalgie.

La revue de départ passée par M. l'inspecteur Lalance présente un effectif de 4652 Français sortis de la place.

Une batterie mobile de trois pièces de 8 et d'un obusier de 6 p., neuf caissons et une forge suivaient la colonne. Neuf bouches à feu, trente-sept caissons, 364,040 cartouches d'infanterie et une infinité d'objets appartenant au matériel d'artillerie et du génie, tous reconnus d'origine française, ont été chargés à bord de plusieurs transports et dirigés sur Port-Vendres, où il sont arrivés avec nos 200 malades.

Ces divers résultats, Monseigneur, sont dus au zèle, au courage et au dévouement d'une brave garnison qui a bien secondé mes efforts. Honorée de la haute confiance de V. Ex., elle a toujours eu à cœur de la mériter par sa conduite.

Il y a très-peu de personnes qui n'aient pas fait complètement leur devoir. (J'en excepte quelques employés de l'administration dont il a fallu réprimer la cupidité: les faits sont consignés dans le registre des délibérations du conseil de défense).

Si j'avais à citer tous les militaires qui l'ont constamment rempli avec honneur et désintéressement, je nommerais presque tout le monde. Quelques uns cependant ont eu occasion de se faire remarquer plus que les autres. V. Ex. m'ayant autorisé à lui en adresser l'état nominatif, j'ai l'hon-

neur de le joindre au présent rapport et de la prier de solliciter en faveur de ces dignes défenseurs de l'état les bienfaits de S. M. Louis XVIII.

Fait à Perpignan , le 1.^{er} Juin 1814.

Monseigneur,

je suis avec un profond respect,

de votre Excellence,

le très - dévoué serviteur,

Le maréchal-de-camp,

BARON ROBERT.

L'ordre de l'armée transcrit ci-après, exprime d'une manière honorable pour la garnison de Tortose la satisfaction de Monseigneur le Maréchal duc d'Albufera. C'est le témoignage le plus flatteur auquel elle pouvait prétendre.

ARMÉE ROYALE DU MIDI.

Au Quartier-général à Carcassonne, le 30 Mai 1814.

ORDRE DU JOUR.

SON EXC. LE MARÉCHAL DUC D'ALBUFERA s'empresse de faire connaître à l'armée que la remise s'est faite aux troupes espagnoles, par ordre du Gouvernement et suivant la convention du 18 avril, des places de *Sagonte*, *Peniscola*, *Tortose*, *Barcelone*, *Ostalrich* et *Figuères*. Le lieutenant-général Comte *Valée*, commandant l'artillerie, Commissaire de S. M., est à *Figuères* pour assurer l'exécution de la convention et la rentrée de nos garnisons françaises. Celle de *Figuères* est arrivée à Perpignan le 28; celle de *Tortose* arrive le 1.^{er} juin, celle de *Barcelone* le 2, et celles de *Sagonte*, *Peniscola* et *Ostalrich* arriveront du 4 au 10 juin.

M. le Maréchal se fera un plaisir de publier dans l'armée les actions glorieuses et les travaux immenses des troupes, qui ont défendu avec valeur et constance les places confiées à leurs soins depuis six mois en *Catalogne*, depuis onze sur l'*Ebre* et au-delà, et qui, après avoir par leur valeur et leur discipline commandé l'estime et le respect de nos ennemis, rentrent dans leur patrie animées du meilleur esprit, prêtes à servir avec dévouement le Roi Louis XVIII, objet de l'amour et garant du bonheur de tous les Français.

M. le Maréchal se plaît à féliciter, dès ce moment, le Général Baron *Rouelle*, Gouverneur de *Sagonte* et de *Murviedro*, et le Capitaine de grenadiers *Hardi*, qui a remplacé dans le commandement de *Peniscola* le brave Chef de bataillon *Bardout*, enterré sous les décombres de la place. Il adresse des félicitations toutes particulières au Général Baron *Robert*, commandant la division du *Bas-Ebre* et Gouverneur de *Tortose*, qui a su, à la tête de sa brave garnison, contenir et battre 15000 hommes pendant onze mois, se créer des ressources, et qui a assuré le transport par mer de tous ses malades et blessés jusqu'en France. Il félicite également le Lieutenant-général Baron *Habert*, Gouverneur de la place et des forts de *Barcelone*, qui a contenu avec avantage des forces quadruples ; par son administration, il a doublé ses approvisionnements ; il a assuré le transport des malades, des blessés, des effets des corps, et a maintenu l'ordre, la discipline et la bonne harmonie entre les habitans et les troupes. Sa garnison, comme les précédentes, rentre parfaitement exercée et disciplinée, bien habillée, et pleine des sentimens les plus honorables. Les garnisons d'*Ostalrich* et de *Figuères* méritent les mêmes éloges. Le Général Baron *Palmarole* a pleinement justifié la confiance de M. le Maréchal, qui lui témoigne sa satisfaction.

Un détail des actions glorieuses qui ont été soutenues par la garnison de *Bayonne*, sera incessamment publié à l'ordre de l'armée, et fera connaître la valeur des troupes et la conduite des généraux *Thouvenot* et *Abbé*.

M. le Maréchal s'empressera de faire connaître à S. M. la conduite honorable des Généraux qui ont bien servi la patrie et le Roi, et d'appeler sur eux sa juste bienveillance.

Signé LE MARÉCHAL SUCHET, DUC D'ALBUFERA.

Pour copie conforme :

*Le Maréchal-de-camp, chef de l'Etat-Major-général
de l'armée du midi,*

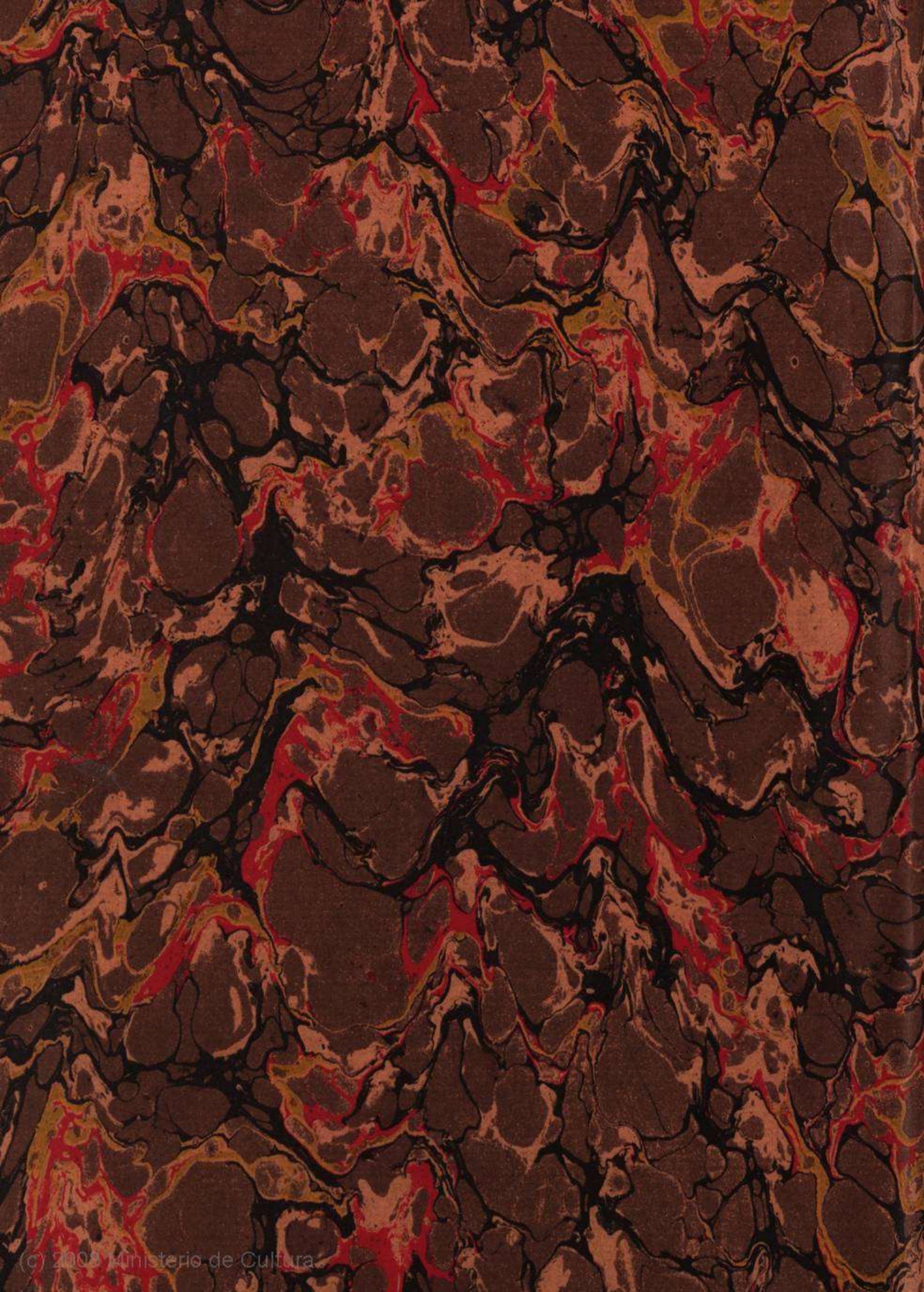
ST.-CYR-NUGUES.

M. le Maréchal se plaît à féliciter, dans ce rapport, le Général
 Baron Rœderer, Gouverneur de Vienne et de Moravie, et le
 Capitaine de Régiment de Vienne, qui a rempli dans le commandement
 de la place de Vienne le brave Chef de bataillon Rœderer, entré
 sous les drapeaux de la place. Il adresse des félicitations toutes
 particulières au Général Baron Rœderer, commandant la division du
 Bas-Rhin et Gouverneur de Vienne, qui a eu la tête de sa
 brave garnison, courage et patrie, sous les coups de main
 ennemi, se crever des ressources, et qui a assuré le transport par mer
 de toutes les malades et blessés jusqu'en France. Il félicite également
 le Lieutenant-général Baron Rœderer, Gouverneur de la place et des
 forts de Bavière, qui a contenu avec avantage des forces pres-
 que triples; par son administration, il a doublé les approvisionnements,
 il a assuré le transport des malades, des blessés, des effets des
 corps, et a maintenu l'ordre, la discipline et la bonne harmonie
 entre les habitants et les troupes. Sa garnison, comme les précédentes,
 toutes parfaitement exercées et disciplinées, bien habillées,
 et pleines de sentiments les plus honorables. Les garnisons d'Autriche
 et de Prusse méritent les mêmes éloges. Le Général Baron
 Rœderer a pleinement justifié la confiance de M. le Maréchal par
 son dévouement et sa conduite.

En détail des actions glorieuses qui ont été soutenues par la
 garnison de Bavière, sera incessamment publiée à l'ordre de la
 place, et sera connue la valeur des troupes et la conduite des
 officiers.

M. le Maréchal a exprimé de haute reconnaissance à M. le
 Général Rœderer, qui ont bien servi la patrie et la
 place, et a répété sur eux sa juste reconnaissance.

Comme le Maréchal Rœderer, Duc d'Anjou.
 Tout copie conforme.
 Le Maréchal de camp, Duc de L'Isle-Jourdain.
 de l'année de paix.
 ST-CYR-RŒDERER.









LA
BATAILLE
D'ESPINOSA
DE LOS
MONTEROS



III ●
59-3-28

